

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES,
COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES
Laboratoire Réformes Économiques et Dynamiques Locales REDYL



Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du Diplôme de Master
En sciences économiques

Spécialité : Management Territorial et Ingénierie de Projet
Option : Entreprises en Économie Sociale et Solidaire

Thème

**Contribution du mouvement associatif dans
le processus de développement territorial
dans la wilaya de Tizi-Ouzou**

Réalisé par :

M^{elle} BOUKERROU Amina.

M^{elle} BANDOUI Ouiza.

Encadré par:

Pr. Malika. AHMED ZAID

Co-encadreur :
KERNOU Karim.

Devant le jury composé de :

Présidente : Ouarda CHENOUNE. MCB à l'UMMTO

Rapporteur : Malika. AHMED ZAID professeur à l'UMMTO

Examineur : Samira RAMDINI MAA à l'UMMTO

Co-encadreur : Karim KERNOU ; professeur associé à l'UMMTO

Promotion : 2017

Chapitre I :

*Les différents dispositifs de la DASS dans le
cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion*

Résumé :

Le développement territorial ne peut être étudié sans référence à l'implication d'un système d'acteurs et à sa volonté de bâtir un projet de développement. Les partenaires du développement territorial sont des acteurs incontournables dans la dynamique locale. Nous allons aborder la question du rôle de l'acteur social dans le développement territorial. Il cible plus particulièrement l'intervention des associations dans le processus de développement par le bas, le considérant comme une cheville ouvrière des dynamiques territoriales. On insistera sur leurs modalités d'intervention, les moyens utilisés, les visions du développement territorial et les limites rencontrées dans ce cadre.

Mots clé : développement territorial, association, l'économie sociale et solidaire.

Abstract:

Territorial development can not be studied without reference to the involvement of a system of actors and its desire to build a development project. Territorial development partners are key players in local dynamics. We will discuss the role of the social actor in territorial development. It focuses more particularly on the intervention of associations in the development process from below, considering it as a linchpin of territorial dynamics. We will insist on their methods of intervention, the means used, the visions of territorial development and the limits encountered in this framework.

Keywords: territorial development, association, the social and solidarity economy.

Liste des abréviations et sigles utilisés

ADS : Agence de Développement Social

AEP : Alimentation en Eau Potable

AGR : Activité Génératrice de Revenu

APC : assemblé populaire de communes

CNLAMCA : Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives

APW : assemblé populaire de wilayas

BCAS : Bureaux communaux de l'Action Social

CPE : Contrat de Prêt-Emplois

CRES: Chambres Régionales de l'Économie Sociale

DAIS : Dispositif d'Action d'Insertion Social

DASS : Direction de l'Action Social et de la Solidarité

DEV-COM : Développement Communautaire

ESS : Economie Sociale et Solidaire

ONG : organisation non gouvernementale

PAIS : Prime d'Activité et d'Insertion Social

PDL : Plan de Développement Locale

PID : Prime d'Insertion des Diplômés

SDF : personnes Sans Domicile Fixe

SOEMO : Service de l'Observation En Milieu Ouvert.

TUP-HIMO : Travaux d'Utilité Public à Haute Intensité de Main d'Œuvre

Remerciements

*Nous tenons à remercier et à exprimer notre profonde gratitude au **Professeur Malika AHMED ZAID**, notre promotrice du mémoire d'avoir voulu diriger ce travail, pour son accompagnement et ses précieux conseils et encouragements.*

*Nous tenons à remercier également Mr **KERNOU** pour ses orientations.*

Nous adressons également notre vifs remerciements à toutes les associations qui nous a accueilli et de d'avoir fourni aide, assistance et judicieux conseils jusqu'à l'aboutissement de ce modeste travail.

*Nos remerciements s'adressent aussi à tout le personnel de **la DASS, la DAL, la DRAG** de la wilaya de T.O.*

*Nos profondes reconnaissances aussi, à tous les enseignants du laboratoire **REDYL**, de la faculté des sciences économiques, de gestion et des sciences commerciales de l'**UMMTO**, qui ont assuré notre formation durant le cursus universitaire. Et à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin pour la réalisation de ce travail.*

Dédicaces

*Je dédie ce
modeste travail
à : **Ma mère :***

*Aucune dédicace ne saurait exprimer l'affection et l'amour que
j'éprouve envers toi.*

Puisse ce travail être la récompense de tes soutiens moraux et sacrifices.

Mon père :

*Puisse ce modeste travail constituer une légère compensation pour tous
les nobles sacrifices que tu t'es imposé pour assurer mon bien être et mon
éducation.*

Mes sœurs, Mon frère :

Imen, Meriem, Selma et Mouhammed/Faouzi

*Mon marie **Zouheyr***

Mon neveu:

Abd el hadi

Mes amies :

A toute ma famille

« Que Dieu vous garde »

AMINA

DEDICACES

Je dédie ce modeste travail

- *À mes chers parents pour leur soutien continu et leurs encouragements ;*

- *À mon cher frère et chères sœurs.*
- *À mes camarades, collègues et amies.*
- *À tous ceux que j'ai omis de citer.*

Ouiza.

Introduction générale

La crise économique induite par l'ouverture des marchés dans le cadre d'une mondialisation, s'est caractérisée par un recul considérable des ressources financières des pays et une multiplication des déséquilibres économiques. Accompagnée d'une montée du chômage et des fléaux sociaux, cette crise, met les pays face au seul défi de la résorption du chômage et de l'éradication des nouvelles formes de la pauvreté ainsi que la dégradation de l'environnement.

Cette situation a favorisé l'émergence en Europe au cours des années 80 d'un autre secteur qui essaye d'apporter une contribution à la résolution des problèmes tant économiques et sociaux. Il s'agit d'une économie dite sociale et solidaire **ESS** – associations, mutuelles, coopératives-. Cette économie issue du tiers secteur, vise à réaliser des objectifs sociaux à travers des activités collectives et solidaires, elle est d'une lucrativité limitée en comparaison aux autres activités économiques marchandes.

L'Économie Sociale née au début du XIX^{ème} siècle, est basée initialement sur un mouvement de pensée sociale hérité du siècle des Lumières, ce mouvement repose sur des pratiques collectives pour répondre à des besoins, on pourrait alors résumer l'ESS au sens de « Créer de l'activité collectivement pour répondre à des besoins communs ». Cette époque s'est accentuée par l'apparition durant les années 1970, d'une prise de conscience des pays du Sud suite à leur décolonisation, de la nécessité accrue d'intervenir sur le plan économique, social et écologique.

En Outre, et plus récemment dans les années 2000-2010, un autre mouvement rejoint l'ESS, il s'agit de l'entrepreneuriat social qui emprunte à l'économie solidaire une finalité sociale et environnementale aux principes de lucrativité limitée, de gouvernance participative sans s'appuyer nécessairement sur une dynamique collective.

En Algérie, la notion de l'économie sociale et solidaire n'est pas nouvelle, car il existait dans la société algérienne et même avant la période de colonisation des formes traditionnelles et religieuses de solidarité, d'associations et de coopérations. Ces organisations communautaires concouraient au renforcement des liens sociaux et luttaien contre toutes formes d'exclusion, de pauvreté et de précarité. Cette forme de solidarité ancrée dans les racines du peuple Algérien, persiste jusqu'à nos jours, même si elle a été partiellement reprise ou remodelée par l'Etat dès 1962, sous la bannière d'un développement socialiste participatif.

L'économie sociale sous sa forme institutionnelle est apparue en Algérie depuis 1996, dans le but d'atténuer les effets et les retombées de la transition vers l'économie de marché.

En effet, au cours des années 90, un Programme d'Ajustement Structurel -PAS- (1994-1997) imposé par le FMI, comme une condition sine qua non pour pouvoir rééchelonner le remboursement de la dette extérieure, ce programme, après avoir été mis en œuvre par les pouvoirs publics Algériens sur la recommandation du FMI, commençait à avoir des effets néfastes sur l'économie nationale, qui n'a pas trop tardé de mettre le pays dans une crise économique, caractérisée par l'accroissement des exclusions sociales, de la pauvreté et du chômage. Dès lors, la notion d'économie sociale et solidaire a été reprise dans le discours des pouvoirs publics, qualifiée comme de mesures d'urgences adaptées pour répondre aux maux sociaux et aux défis économiques et environnementaux.

Dans le cadre d'une concrétisation effective de sa nouvelle politique, l'Algérie a mis en place au cours de l'année 1996 ; un Ministère de la Solidarité et du Travail, et a créé l'Agence de Développement Social (ADS), dont les actions prioritaires tournent autour du filet social, de la création d'emplois et du développement des initiatives de proximité, comme la promotion des microcrédits, des micro-activités et la création de petites entreprises. Sa mission est donc de développer une économie d'insertion touchant une population vivant dans une précarité sans précédent.

Ensuite et avec la promulgation des différentes lois relatives aux associations dont la plus récente la loi 12-06 du 12/01/2012, il se trouve que la population a connu un grand changement, notamment avec l'émergence et l'institutionnalisation du mouvement associatif. Un mouvement qui donne la possibilité au citoyen de participer à la gestion des affaires de son village ou de sa localité, puisque celui-ci se trouve actuellement plus exigeant, cultivé, et politisé. C'est à partir de là que se génère remarquablement une politique de communication, de concertation et de solidarité particulièrement avec l'installation des comités de villages et des associations au niveau local et national, qui vont permettre de booster le processus de développement économique et social au niveau du territoire.

Il est donc important, dans la recherche sur le développement territorial et dans l'identification de ses leviers, de spécifier les apports de ces nouvelles organisations socio-économiques originales, créatrices de richesses, d'emplois et d'apaisement social, lorsqu'elles sont prises en compte, elles sont trop souvent appréhendées, à du côté du système productif et des institutions publiques, par une référence à « la société civile » (Laurent et du Tertre, 2008). Au-delà de la volonté des pouvoirs publics de promouvoir l'approche participative au développement local, il est particulièrement intéressant de s'interroger sur ce qu'on entend par

ce vocabulaire d'économie sociale et solidaire, de ses fondements et de ses formes dans la localité.

Ceci nous conduira par la suite à étudier le rôle du mouvement associatif dans le processus de développement économique des territoires. Un rôle qui dépend essentiellement de l'environnement global dans lequel évoluent ces groupements, c'est pourquoi il nous semble important de passer d'une part par une approche théorique pour présenter l'ESS et d'autre part à l'analyse de l'apport économique de ce mouvement au développement territorial.

Le choix porté sur l'étude de la contribution du mouvement associatif dans le processus de développement territorial en Algérie particulièrement à la Wilaya de Tizi-Ouzou, est dû essentiellement à la volonté de découvrir de manière profonde ce secteur de l'ESS en Algérie et spécifiquement à Tizi-Ouzou, vue la croissance impressionnante que connaît ce secteur ces dernières années et son ancrage dans l'esprit de la population dans tous les secteurs, sur le plan social, économique, culturel, sportif, religieux, ... etc.

A ce titre, une étude théorique sur les fondements et les formes de l'ESS en Algérie et particulièrement à Tizi-Ouzou sera consacrée dans ce travail avant de passer à l'objectif final de l'étude qui se portera sur l'analyse de l'apport du mouvement associatif au développement territorial au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

Cela nous conduira à étudier les formes, les caractéristiques et le fonctionnement des associations et comités de villages, et ce à travers une étude diagnostique et une analyse de la portée des projets réalisés par les associations, et ceux réalisés dans le cadre du dispositif **DEV-COM** objet du partenariat DAS-Comités de villages, au développement territorial dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

L'analyse de ces données nous permettra de mettre l'accent sur l'efficacité de la stratégie entreprise par l'Etat dans le cadre d'une politique participative visant à faire face aux inégalités sociales et toutes sorte de pauvreté et d'exclusion, aussi il est opportun d'évoquer les difficultés que rencontrent ce mouvement associatif sur le terrain, et ce dans la concrétisation de leurs objectifs et différents projets économiques.

Intérêt du sujet

Un des meilleurs représentants de la communauté locale est bien les associations et les comités de village. En Algérie, ceux-ci sont régis par la loi 12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations.

Légalement, ils constituent une convention dans le cadre de laquelle des personnes physiques ou morales se regroupent sur une base contractuelle et dans un but non lucratif et mettent en commun pour une durée déterminée ou indéterminée leurs connaissances et leurs moyens pour promouvoir et encourager les activités dans les domaines, notamment, professionnel, social, scientifique, éducatif, culturel, sportif, environnemental,...etc.

Les actions du développement territorial ont pour objectif l'amélioration du cadre et du niveau de vie d'une communauté donnée, et ce à travers une approche globale qui propose une intégration harmonieuse entre les différents secteurs d'activités (économique, social, politique et environnemental), tout en valorisant les ressources locales. C'est dans cette dynamique qu'intervient l'acteur associatif, pour renforcer son poids dans la stratégie de développement territorial.

Problématique et hypothèses de recherche

L'objectif primordial de ce travail consiste à une meilleure présentation et connaissance du champ de l'ESS en Algérie et dans le territoire de la Wilaya de Tizi-Ouzou, par le billet de action associative et sur sa contribution effective au processus de développement territorial. Ceci nous semble intéressant et pertinent notamment à l'heure du débat sur l'économie sociale et solidaire et la considération de la communauté civile comme acteur indissociable d'intervention et de changement social, dans un processus de développement par le bas. C'est pour cela qu'il serait nécessaire de répondre à la problématique suivante :

- ***Le mouvement associatif est un acteur de développement territorial, comment participe-t-il au processus de développement dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?***

Afin d'apporter une réponse significative à cette problématique des questions supplémentaires peuvent être posées dans le but de guider et d'encadrer notre recherche à savoir :

- Quelle est la nature et la spécificité des projets créés par les catégories de mouvement associatif au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou ?
- Ces projets répondent-ils aux attentes et besoins de la population ?
- Quel impact économique des projets réalisés par Les associations et ceux du Dev-Com sur le développement territorial de la Wilaya de Tizi-Ouzou ?

Par ailleurs, et pour bien cerner notre problématique de recherche, nous avons formulé trois hypothèses qui se présentent comme suit :

- La problématique de la centralisation des décisions qui continue de peser lourdement sur la mise en exécution et la réalisation des projets de développement.
- La problématique du financement des projets des associations qui reste limitée aux faibles dotations de l'Etat et de ses collectivités.
- La problématique de la coordination entre les associations et les autres acteurs locaux dans le processus de développement territorial.

Méthodologie

Pour cerner les questionnements soulignés dans cette problématique, nous avons proposé d'adapter une méthodologie de recherche dans le cadre d'une démarche hypothético-déductive. Plusieurs sources de données sont utilisées :

- La recherche documentaire (bibliographie et webographie) pour accumuler notre part de connaissance sur les différents concepts.
- La collecte des données auprès des différentes institutions publiques actives dans le domaine étudié : l'APW, la DAL, la DRAG, la DASS... , ces différentes institutions nous ont permis de recueillir des informations sur le mouvement associatif qui active au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.
- Une enquête sur le terrain auprès de notre échantillon d'associations sélectionné, qui touche à l'intérêt de notre sujet, avec analyse de leurs actions et projets contribuant au développement territorial à la wilaya de Tizi-Ouzou.

Plan du travail

Afin de mener efficacement notre travail de recherche et de répondre au mieux à la problématique posée ainsi qu'aux questions secondaires, nous avons structuré notre travail comme suit :

- Une première partie théorique intitulée : « ***L'Économie Sociale et Solidaire : cadre conceptuel et théorique*** », cette partie est divisée en deux chapitres :
 - Le premier, sera destiné à comprendre les concepts suivants : l'économie sociale et solidaire, connaître son histoire, son évolution et ses fondements ainsi que ses principes, l'entrepreneuriat social et sa relation avec le développement social.
 - Le deuxième, sera consacré pour aborder les différentes étapes d'intégration de l'ESS dans la politique Algérienne, et sa caractérisation par les différents dispositifs, comme on va voir les différentes formes de solidarité en Algérie.
- Une deuxième partie pratique intitulée : « ***Le mouvement associatif un acteur du développement territorial*** », cette partie sera aussi divisée en deux chapitres :

- Dans le premier, nous allons voir les résultats de notre recherche concernant les différents dispositifs de la Direction de l'Action Sociale et de Solidarité DASS dans sa lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Le deuxième, sera consacré pour répondre à la question de contribution du mouvement associatif dans le développement territorial de la wilaya de T.O, avec les projets réalisés par le dispositif de développement communautaire et les projets menés par les différentes associations.

Sommaire

Introduction générale.....	01
Partie I : l'Economie Sociale et Solidaire : cadre conceptuel et théorique	
Introduction	07
Chapitre I : Fondements de l'Economie Sociale et Solidaire	
Introduction	08
Section 01 : L'Economie Sociale et Solidaire : éléments théoriques	09
Section 02 : L'Économie Sociale et Solidaire face à entrepreneuriat social	18
Conclusion du premier chapitre.....	33
Chapitre II: Economie Sociale et Solidaire en Algérie	
Introduction	35
Section (01) : Aperçu historique de l'ESS en Algérie	36
Section (02) : L'institutionnalisation de l'ESS en Algérie	40
Conclusion du deuxième chapitre	53
Conclusion de la partie I.....	54
Partie II: Le mouvement associatif un acteur du développement territorial	
Introduction	55
Chapitre I: Les différents dispositifs de la DASS dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion	
Introduction	56
Section 01 : Histoire de l'action sociale et de la solidarité au niveau de la wilaya de T.O	57
Section 02 : Le mouvement associatif dans la wilaya de T-O	72
Conclusion du premier chapitre.....	79
Chapitre II: L'apport du mouvement associatif au développement territorial dans la wilaya de Tizi-Ouzou : les projets réalisés par le dispositif DEV-COM et les associations	
Introduction	81
Section 01 : Les projets de développement communautaire (DEV-COM)	82
Section 2 : Les projets initiés par les associations dans la wilaya de Tizi-Ouzou	88

Conclusion du deuxième chapitre	101
Conclusion de la partie II	103
Conclusion générale	105
Table des matières	
Références bibliographiques	
Annexes	
Liste des illustrations	

Partie I :

*L'économie sociale et solidaire ; cadre
conceptuel et théorique.*

Chapitre I :

Fondement de l'économie sociale et solidaire

Introduction de la partie

L'Économie Sociale et Solidaire a connu son développement, il y a plus d'un siècle, par la prise en compte des exigences de solidarité. Pourtant, à la fin du XXe siècle, l'effondrement des systèmes de production collectivistes dans les pays communistes est apparu comme le triomphe d'une économie capitaliste seule capable de fournir aux citoyens les instruments de la consommation.

Les organisations de l'économie sociale et solidaire, qui apparaissaient comme une survivance du passé, constituent vraisemblablement une des formes organisationnelles les plus adaptées pour répondre aux exigences de développement durable formulées par nos sociétés¹.

Il n'y a pas de définition commune de l'ESS. Il s'agit d'actions localisées et hétérogènes émanant de la société civile. On peut dire qu'il s'agit d'un « tiers secteur » qui se trouve à part, des secteurs privés et publics de l'économie traditionnelle. Ses caractéristiques principales sont : sa finalité, qui est le service rendu et non le profit ; son mode de gestion, autonome ; ses processus de décisions, démocratiques et ses principes de répartition des revenus, qui font primer les personnes et le travail sur le capital. En réalité, le modèle « ESS » n'est pas nouveau. Avant que le système capitaliste ne se mondialise et que le secteur privé n'avale toute l'économie, les sociétés traditionnelles fonctionnaient essentiellement sur des systèmes de type ESS. Aujourd'hui, face au creusement des inégalités, à la détérioration des conditions de travail, aux destructions de l'environnement et en raison de l'impuissance des États à lutter contre ces fléaux, des initiatives estampillées « ESS » ont ré-émergé dans le monde entier.

L'innovation dans l'action sociale, répond à une volonté de sortir des modes traditionnels de prise en charge des personnes en besoin d'action sociale. Cette innovation constitue un élément important dans toute démarche de développement.²

Cette partie contient deux chapitres, le premier présentera les bases théoriques de l'Économie Sociale et Solidaire pour mieux comprendre l'émergence de l'action sociale et solidaire et sa contribution au développement social et territorial. Dans le second chapitre nous allons voir l'Économie Sociale et Solidaire et son intégration dans la politique

¹Christine Collette et Benoît Pigé, « *ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, gouvernance et contrôle* », ed, DUNOD, Paris, 2008, p 07.

²BENAMARA-SAIT (K), « *Contribution à l'étude de l'efficacité de l'équité de l'action sociale des collectivités territoriales algériennes : application aux collectivités territoriales de la wilaya de T.O* », mémoire de Magister sous la direction de pr : AHMED ZAID Malika, REDYL-UMMTO, 2009.

Algérienne, et sa concrétisation par les différents dispositifs et coopérations nationales et internationales.

Introduction du chapitre

À partir des années 1980, avec la montée du chômage et de l'exclusion, on voit apparaître d'autres façons « d'entreprendre » qui allient : conciliation de l'utilité sociale et de l'activité économique. Selon le professeur AHMED ZAID (M), dans son rapport pour l'IPEMED 2013 ; durant ces mêmes années, fut apparaitre une crise économique effrayante, induite essentiellement par l'ouverture des marchés dans le cadre de la mondialisation, elle a limité les moyens des États pour faire face seuls aux défis liés à la résorption du chômage, aux nouvelles formes de pauvreté et à la dégradation de l'environnement.

Cette situation, a favorisé l'émergence dans les années 80 d'un autre secteur qui essaye d'apporter une contribution à la résolution de problèmes sociaux et économiques. Il s'agit de l'économie dite sociale et solidaire – associations, mutuelles, coopératives, activités liées à l'insertion, services à la personne, etc. qui se caractérise par une gouvernance démocratique, une gestion solidaire, un partage égalitaire des richesses créées et des finalités sociales et/ou environnementales.

L'économie sociale et solidaire prend plusieurs appellations en fonction du contexte et du référentiel culturel. C'est ainsi qu'on parle du non-profit organisations aux États-Unis, du voluntary sector au Royaume-Uni, de l'économie sociale et solidaire dans les pays européens, de l'économie populaire, de l'économie de développement communautaire dans le monde francophone et en Amérique du Sud.

Pour désigner le même secteur on parle parfois d'un tiers secteur à finalité sociale, d'un tiers secteur d'économie de proximité, ou encore d'un secteur accompagnateur des deux secteurs privé et public. Le développement de l'ESS va de pair avec une contribution non négligeable, mais difficilement évaluable, aux économies nationales et une visibilité accrue³.

L'Économie Sociale et Solidaire couvre la quasi-totalité des secteurs économiques, c'est une économie « d'utilité sociale » qui répond aux besoins émergents.

L'économie sociale désigne les associations, les mutuelles, les coopératives. Elle est ancrée sur un territoire d'où elle tire les ressorts de la vitalité, répond à des besoins qui sont

³ AHMED-ZAID (M), TOUHAMI (A) et OULHAZI (Z), « *L'économie sociale et solidaire au Maghreb : quelle réalité pour quelle avenir* », rapport pour IPEMED, Novembre 2013.

mal pris en charge, créer des emplois à une forte valeur ajoutée sociale et veille au respect des équilibres économiques indispensables à la pérennité de ces entreprises.⁴

Ce chapitre a donc pour objectif de présenter la notion de « l'économie sociale et solidaire » à travers son histoire et fondements afin de comprendre son développement.

Section 01 : Fondements et évolution de l'ESS

Cette section est conçue dans le but de cerner et d'expliquer les contours et concepts (historiques et définition) de « l'Économie Sociale et Solidaire » afin de le rendre plus impressionnant. Nous nous intéressons d'abord à l'histoire de ces deux courants afin de comprendre leur développement et expliquer leur organisation actuelle, puis nous verrons successivement les contours de l'économie sociale et l'économie solidaire.

Sous-section 01 : L'économie sociale et solidaire : éléments théoriques

On peut faire remonter l'histoire de l'Économie Sociale et Solidaire à l'antiquité, mais l'Économie Sociale puise ses racines dans la révolution industrielle du XIX^{ème} siècle avec la création des premières sociétés de secours mutuels, l'émergence du mouvement coopératif, puis la création et le développement du mouvement associatif. Les années 1970-1980 voient la naissance de l'économie solidaire, avec une prise en compte du chômage et de l'environnement⁵.

1.1) Histoire de l'ESS

On peut faire remonter l'histoire de l'Économie Sociale et Solidaire à l'antiquité, mais l'Économie Sociale puise ses racines dans la Révolution Industrielle du XIX^{ème} siècle avec la création des premières sociétés de secours mutuel, l'émergence du mouvement coopératif, puis la création et le développement du mouvement associatif. Les années 1970-1980 voient la naissance de l'économie solidaire, avec une prise en compte du chômage et de l'environnement.

L'histoire de l'ESS s'écrit en lien avec le principe d'innovation, et notamment d'innovation sociale permettant la réponse aux grandes problématiques sociétales :

⁴ : « *Economie sociale et solidaire : de quoi parle-t-on ?* », www.economie.gouv.fr, consulté le 29-08-2017.

⁵ <http://ess-education.org>, consulté le 17/10/2017 à 20h45.

- **Fin XIX-début XX** : Mise en place de protection sociale et des assurances, développement de l'éducation et des loisirs, prise en charge de la santé et de l'action sociale mais aussi de l'organisation de la production et de la distribution en temps de guerres ;
- **Sur les 50 dernières années** : Développement de l'éducation populaire, problématique liées au logement et à l'insertion professionnelle, développement des services à la personne, mise en place de l'éducation à l'environnement, autres modes de consommation : recyclage, énergies vertes, circuits courts...etc.

Les organisations solidaires ont toujours existé dans les sociétés humaines : corporations de métiers, fruitières...etc. Cependant, la naissance de l'Économie Sociale se situe au début du XIXe siècle, moment de la croissance capitaliste. Cette naissance se base sur un mouvement de pensée sociale hérité du siècle des Lumières et un mouvement de pratiques collectives pour répondre à des besoins. On pourrait résumer l'Économie Sociale à « Créer de l'activité collectivement pour répondre à des besoins communs ».

Un 2^{ème} mouvement vient compléter cette première approche dans les années 1970 avec l'apparition du chômage, la prise de conscience écologique, de nouvelles relations avec les Pays du Sud suite à la décolonisation : l'économie solidaire pouvant se résumer ainsi : « Créer de l'activité collectivement pour répondre à des enjeux d'intérêt général ».

Enfin, plus récemment dans les années 2000-2010, un 3^{ème} mouvement rejoint l'ESS, il s'agit de l'entrepreneuriat social qui emprunte à l'économie solidaire une finalité sociale ou environnementale, aux principes de lucrativité limitée, de gouvernance participative sans s'appuyer nécessairement sur une dynamique collective.⁶

1.2) Evolution de l'ESS :

Selon Danièle Dumoustier cinq phases ont marqué l'histoire du développement de l'économie sociale et solidaire (en France) qu'on expliquera brièvement comme suit :

- **De 1750 à 1848 : un siècle d'auto organisation** : le véritable déclenchement de l'apparition et du développement de l'économie social et solidaire et la révolution industrielle (1840) qui a causé des disparités sociales importantes. Avec l'insuffisance des salaires et l'exode rurale ont poussé les salariés à une grande résistance sous le terme de mouvement associationnisme ouvrier qui va décliner une certaine protection sous la forme,

⁶<http://ess-education.org>, consulté le 17/10/2017 à 20h45.

des associations de secours mutuels, des associations de consommation et des associations ouvrières de production à partir de 1830 ;

- **De 1848 à 1901 : L'institutionnalisation formelle de l'économie sociale :** ce demi-siècle se caractérise par un certain nombre de dates clés :

- La loi sur les sociétés anonymes en 1867. Les associations en syndicats étaient interdites en 1791, elle a été autorisée en 1884 par la loi Waldeck Rousseau qui a reconnu le droit à la grève et la suppression du délit de coalition ;
- Dès la loi sur les sociétés anonymes en 1867, intègre le statut des coopératives. Puis en 1898 la loi donne un fondement juridique à la mutualité et en 1901 aux associations ;

Cette époque est marquée par la pensée P. Proudhon, qui développe son influence, C. Gide (1847-1932), et J. Jaurès (1859-1914) pour les socialistes, par F. Le play (1806-1882) pour les chrétiens-sociaux et par L. Walras (1834-1910) pour les libéraux.

- **De 1901 à 1945 : l'articulation Etat-Economie Sociale :** renforcement de l'organisation sectorielle : cette période est connue par une économie sociale militante qui est constitué du troisième secteur de la vie économique et le rapprochement de l'état et des composantes associatives et mutualiste pour « gérer la question sociale » :

- La loi de 1901 a permis l'officialisation de 45000 association ;
- Les trois composantes de l'économie sociale participent à réduire les effets sociaux de la crise de 1929, et la mise en place des lois sur la protection sociale en 1910 et 1930.

- **De 1945 à 1980 : L'économie sociale structurante :** Cette période s'est caractérisée par une économie sociale en structuration, plus fonctionnelle et moins militante et qui participe à la croissance.

- La déclaration des droits de l'Homme en 1948 ;
- L'encrage de l'économie sociale à travers l'impulsion du keynésianisme économique de l'état d'après-guerre ;
- Les coopératives bancaires favorisent la démocratisation du crédit et contribuent au financement de l'agriculture ;

- **De 1980 à nos jours : l'économie sociale entre mondialisation et proximité :** cette période se caractérise par :

- **En 1990 :** apparition du terme d'économie solidaire. Son expression s'est forgée par Bernard puis développé par LAVILLE Jean-Louis pour désigner « l'ensemble des activités économiques soumises à la volonté d'un agir démocratique ou les rapports

sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel ». cette notion de « solidarité » est apparue à la fois face aux incertitudes de la société contemporaine, notamment liée à la mondialisation et aux délocalisations qu'elle a engendrées, et l'accroissement des inégalités et des exclusions ;

- **En mars 2000**, un secrétariat d'État à l'économie solidaire a été créé. Ses attributions ont été reprises essentiellement par le ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. La législation évolue également : la loi sur l'épargne en 2001 et l'article 44 3-3-1 du code du travail viennent ainsi préciser la notion d'entreprise solidaire ;
- **En 2006**, il y a en France plus de 900 000 associations. Le poids que représente l'ensemble du secteur est considérable.

1-3) Définition de l'ESS

Dans une définition plus générique, l'économie sociale et solidaire s'affirme comme une économie d'utilité sociale, forte de valeur, de pratique propre et de statuts qui en définissent le périmètre, au service de l'intérêt collectif et de la cohésion sociale.

Les différentes formes de l'économie sociale et solidaire et les valeurs qu'elle sous-entend nous amènent à retenir plusieurs approches. En effet, l'économie sociale et solidaire se structure autour de trois approches.

L'économie sociale se définit par ses statuts (associations, mutuelles, coopératives et fondations) et correspond à l'approche juridico-institutionnelle. L'économie solidaire se caractérise par l'objet social que l'organisation ou l'entreprise se fixe. Cette approche normative regroupe les principes communs aux entités de l'ESS et se structure principalement autour de deux points : les finalités de l'activité productive et les modes d'organisation interne. Enfin, les enjeux et les modes de gouvernance soulignent l'importance que revêt le processus de prise de décision (en théorie *une personne, une voix*) au sein du champ de l'ESS qui englobe les secteurs marchand et non marchand, sans que la frontière entre ces deux espaces soit étanche.⁷

En 2001, la 2^{ème} rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité qui s'est déroulée au Québec a donné la définition suivante⁸ : « L'économie sociale et solidaire désigne un ensemble d'initiatives économiques à finalité sociale qui participent à la construction d'une nouvelle façon de vivre et de penser l'économie à travers des dizaines de milliers de

⁷AHMED-ZAID (M), TOUHAMI (A) et OULHAZI (Z), « *L'économie sociale et solidaire au Maghreb : quelle réalité pour quelle avenir* », rapport pour IPAMED, Novembre 2013.

⁸ Dossier de profils n° 92, Les valeurs et les acteurs de l'économie sociale et solidaire : une culture de réseaux pour développer le tiers secteur, Insee Nord-Pas-de-Calais, Octobre 2008.

projets dans les pays du Nord comme du Sud. Elle place la personne humaine au centre du développement économique sociale. La solidarité en économie repose sur un projet tout à la fois économique, politique et social, qui entraîne une nouvelle manière de faire de la politique et d'établir les relations humaines sur la base du consensus et de l'agir citoyen. »

Selon Jean-Louis LAVILLE (1992), l'ESS émerge sous l'impulsion de la nécessité ou des aspirations, relève de l'économie plurielle dans la mesure où elle réussit à mobiliser des ressources provenant du marché d'une redistribution alimentée par l'État de la réciprocité et même du don de la part d'individus non marchandes ou des collectivités relevant de la société civile (formes marchandes, formes non marchandes et des formes non monétaires).⁹

▪ Quelques autres définitions de l'ESS

- L'entreprise de l'ESS est une entreprise sociale qui répond à des besoins sociaux, et environnementaux en procédant toujours par le réinvestissement du profit généré dans l'activité de celle-ci et que le pouvoir est partagé entre ses membres et non détenu par une seule personne.
- L'ESS regroupe des acteurs économiques dont l'activité se concentre sur des finalités d'intérêt général ou collectif. Pour ce faire, ces acteurs choisissent une organisation qui s'appuie sur la gouvernance démocratique et un but lucratif limité, voir même nul.
- L'économie qui regroupe les activités relatives à la production, à la distribution et à la vente des biens et services et le côté social qui se rapporte à une communauté et aux rapports des personnes qui font partie et s'entretiennent entre elles.
- L'ESS est l'ensemble des activités entrepreneuriales portées par un objectif social fort et une volonté de ses membres d'en faire un projet économiquement fiable : « C'est mettre le social au service de l'économie ».
- Dans l'économie traditionnelle la rentabilité se mesure en termes de profil. Dans l'économie sociale elle se mesure par la qualité de vie de la communauté.
- Pour parler d'économie sociale il faut trois facteurs : la rentabilité économique, la gestion démocratique et la mission de répondre aux besoins d'une communauté.¹⁰

⁹ CEFAI (D) : « *La politique de l'association : engagement public et économie solidaire* », discussion de l'ouvrage de Jean-François LAVILLE (politique de l'association) édition du seuil 2010, <http://sociologie.revues.org>.

¹⁰ M^r KERNOU, cour de fondement de l'économie sociale et solidaire, MASTER 2 : MTIP, UMMTO, 2016/2017.

À partir de ses définitions, on peut retenir que le champ de L'ESS est si vaste qu'elle peut assimiler la totalité des secteurs et l'ensemble d'activités par sa pluridisciplinarité et sans oublier la prise en compte de son environnement (culturel, social, économique, naturel, et environnemental).

Sous-section 02 : La différence entre l'économie sociale et l'économie solidaire

On peut distinguer entre les deux concepts de l'ESS car : « **L'économie sociale** » est apparue au XIX^{ème} siècle, pour se distinguer de l'économie capitaliste, dans le but de faire vivre les initiatives économiques et sociales. Alors que, « **L'économie solidaire** » est apparue dans les années 70 dans un contexte marqué par la crise économique et le chômage, en proposant de nouveaux modes de production et des alternatives économiques « solidaires ». Dans les années 2000, ces deux concepts sont associés pour former « **L'Économie Sociale et Solidaire** ».

2.1) L'économie sociale

L'histoire de ce champ économique semble se dérouler en dents de scie et les périodes de crises financières, économiques, sociales et du travail) semblent être propices au développement d'organisations de l'E.S.S. La création même de l'économie sociale apparaît comme une conséquence de la révolution industrielle et de la crise qu'elle a fait traverser aux travailleurs qui ont dû passer d'un système de production artisanal au système de production industriel.

Le développement du capitalisme industriel non régulé a fait naître une nouvelle classe prolétarienne qui va alors, faire face aux aléas de la nouvelle condition faite de précarité, créer des sociétés de secours mutuels, des comptoirs alimentaires et des coopératives de productions.

Ainsi, les ouvriers pouvaient avoir accès à une nourriture de qualité, aux soins, à des funérailles, etc. Ces initiatives nommées « associationnisme ouvrier ».

Les réseaux associatifs qui se constituent malgré la répression trouvent leur inspiration chez des penseurs tels que Saint-Simon, C. Fourier, E. Cabet et R. Owen, dont les utopies ont donné lieu à la formation de communautés qui étaient des lieux de vie associant le travail, l'habitat, la culture, la consommation, l'assurance contre les risques.

Ces expérimentations échoueront mais verront naître derrière elles une nouvelle conception de la coopération que sont les coopératives de production et les coopératives de

consommation. Ces dernières sont considérées comme un moyen pour les ouvriers des émanciper de leur dépendance vis-à-vis de leurs employeurs.

Ainsi, à leur origine les premiers mouvements de l'économie sociale ont suscité la suspicion et la répression de l'État, puis la fin du XIX^{ème} siècle voit naître avec la Troisième République un cadre juridique pour ces organisations (charte de la mutualité en 1898 ; loi de 1901 pour les associations, puis plus tard la loi sur les coopératives de 1917) qui ont fini par faire valoir leur utilité aux yeux de l'État.

Les relations entre l'économie sociale et l'État passent ainsi progressivement de conflictuelles, à la coopération avec notamment un État qui durant la seconde Guerre Mondiale fera appel aux coopératives de consommation pour l'approvisionnement des usines de guerre (J.F. DRAPERI, 2007).

L'histoire plus récente a vu la naissance de nombreuses structures fédérant les organisations de l'économie sociale afin de leur permettre une meilleure visibilité, citons entre autres les Chambres Régionales de l'Économie Sociale (CRES), ou le Conseil des Entreprises, employeurs, et Groupements de l'Économie Sociale (CEGES) ancien, Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives (CNLAMCA).¹¹

Dans le passé, d'autres définitions ont été proposées, qui prenaient en compte non pas la structure des entreprise sociales, mais leurs finalité. Il est vrai que dans le 3^{ème} secteur, c'est au sein de l'économie sociale que l'on trouve les expressions les plus fortes de la volonté de créer une 3^{ème} voie. Henri Desroche a notamment montré comment s'étaient succédé « l'économie sociale comme économie solidaire » (Charles Gide) comme « économie collective » (Jean Jaurès) et comme « économie volontaire » (Marcel Mauss). D'autres conceptions de ce type ont été développées, notamment aux États-Unis (secteur non profit), en Allemagne, en Belgique et en Italie.

Mais la définition moins inspirée et plus restreinte qui est employée ici, outre qu'elle correspond à l'état actuel du droit français, est celle qui a été librement choisie par les organisations responsables.

Tous les penseurs ont contribué à dessiner les contours de l'économie sociale. Malgré leurs divergences, ces doctrines ont en commun la recherche du bonheur, l'épanouissement individuel et collectif, et la maîtrise de l'économie au bénéfice de l'Homme. Ce sont

¹¹<http://base.socioeco.org>, document : l'Histoire de l'ESS, consulté le 20-10-2017 à 20 :00 h.

cependant les diverses tentatives et expériences menées sur le terrain qui permettront la formalisation de ces concepts en règles et principes de fonctionnement.¹²

2.2) L'économie solidaire

Bien que la solidarité soit également au cœur des activités d'économie sociale, ce que l'on a nommé à partir des années 1970, économie solidaire, désigne de nouvelles formes d'action qui ont émergé dans la foulée des mouvements sociaux de la fin des années 1960. En effet, sous l'impulsion des nouvelles exigences en matière de qualité de vie, de la mise en cause des capacités de l'État à remédier aux insuffisances du marché, ou encore de la volonté de trouver des formes nouvelles d'implication, les initiatives d'économie solidaire vont se multiplier.

Durant la décennie suivante, viendront s'ajouter à ces facteurs, la hausse du chômage et l'exclusion, nouveau visage de la pauvreté. Qu'il s'agisse de structures d'insertion par l'activité économique, de systèmes d'échanges locaux ou de commerce équitable, ces initiatives revendiquent un fort ancrage territorial leur permettant ainsi de répondre au mieux aux nouveaux besoins des populations.

L'économie solidaire se distingue de l'économie sociale dans les rapports qu'elle entretient avec l'État, en effet, l'économie sociale se veut indépendante (si ce n'est totalement, le plus possible) l'économie solidaire dépend en grande partie de l'État qui en retour va grandement s'appuyer sur l'économie solidaire, en particulier sur le mouvement associatif, durant les années 1980 afin de mettre en place sa politique sociale en matière d'éducation et d'insertion¹³.

L'économie solidaire vise une autre manière de faire de l'économie. Elle veut produire, consommer, employer, décider, échanger et créer de la richesse autrement, c'est-à-dire en privilégiant l'utilité sociale, la qualité des rapports entre usagers et producteurs, entre salariés et entrepreneurs, tout en respectant l'humain et son environnement.

Les initiatives économiques et solidaires se fondent sur les valeurs suivantes :

- **L'éthique dans les relations humaines :** Ces initiatives agissent pour une économie qui place l'humain, et non le profit, au centre de sa démarche. Les excédents ne doivent pas servir à enrichir des personnes physiques ou morales au-delà d'une rémunération équilibrée de leur participation.

¹²:<https://www.inseec.com>, mémoire de recherche appliqué sur l'économie sociale en France, consulter le 08/07/2017 à 22h17.

¹³ [http:// base .socioeco.org](http://base.socioeco.org), docs: l'Histoire de l'ESS, consulté le 20-10-2017 à 20h00

Ils doivent être réinvestis pour développer les activités mais aussi pour améliorer les conditions de revenu et de travail. Ces initiatives promeuvent des échanges équitables entre les acteurs économiques.

▪ **La gouvernance démocratique :** qui est :

- **La démocratie :** Les initiatives économiques et solidaires agissent à travers des organisations et des projets, qui permettent à tout individu de s'exprimer, d'être écouté, d'être acteur de son devenir social.
- **La transparence :** Les initiatives économiques et solidaires agissent de façon transparente envers leurs salariés, leurs usagers et leurs partenaires. Cette transparence doit s'étendre notamment aux données financières de la structure et notamment aux placements financiers aux modes de rémunération des dirigeants.
- **La solidarité :** Les initiatives économiques et solidaires agissent solidairement entre elles, et vis-à-vis des porteurs et bénéficiaires des projets.

Les actions menées visent à renforcer la solidarité notamment entre les générations et entre les territoires. La solidarité instaure une équité dans la répartition des bénéfices et des charges et dans les droits entre les personnes qui s'y engagent. Elle s'inscrit dans la lutte contre toute forme de discrimination.

- **Le développement durable :** Les projets les initiatives économiques et solidaires sont menés dans un esprit de développement durable, dans le respect l'environnement, et en solidarité avec les générations futures.
- **Le développement local :** Les initiatives économiques et solidaires favorisent les actions qui répondent aux besoins des populations locales en coopération avec les acteurs de terrain.

2.3) Les principes de l'Économie Solidaire :

Les principes de l'économie solidaire peuvent se définir et se présenter comme suit :

- **Principe N°1 : l'objet principal de la structure, ses activités et ses projets sont fondés sur la recherche d'utilité sociétale (richesse humaine, sociale, culturelle et environnementale) :** L'économie solidaire est attentive aux bénéfices sociaux et environnementaux, car la recherche du profit n'est pas une fin en soi. Produisant à la fois de la valeur ajoutée marchande et de la valeur sociale, les entreprises solidaires sont soutenues par des ressources mixtes, conjuguant le paiement par les clients, les aides nationales et locales et des engagements personnels bénévoles. Elles

emploient des personnes exclues ou qui risquent de l'être. Elles fournissent des services individuels à des personnes aux revenus modestes. Elles assurent des services collectifs pour mieux vivre ensemble.

- **Principe N°2 : les initiatives économiques et solidaires concourent à créer une activité économique qu'elle soit monétaire ou pas.** L'économie solidaire est une économie de proximité, soucieuse d'une viabilité financière qui garantit l'autonomie de gestion (ne pas dépendre d'un financeur ou d'un commanditaire)
- **Principe N°3 : les initiatives économiques et solidaires s'engagent à mettre en œuvre des modes démocratiques de décision et de gestion participative :** Cette économie se veut différente de l'économie libérale dans la redistribution de sa valeur ajoutée et dans son souci de transmettre aux générations futures un monde vivable. Les entreprises solidaires se battent sur le marché comme les autres et doivent donc être performantes. Elles fonctionnent sur un principe démocratique (une personne= une voix) et répondent à trois vocations : l'intérêt général, l'insertion sociale et professionnelle, des échanges monétaires ou non.
- **Principe N°4 : les initiatives économiques et solidaires s'impliquent dans une démarche de progrès fondé sur un droit de regard mutuel et un devoir de transparence dans leurs pratiques.**

L'économie solidaire veut donner droit de cité à une économie plurielle, à égalité avec les autres composantes de l'économie, marchande et non marchande.

Elle insiste sur sa dimension non seulement socio-économique mais aussi sociopolitique. Elle témoigne d'un questionnement politique sur l'économie avec l'idée qu'il y a un certain nombre de phénomènes qui relèvent plus d'une sphère intermédiaire articulée entre l'économie marchande et l'économie non marchande. Ce n'est pas une économie d'insertion qui aurait pour fonction de "pansement" les méfaits du capitalisme.¹⁴

Section 02 : L'Économie sociale et solidaire face à l'entrepreneuriat social :

• Deux concepts divergents

Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

¹⁴<https://www.economie.gouv.fr>, CDEF, article : « qu'est-ce que l'ESS ? », consulter 27/10/2017 à 22h00.

Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques.¹⁵

L'entrepreneuriat social est une manière d'entreprendre qui place l'efficacité économique au service de l'intérêt général. Quel que soit le statut juridique des entreprises (associations, coopérative,...).

L'amalgame entre les deux concepts (ESS et l'entrepreneuriat social) différents est souvent fait, soulevant ainsi un débat économique et politique au niveau national et européen.

Sous-section 01 : Les principaux mécanismes opérationnels de l'économie sociale et solidaire

1.1) Les spécificités et particularités de l'ESS :

1.1.1) Plusieurs formes juridiques (familles) de l'ESS :

Il existe deux approches de l'économie sociale, une qui définit ce secteur par ses valeurs, données par l'**AVISE**¹⁶ comme : « toute personne ou groupe de personnes qui créent une entreprise ayant une viabilité économique et qui met au cœur de son projet la prise en compte de la fragilité humaine et/ou du lien social », et une qui est plus retenue celle des statuts à savoir, les coopératives, les mutuelles, associations et les fondations. Ces entreprises ont en commun l'application des valeurs et principes de l'ESS, notamment ceux de la propriété collective de l'entreprise, du non lucrativité ou de lucrativité limitée ainsi de la gouvernance démocratique.

- **Les associations :** Une association est un groupement volontaire de personnes qui se proposent de poursuivre, pendant un temps plus ou moins déterminé, un but commun. L'association est principalement définie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, qui dispose qu'elle est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices.¹⁷

¹⁵<https://www.economie.gouv.fr>, CDEF, article : « qu'est-ce que l'ESS ? », consulter 27/10/2017 à 22h00.

¹⁶Sandrine Emin, Nathalie Schieb-Bienfait, « Ce que l'ESS fait à l'entrepreneuriat », <https://halshs.archives-ouvertes.fr>, consulter le : 23-10-2017.

¹⁷ Sandrine Emin, Nathalie Schieb-Bienfait, « Ce que l'ESS fait à l'entrepreneuriat », <https://halshs.archives-ouvertes.fr>, consulter le : 23-10-2017.

Les associations jouent un rôle important dans l'histoire de l'ESS, elles apparaissent comme le lieu privilégié d'identification des problèmes et des réponses à ceux-ci.

- **Les fondations** : Ce type de structures existent grâce à des dotations provenant d'un individu ou d'un groupe d'individus. Ces organisations sont souvent financées par des organisations publiques ou des entreprises privées. Les fondations et trusts se doivent d'atteindre des objectifs fixés par les donateurs visant un profil de groupe d'individus, ou une communauté. Elles sont particulièrement investies dans le parrainage d'activités sociales, religieuses, éducatives, et d'intérêt général. Les fondations se scindent en deux groupes : les fondations opérationnelles qui poursuivent leurs objectifs en s'impliquant directement dans des activités, et les fondations de soutien qui se consacrent au soutien des activités d'autres organisations.
- Les fondations ont pour cadre légal des lois : la loi du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat qui a institué le régime même de la fondation, et la loi du 4 juillet 1990 sur les fondations d'entreprises qui visent à entraîner la construction de fondations privées à l'image des grandes fondations Américaines et Allemandes, exemple: (Fondations Ford, Rockefeller, IBM, Mercedes, ou BMW).
- **Les coopératives** : Selon la loi française sur les associations coopératives (chapitre A-24) : Une coopérative est une personne morale regroupant des personnes ou sociétés qui ont des besoins économiques, sociaux ou culturels commun et qui, en vue de les satisfaire, s'associent pour exploiter une entreprise conformément aux règles d'actions coopératives.¹⁸
- Les coopératives se déclinent sous la forme de coopératives agricoles, d'épargnes crédits, de consommation, d'assurance, de distribution, de travailleurs, d'habitation. On trouve généralement cinq catégories : les coopératives d'entreprises dont les associés sont des entrepreneurs ; les coopératives d'utilisateurs ou d'usagers pour lesquelles les associés sont les utilisateurs des biens et des services produits, les coopératives de production où les associés sont les salariés, les coopératives multi-sociétaires associant plusieurs parties prenantes et enfin les banques coopératives qui ont pour but d'associer leurs clients ou sociétaires.
- **Les mutuelles** : Selon la définition donnée par le code de la mutualité, la mutuelle est un groupement ayant la capacité civile, dont la création est soumise à la déclaration. Le statut de la mutuelle relève du principe de l'autogestion. Elle poursuit un but non

¹⁸<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr>, « loi française N° 47-1775 du 10 septembre 1947 sur les coopératives », consulter le 02-11-2017.

lucratif menant dans l'intérêt de ses membres, moyennant le versement d'une cotisation à des actions de prévoyances, de solidarités et d'entraides.

Sa vocation est de réunir des personnes dans une structure qui va gérer des risques auxquelles elles sont exposées. Les mutuelles de santé et de prévoyance ont un rôle important, tout comme les mutuelles d'assurance.¹⁹.

Tableau N°01 : Présentation des acteurs de l'ESS

Acteurs de l'ESS	Activités sociales et solidaires
Les associations	L'association est une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances dans un but autre que le partage de bénéfices. Exemple d'association solidaire : le secours islamique.
Les fondations	Une fondation résulte de l'engagement financier irrévocable de ses fondateurs pour réaliser une œuvre d'intérêt général à but non lucratif. Contrairement à une association, elle ne compte pas de membres. Elle émane d'une grande société et est dirigée soit par un conseil d'administration, soit par un directoire et un conseil de surveillance. Exemple de fondation : Fondation Cartier pour l'art contemporain.
Les mutuelles	- Elles sont régies par le code des mutuelles. Il s'agit de personnes morales de droit privé à but non lucratif. Leurs ressources sont constituées par les cotisations versées par les adhérents. -Les mutuelles ont une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide
Les sociétés Coopératives	Les SCOP sont des sociétés de type SARL ou SA dont les associés majoritaires sont des salariés. Les décisions sont prises collectivement selon le principe collaboratif : 1 personne = 1 voix. Les dirigeants sont des salariés élus par les associés et s'impliquent tous dans l'entreprise autour de valeurs communes.

Source : support-bac@digischool.fr (consulter le : 23-10-2017 à 11h36).

1.1.2) Les principes de l'Économie Sociale et Solidaire

En 1980, les acteurs français de l'économie sociale et solidaire, réunis au sein du CNLAMCA, ont publié une charte de l'économie sociale. Ce texte formalise les principes, les caractéristiques communes aux organisations de l'économie sociale qui fondent leurs différences par rapport aux autres façons d'entreprendre et leur rapport original dans la société.

- **La gestion démocratique :** Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont gérées démocratiquement car elles appliquent le principe « une personne, une voix » selon lequel leurs membres ont le même droit de vote aux assemblées générales, quel que soit

¹⁹<https://www.inseec.com>, mémoire de recherche appliqué « l'économie sociale en France », consulter le 08/07/2017 à 22 :17.

leur rapport au fonctionnement de l'entreprise : apport en capital dans une coopérative, en temps dans une association ou une mutuelle.

- **La double qualité des personnes :** Une même personne est bénéficiaire du bien ou services produits (salariée/usager/cliente) et également promotrice du projet (associée, sociétaire ou adhérente). Ce principe transversal aux familles de l'économie sociale et solidaire « conforte l'individualité de la personne qui, par son biais, recouvre une identité politique en économie. Alors que l'entreprise capitaliste est tiraillée entre les besoins des clients et les exigences des porteurs de capital, l'entreprise d'économie sociale sert le seul projet collectif de ses membres. La double qualité fonde la modernité de l'entreprise d'économie sociale. Elle rend possible l'unité de la personne. Elle permet de concevoir une forme originale de gouvernance qui garantit l'efficacité à la fois économique et sociale de l'entreprise. » (L'économie sociale : utopies, pratiques, principes - Jean François DRAPERI - Presse de l'économie sociale)
- **La primauté de l'objet social sur le capital :** Les structures de l'ESS sont des groupements de personnes et non de capitaux. Elles sont constituées de sociétaires, adhérents, associés, solidaires et égaux en devoirs et en droits. Ces personnes, rassemblées autour d'un intérêt commun de façon solidaire, promeuvent des modes de gouvernance démocratique et inventent des formes innovantes d'entrepreneuriat collectif. La personne et l'intérêt commun (le projet social) de ces organisations sont au cœur de l'activité, ils priment sur la recherche de profit et l'excédent de capital.
- **La non lucrativité (ou lucrativité limitée) :** La non-lucrativité est totale dans les associations et les mutuelles. Elle est inhérente à la définition de l'association en tant que mise en commun d'activités et de connaissances dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est également une composante de la définition des mutuelles. La non-lucrativité est partielle mais limitée dans les coopératives.
- **L'impartageabilité des dividendes :** Les entreprises de l'ESS reposent sur la propriété collective des moyens de production. Les dividendes doivent rester impartageables et leur collectivisation est au surplus légitimée par leur caractère de seule source de financement stable opposée à la remboursabilité du capital.
- **La gestion autonome et indépendante :** Les entreprises d'économie sociale sont par définition indépendantes : nulle collectivité publique, nul groupe, nul fonds de pension ou nul concurrent ne peut en prendre le contrôle, non seulement parce qu'elles ne sont pas cotées en bourse (ce ne sont pas des sociétés de capitaux), mais surtout parce que, du fait

du principe « un homme, une voix », aucun actionnaire ne peut peser davantage qu'un autre.

- **La liberté d'adhésion** : Ce principe est un pilier fondamental de l'ESS. Il suppose une liberté totale dans l'initiative d'adhésion à une structure de l'économie sociale et autorise également les adhérents à quitter cette structure quand ils le souhaitent. L'ESS a pour vocation de réunir des individus non pas étrangers les uns aux autres, mais des membres qui partagent le sentiment d'appartenir à une collectivité et qui acceptent en conséquence des devoirs mutuels. Le lien qui s'établit entre les adhérents ou les associés d'une structure intègre la conviction partagée que la satisfaction de l'intérêt de chacun passe par le bien-être de tous.

1.1.3) Le développement de l'ESS dans les grands champs d'activité émergente

- **La gestion durable des déchets** : avec des actions développées autour de quatre fonctions principales : la collecte des déchets potentiellement recyclable, la valorisation des déchets, la revente et l'éducation à l'environnement ;
- **Le développement culturel local** : inscrit dans une approche visant l'accès à la culture pour tous, la reconnaissance de toutes les cultures, et une volonté de développement des territoires ;
- **L'animation et le développement de l'espace rural** : notamment par le biais de l'agriculture biologique et durable ;
- **Les services de proximité** : avec le développement des services fondés sur la reconstitution de liens sociaux (mobilités, aides aux personnes âgées, handicapés, petites enfances,...) ;
- **Le commerce équitable** : dont le développement se traduit par une augmentation du nombre de projets, du nombre de citoyens sensibilisés ainsi que des volumes de produits vendus même si ces volumes sont inférieurs ;
- **La finance solidaire** : qui repose sur une épargne placée sur des produits financiers solidaire et permet aux porteurs de projets de développer l'activité à forte utilité sociale et environnementale. Elle permet la création d'emplois, de logements sociaux, de projets environnementaux et le développement d'activités dans les pays en voie de développement.
- **Les échanges non monétaires** : par exemple avec les Réseaux d'Échanges Réciproques de Savoirs, et les Systèmes d'Échanges Locaux.
- L'ESS est également présente dans des secteurs comme les Technologies de l'information et de la Communication TIC (autour de pratiques alternatives en matière de

réalisation et utilisation de logiciels libres, d'organisation, de formation en ligne, de recyclage et réemploi de matériels...etc.).

Mais il existe des domaines d'activité de l'ESS qui sont difficiles à cerner et à appréhender de façon fine, ceci est lié à plusieurs facteurs.

En premier lieu, les activités dans le secteur de l'ESS possèdent souvent une caractéristique multidimensionnelle. Par exemple, une association faisant de la collecte et de la valorisation de produits électroménagers peut aussi avoir une vocation d'insertion économique, ainsi que des missions de sensibilisation à la réduction des déchets. De façon générale, trois fonctions principales sont souvent identifiées : une fonction d'intérêt collectif ; une fonction d'insertion sociale et professionnelle et une fonction d'échanges monétaires.

La dimension innovante des activités de nombreuses structures rend leur classification difficile. Alors l'objectif des OEES se base sur la production des biens et des services pour répondre aux besoins non satisfaits, il se distingue de celui des acteurs économiques classiques car il vise l'utilité sociale plutôt que la recherche du gain, et résulte d'initiatives collectives structurées des associations, coopératives, mutuelles, ou fondations plutôt que d'ambitions personnelles. Ce qui le spécifie par un certain nombre de caractéristiques au regard de l'économie classique qui sont :

- Un projet économique au service de l'utilité sociale : répondre aux besoins non satisfaits des citoyens ou d'un groupe spécifique (adhérent associés, sociétaires) ;
- Une nature participative par la recherche de l'implication de l'ensemble des personnes concernées (usagers, salariés, financeurs, etc.) dans la gouvernance des structures ;
- Un but non lucratif ou une lucrativité limitée.²⁰

1.2) L'économie sociale et solidaire porteuse du développement territorial

1.2.1) le Développement

La notion de développement fait partie de notre vocabulaire courant. A partir de l'utilisation de notion de développement dans le parler populaire, qu'on mêle souvent croissance et développement or, ce ne sont pas des synonymes. Le développement implique un accroissement de bien-être et changement dans la structure économique et sociale.

²⁰ BOUTET (A), « *Economie sociale et solidaire et collectivités locales* », Etd, le centre de ressources du développement territorial, Avril 2013, consulté sur projet.territoire.com, le 28-07-2017 à 14h23.

Elle se réfère à un accroissement des activités de production de bien et service mais n'implique pas nécessairement des changements dans la structure, ni n'engage une société sous tous ses aspects.

En effet et en sciences économiques, le développement porte le sens de progrès économique, d'enrichissement d'une société, d'un groupe social, d'une personne.²¹

1.2.2) Le territoire

Les définitions actuelles du concept de territoire indiquent bien que l'on est dans une problématique scientifique en construction. Ces définitions ont évolué sensiblement depuis trente ans. Il est possible cependant d'en retracer les principales caractéristiques et de partir de notre propre définition que nous pensons représentative d'une conception récente du territoire et de la territorialité. Le mot territoire est en effet issu du latin « territorium » et a, dans un premier temps, été utilisé pour définir un espace sur lequel s'exerçait une autorité ou une juridiction. Ce n'est qu'à partir des années 1980 que les géographes ont considérablement élargi son champ.

Un territoire est une étendue de terre occupée par un groupe humain ou qui dépend d'une autorité (État, province, ville, juridiction, collectivité territoriale, etc.).

Exemple : le territoire national. La notion de territoire prend en compte l'espace géographique ainsi que les réalités politiques, économiques, sociales et culturelles. Elle inclut l'existence de frontières, pour un territoire politique ou administratif, ou délimite pour un territoire naturel. La notion de territoire est utilisée en géographie humaine et politique, mais aussi dans d'autres sciences humaines comme la sociologie.

Le territoire est un espace vécu, inscription des actes et des valeurs des hommes dans une lisibilité spatiale. De fait, on peut parler d'une plasticité sociale du territoire : "Plus que perçu, le territoire est appris par l'individu et construit par des croyances et des pratiques qui sont de nature sociale". En ce sens, tout territoire apparaît comme une aire privilégiée de construction et de mesure de l'action collective, que l'on peut différencier en territoires de patrimoine fortement valorisés et investis par leurs habitants, ou en territoires déstructurés et habités par des populations en quête de repères et souvent déracinées. Il est, de même, un lieu de manifestation des rapports sociaux, comme organisation sociale, juridique et politique. Selon Marcel Roncayolo (2001,183), tout territoire circonscrit une "zone de compétence"

²¹ Ahmed ADDA et Imad ASSARRAJ, PME et Systèmes productif localisés (SPL), Actes du colloque international, « gestion durable des territoires développement local et solidaire, regard croisée », les 28 et 29 octobre 2007 UMMTO.

juridictionnelle et politique, "par exemple de dispositions légales et de règles qui s'appliquent aux habitants et auxquelles des privilèges d'exterritorialité permettent d'échapper". Il peut être à ce titre, comme on vient de le voir dans le cadre des politiques de la ville et du DSU, manipulé par l'intervention politique.

Bruno Palier (2002) a défini le territoire comme un indicateur des évolutions de l'intervention des politiques sociales en France. Par exemple, à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle, il fallait appartenir au territoire pour pouvoir bénéficier des prestations mises en œuvre au sein d'une paroisse, d'une commune. On retrouve cela dans les politiques d'aides sociales de l'après-guerre dont l'État confie la gestion aux institutions locales pour leurs ressortissants. Puis l'auteur montre que, par le système des prestations sociales fondé sur l'identité professionnelle, on passe du support territorial au support salarial pour la protection sociale : les institutions de protection sociale sont marquées par la centralité du travail salarié, et le territoire n'est plus le principe organisateur, même s'il doit rester proche des bénéficiaires dans une architecture déconcentrée. Les années de décentralisation, dès 1981, marquent un retour du territoire non plus comme lieu de vie et de réception des prestations, mais comme objet d'intervention. Elles ont imposé le développement territorial qui devient, comme le note encore Bruno Palier, un moyen de réorganiser l'action publique par les politiques de la ville et les Zones d'Éducation Prioritaire (ZEP). Le support territorial devient ainsi un moyen de suppléer aux défaillances du support salarial²². C'est ainsi le paragraphe suivant traitera le développement territorial dans son ensemble.

1.2.3) Le développement territorial

Il n'est pas ludique de présenter le développement territorial sans passer par le développement local, il apparaît dès les années quatre-vingt comme une nouvelle dynamique d'acteurs qui porte des formes changeantes d'organisation territoriale. Les districts industriels sont revendiqués comme innovants en Italie et constituent des formes d'organisation industrielle originales (Novarina 2012). Aux Etats-Unis, ce sont les « clusters » (Silicon Valley et route 121 à Boston) qui donnent le ton de l'innovation ancrée géographiquement. Ce

²² Pierre-Noël Denieul : Développement social, local et territorial : repères thématiques et bibliographiques sur le cas français, Éditeur: de Boeck Supérieur publié sur Cairn.info: Années 2001 à 2017, consulté le 1 Mars 2018.

qui est remarquable n'est pas seulement l'importance quantitative (en nombre, en densité, en volume...) de ces modes d'organisation territoriale, mais plus l'absence d'analyse du phénomène longtemps tenu pour négligeable tant dans la théorie économique standard, que dans les analyses de la globalisation. C'est l'approfondissement de la crise qui va susciter l'intérêt que l'on commence seulement à porter à ces formes nouvelles. Selon ces auteurs le principe de cette théorie dite de la base, « repose sur l'identification de deux grands secteurs économiques locaux : le premier contribue à capter les revenus de l'extérieur, l'autre travaille à satisfaire la demande locale » L'opérateur fondamental de ces formes nouvelles repose sur la notion d'externalité formalisée par A. Marshall. Celui-ci montre notamment que les économies d'échelle peuvent aussi provenir d'« effets externes » produits par le contexte productif (la culture du lieu, son histoire, etc.), dont les firmes ancrées territorialement peuvent naturellement bénéficier. Il y a donc bien une régulation locale des externalités et un espace ouvert pour les produire à l'échelle des territoires.

En d'autres termes, le territoire est directement lié au problème à résoudre qui en constitue la raison d'être. Cela implique des territoires à la fois provisoires et incomplets. On ne peut donc engager une véritable analyse systémique tant sont ouverts et partiels les regroupements d'acteurs. L'analyse des districts industriels et des « Systèmes productifs Locaux » à l'origine des approches du développement territorial, ne constituent en effet, qu'un cas particulier de système complet, peu représentatif de la richesse des dynamiques territoriales. Si le concept de « territoire » est assez foncièrement français ou latin le mot apparaît plus récemment dans la littérature anglo-saxonne selon une acception relevant de la science politique. Stuart Elden (1971 pour la première édition et 2013 pour la plus récente), dans *The birth of Territory*, donne un bel aperçu de l'adoption progressive du concept dans la littérature anglo-saxonne. Ainsi, le passage du développement local au développement territorial sous tend une réflexion sur les nouvelles formes de compétitivité (par la spécificité et l'innovation), sur les modalités d'accès au marché mondial globalisé mais aussi sur l'autonomie territoriale. La concrétisation de la territorialisation à travers la décentralisation à la française a toujours mis à distance la question de l'autonomie²³.

Les successions de crises que traverse notre planète, amènent à privilégier le plan local par rapport au plan national et entraînent sur le terrain des poussées sociales, culturelles et identitaires.

²³ Pierre-Antoine Landel, Bernard Pecqueur : « Le Développement Territorial : Une voie innovante pour les collectivités locales », HAL Id: <https://halshs.archives-ouvertes.fr/> du 20 Oct 2016, consulté le 1 Mars 2018.

Le local s'approprie en quelque sorte le développement, surtout dans les pays sous-développés, le sous-développement étant un produit du développement, pour en faire un concept et une pratique globale, une stratégie territoriale intégrée, solidaire, durable.

La notion de développement territorial enrichit celle de développement local par l'intégration de trois dimensions essentielles : les territoires, leurs parties prenantes et les usages des sols. Productions collectives, résultant des actions d'un groupe humain, avec ses citoyens, ses dispositifs de gouvernance et son organisation, les territoires ne sont pas seulement des entités géographiques. Ils renvoient à des relations organisées, des groupes ou des populations particulières qui se reconnaissent dans des projets communs.

Du coup, les processus de développement ne reposent pas sur les seuls acteurs productifs ou les institutions qui les gèrent, mais impliquent d'autres parties prenantes : collectivités territoriales, services déconcentrés de l'État, organismes consulaires, monde associatif...etc.

Ils ne peuvent davantage faire l'impasse sur les problématiques d'occupation de l'espace, en termes de rareté des terres, de concurrence et d'usure des sols.

On observe aujourd'hui une profusion d'actions, d'initiatives et de nouvelles pratiques provenant du cœur des villes, des zones périphériques ou des espaces périurbains. Comme les indicateurs de bien-être ou de bonheur, ces dynamiques d'innovation posent la question des nouvelles formes de développement des territoires.²⁴

Les trois courants du développement social, du développement local et du développement des territoires ont pour dénominateur commun une tension constante entre la mobilisation sociale et économique des populations, d'une part, et les mesures régulatrices prises à leur encontre par le pouvoir politique d' autre part.

L'ESS est donc, de plus en plus, reconnue comme acteur collectif du développement local et territorial. Les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire sont aujourd'hui considérées comme des partenaires des conseils régionaux pour promouvoir une économie territorialisée²⁵.

²⁴<http://sms.hypotheses.org>, « Comprendre le développement territorial », consulter le : 21-10-2017 à 20h15

²⁵www.RECMA.org, « Le rôle de l'ESS dans les territoires », consulter le : 21-10-2017 à 20h53

Sous-section02 : L'entrepreneuriat Social

L'essor de l'entrepreneuriat social s'explique par de nombreux facteurs qui ont été mis en évidence dans la littérature internationale, et qui ont créé un terreau fertile pour son développement. La prolifération des organisations évoluant dans le secteur social a conduit à une concurrence accrue pour le financement et a rendu nécessaire la recherche de nouvelles sources de financement, plus stables et plus abondantes que les dons ou les subventions publiques. Le désengagement de l'Etat dans certains secteurs s'est traduit par une croissance des besoins sociaux non couverts. De plus, l'influence grandissante des ONG, entre autres, sont désormais des organisations de poids avec lesquelles les Etats doivent compter, s'est accompagnée d'une professionnalisation de celles-ci, dans le cadre d'une demande nouvelle d'efficacité et de responsabilisation des fonds. Enfin, on peut déceler une acceptation de plus en plus présente des forces du marché et du pouvoir de la compétition, qui favorisent notamment l'innovation et l'efficacité, pour répondre à certains besoins sociaux. Ces différentes circonstances ont donc conduit les organisations du secteur social à adopter des stratégies de positionnement sur de nouveaux marchés pour financer leur activité sociale : en exploitant des opportunités lucratives dans leur cœur de métier, en développant des entreprises rentables dans un autre métier, ou encore par des partenariats avec des entreprises commerciales (Alter, 2006).

L'entrepreneuriat social peut ainsi apparaître à la fois comme une sous-thématique de l'entrepreneuriat, mais aussi comme une nouvelle mouvance au sein de l'économie sociale et solidaire, concept propre à la France appelé ailleurs « third sector » ou « non profit sector ».²⁶

2.1) L'entrepreneuriat au sens large

Ce terme d'entrepreneuriat contient le mot entrepreneur, donc la démarche entrepreneuriale est incitée par l'individu. D'où, l'économie est redevable. C'est les économistes, en premier, qui ont tenté de définir la notion d'entrepreneur avec l'école autrichienne et l'économiste Schumpeter qui, écrit l'entrepreneur comme « un innovateur, un créateur, un agent du changement, qui est capable de transformer une idée en une innovation

²⁶ BROSSARD (J), « Le défi de l'entrepreneuriat social : comment construire un business model à la fois pérenne et créateur de valeur sociale, ». Mémoire de fin d'étude, Rouen business school, 2009/2010.p.11.consulter sur : www.adnfrance.org

réussie ». ²⁷Donc il insiste sur l'aspect innovateur de l'entrepreneur et sur sa capacité à changer les choses.

- **L'entrepreneur : agent central au cœur de l'entrepreneuriat** Le mot « entrepreneur » est un concept ambigu et sa définition ne fait l'objet d'aucun consensus, ni au sein des chercheurs, ni pour les praticiens. Toutefois, l'entrepreneur est inévitablement au cœur du phénomène entrepreneurial et c'est lui qui impulse la démarche entrepreneuriale. On ne peut donc pas définir l'entrepreneuriat sans faire référence à l'entrepreneur.
- **L'esprit d'entreprise** : L'esprit d'entreprise désigne la détermination, la capacité et l'aptitude de l'individu à identifier une opportunité et à la saisir pour créer de la valeur. Ainsi, la créativité et l'innovation sont les maîtres mots pour transformer une idée en succès. De là, on comprend, que l'esprit d'entreprise a des effets sur le plan économique et social. En effet ;
- **L'esprit d'entreprise contribue à la création d'emplois** : Il stimule l'activité économique et favorise la création d'emplois. Il permet aussi d'encourager la cohésion sociale dans les territoires en retard de développement, en intégrant les chômeurs et les personnes défavorisées dans le monde du travail.
- **L'esprit d'entreprise est un élément essentiel de la compétitivité** : Lorsqu'il y a concurrence entre les entreprises, celles-ci doivent sans cesse réagir par une meilleure performance et innover continuellement pour rester compétitives. De ce fait, l'augmentation des niveaux de performance et d'innovation des entreprises va renforcer la compétitivité de l'économie dans son ensemble.
- **L'esprit d'entreprise, valeur de l'épanouissement personnel** : Au-delà du simple fait d'avoir un salaire, les personnes peuvent poursuivre d'autres ambitions telles que l'épanouissement personnel (liberté, indépendance, etc.). De plus, pour les personnes qui ont du mal à trouver un travail à la hauteur de leurs ambitions, le statut d'entrepreneur peut leur ouvrir la perspective d'améliorer leur situation personnelle.
- **L'esprit d'entreprise et les valeurs sociales** : En réponse aux attentes accrues du public, en ce qui concerne l'impact de l'activité entrepreneuriale sur la société et l'environnement, de nombreuses entreprises ont adopté des stratégies de responsabilité sociale. Il s'agit en effet, de l'intégration des préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs valeurs, à leur culture, à leur prise de décision, à leur stratégie et à leurs activités,

²⁷ BROSSARD (J), « Le défi de l'entrepreneuriat social : comment construire un business model à la fois pérenne et créateur de valeur sociale, ». Mémoire de fin d'étude, Rouen business school, 2009/2010.p.10.consulter sur : www.adnfrance.org

d'une manière transparente et responsable. Cette caractérisation de l'initiative entrepreneuriale nous apporte un éclairage utile pour comprendre la dimension entrepreneuriale de l'entrepreneuriat social.

2.2) L'entrepreneuriat social et son émergence

2.2.1) Définition :

Le concept d'entrepreneuriat social renvoie à deux termes dotés de connotations riches : d'un côté le terme « *entrepreneur* », généralement associé à la recherche de profit, de l'autre côté le terme « *social* », d'avantage relatif à la sphère non-marchand.

Selon la définition de l'OCDE, ²⁸l'entrepreneuriat social est compris comme « *toute activité d'intérêt général, organisée à partir d'une démarche entrepreneuriale et n'ayant pas comme raison principale la maximisation du profit mais la satisfaction de certains objectifs économiques et sociaux...* ».

Mais pour mieux cerner ce concept, il nous faut remonter au 19^e siècle en se posant la question si les entrepreneurs de ce siècle qui pratiquaient des politiques paternalistes, étaient des entrepreneurs sociaux. À titre d'exemple, l'entreprise « *Citroën* » qui, pendant la première guerre mondiale, avait fait preuve d'œuvre sociale en installant dans son entreprise des chambres d'allaitement pour les ouvrières venues en masse remplacer les hommes²⁹.

C'est ce qui distingue l'entrepreneuriat social de l'entrepreneuriat générique : développer une action sociale répondant aux besoins d'une population. Ainsi, un entrepreneur qui se dit « *social* », est celui qui place l'objectif du profit en seconde position au regard des objectifs sociaux qu'il doit atteindre.

2.2.2) Émergence de l'entrepreneuriat social

Ce mouvement de « l'entrepreneuriat social » connu un nouvel essor dans de nombreux pays (Europe, USA, Asie), à partir des années 1980, simulé par deux tendances de fond : d'une part, la montée du chômage et la complexité des besoins sociaux et, d'autre part, les nouvelles attentes éthiques des consommateurs, salariés et entrepreneurs. Depuis, des réseaux mondiaux d'entrepreneurs sociaux se déploient comme Ashoka, la Fondation Schwab for Social Entrepreneurship ou encore la Skoll Foundation.

Cet Entrepreneuriat Social qui, conjugue la logique économique et sociale connaît ses débuts en Algérie. En effet, de nouvelles entreprises émergent à l'exemple de l'entreprise

²⁸BARTHELEMY (A) & SLITINE (R), « *Entrepreneuriat social : innover au service de l'intérêt général* » Définition de l'OCDE, éd Vuibert, Avril 2001, p. 15.

²⁹BOUTILLER (S), « L'entrepreneur social, un entrepreneur socialisé dans une société entrepreneuriale ? », Humanisme et Entreprise, Ed : .A.A.E.L.S.H.U.P, 2008/5 n° 290, p. 44. URL: <http://www.cairn.info>.

Bionoor, première entreprise algérienne à avoir reçu la certification « *agriculture biologique* » pour la production de dattes. Elle emploie aujourd'hui une dizaine de personnes ainsi qu'une vingtaine de saisonniers et exporte ses produits issus du commerce équitable à l'étranger. Spécialisée dans la production et le conditionnement de la date d'Ouargla, elle a été lancée, en partie, afin de créer de l'emploi pour les jeunes chômeurs de la région.³⁰

▪ **Les entreprises sociales :** L'entreprise sociale est apparue au début des années 1990 en Europe et aux USA. Dès lors, de nombreuses universités américaines ainsi que diverses fondations commencent à mettre en place des programmes de formation et de soutien destinés aux entreprises sociales. La définition de l'entreprise sociale la plus exhaustive a été avancée par le gouvernement britannique en Juillet 2002, qui propose la définition suivante :

*« Une entreprise sociale est une activité commerciale ayant essentiellement des objectifs sociaux et dont les surplus sont essentiellement des objectifs sociaux et réinvestis en fonction de ces finalités dans cette activité ou dans la communauté, plutôt que d'être guidés par le besoin de maximiser les profits pour actionnaires ou des propriétaires ».*³¹

2.3) Le rôle de l'entrepreneuriat social dans le développement territorial

L'entrepreneuriat Social a montré son efficacité dans le développement territorial et local de plusieurs pays ayant une expérience dans le développement de l'économie sociale et solidaire. L'activité entrepreneuriale conduit à la valeur ajoutée et à la création de richesse, ce qui est primordial pour le développement industriel et économique et territorial du pays. Ils emploient leurs ressources propres aussi bien que les emprunts pour la mise en place de leurs entreprises.

De cette façon, les entrepreneurs jouent un rôle actif dans la réduction du problème du chômage régional et de l'amélioration du climat social ce qui ouvre la voie vers un développement économique. Une dynamique entrepreneuriale permettra de créer progressivement de plus en plus d'emplois indirects. La réussite entrepreneuriale, pourra jouer un rôle d'entraînement dans la société. Les entrepreneurs fournissent de l'emploi à grande échelle aux chômeurs ainsi Les entrepreneurs aident à éliminer les disparités régionales à travers la mise en place d'industries dans les régions reculées et les moins développées, dont le but c'est de Promouvoir un développement régional équilibré.

Cette résultante est un signe fort de la croissance économique. De cette façon, ils contribuent à l'augmentation du PNB, ainsi que le revenu par habitant de la population d'un

³⁰ AHMED-ZAID (M), TOUHAMI (A) et OULHAZI (Z), « L'économie sociale et solidaire au Maghreb : quelle réalité pour quelle avenir », rapport pour IPAMED, Novembre 2013, p79

³¹ Social Entreprise : A Strategy for Success », document public fourni par le gouvernement britannique. Juillet 2002

pays. Ils apportent de nouveaux produits et services et développent de nouveaux marchés pour la croissance de l'économie. Les entrepreneurs sont toujours à l'affût d'opportunités. Ils explorent et exploitent diverses possibilités et encouragent la mobilisation efficace des ressources de capitaux et de compétences.

De cette façon, les entrepreneurs multiplient leurs activités entrepreneuriales, créant ainsi un environnement d'enthousiasme et transmettent une impulsion pour le développement global du territoire.³²

Conclusion du premier chapitre

De tous ce qui a été développé dans ce chapitre, on peut conclure que l'ESS peut participer au développement social des territoires grâce à sa particularité qui s'adapte sans cesse aux développements et évolutions sociétales, et aux nouveaux besoins sociaux. Elle regroupe les organisations privées (entreprise, association, coopérative, mutuelle, fondation) qui cherchent à concilier l'activité économique et équité sociale du commerce équitable à l'épargne solidaire, en passant par les innovations sociales dans le champ de la protection de l'environnement, de la lutte contre l'exclusion, de la santé. Donc l'ESS apporte une réponse à de nombreux enjeux de société contemporaine. Les organisations de l'ESS adhèrent à des principes fondateurs, parmi lesquels : la recherche d'une utilité collective, la non-lucrativité ou lucrativité limitée, une gouvernance démocratique.

L'économie sociale et solidaire tente de placer l'homme au cœur de l'économie et de mettre les activités économiques au service d'un engagement social, c'est ainsi que

³²Réda ALLAL, entrepreneuriat moteur de développement économique, <https://fr.slideshare.net>, consulter le 20-10-2017 à 17h15.

l'entrepreneuriat social développe une action sociale qui répond aux besoins d'une population.

Enfin, on peut dire que les deux phénomènes « l'ESS et le développement territoriale » sont complémentaires, puisque l'ESS participe au développement territorial et le développement territorial permet de mieux évaluer les impacts de l'ESS.

Introduction du chapitre

Le défi de l'économie sociale et solidaire est ressenti par de nombreux acteurs de la vie économique et sociale dans le monde arabe, comme une réelle alternative aux dysfonctionnements, non pas seulement des marchés, mais aussi des institutions pour ne pas dire l'État lui-même, dans sa configuration actuelle.

Puisant ses racines dans l'économie sociale, elle s'est développée sur des bases militantes à partir des années 1970 dans un contexte marqué par la crise économique et le chômage. Elle cherche à répondre aux besoins non satisfaits et aux limites des politiques traditionnelles en proposant de nouveaux modes de production et d'alternatives économiques « solidaires » : commerce équitable, insertion par l'activité économique, circuits courts de distribution...etc. Mettant davantage l'accent sur la réduction des inégalités, elle se définit avant tout par ses finalités (insertion, lien social, produire autrement).

L'Algérie comme tous les pays d'Afrique et du Maghreb, considère l'action sociale comme un secteur important et un facteur clé de succès pour toute politique de développement économique et social, un secteur porteur de richesses, de l'emploi et d'apaisement social et de paix au sein de la société. c'est pour cela que l'État a orienté sa politique de développement à partir des années 1980 vers une économie sociale et solidaire, en créant le Ministère de l'Action Sociale et de Solidarité et l'Agence de Développement Social ADS, chargé notamment de promouvoir toutes les actions visant à améliorer les conditions économiques et sociales de la population, tout en encourageant les initiatives individuelles et collectives de développement et de productivité.

Dans ce chapitre il sera question d'aborder les différentes étapes d'intégration de l'ESS dans la politique Algérienne, et sa concrétisation par les différents dispositifs et coopérations nationales et internationales. On va voir l'expérience de l'Algérie dont on va montrer les différentes formes traditionnelles et religieuses ainsi que les formes récentes de l'économie solidaire après l'indépendance.

Section 01 : Aperçu historique de l'ESS en Algérie

La culture de solidarité, d'entraide et de travail collectif ont toujours fait partie des traditions des pratiques des populations locales dans les pays du Maghreb. Depuis l'indépendance en 1962, les gouvernements algériens qui se sont succédé ont toujours considéré « le développement social » comme une priorité et consacré dans toutes les constitutions. Les choix des modèles politique et économique de l'Algérie ont marqué les contours et la forme de l'économie sociale et solidaire mise en place par les Pouvoirs publics.

On peut avancer que l'ESS en Algérie a connue deux étapes :

L'étape du modèle économique socialiste avec un système politique du parti unique et une deuxième période de transition vers l'économie de marché avec un système de multipartisme en cours de formation.

Durant la première période, c'était l'Etat qui était chargé de mener les actions du développement social et économique à travers les révolutions industrielle, agraire et culturelle en s'appuyant sur un parti (une pensée unique) et des organisations de masses. Ce modèle économique et politique avait connu ses limites avec le choc pétrolier de 1986 (baisse des prix du pétrole) qui emmené l'Etat algérien à signer avec le FMI un programme d'ajustement structurel (PAS) pour bénéficier du rééchelonnement de sa dette extérieure.

L'intervention de l'État dans le domaine social en Algérie a été consacré dans les différentes constitutions nationales de l'Algérie indépendante, il se trouve donc que deux formes de solidarités ont caractérisé l'économie sociale :

- La solidarité ancestrale et religieuse, qui perdure à nos jours, mais elle a été restructurée par la voie associative.
- La solidarité sociale institutionnalisée à partir de l'Indépendance. Jusqu'en 1990, elle a été pilotée par l'Etat, dans le contexte de la construction d'une société à destination socialiste.

Sous-section 01 : L'ESS avant l'indépendance de l'Algérie

▪ Les formes de solidarité traditionnelle et religieuses

La société algérienne récente a connu depuis des millénaires des formes de solidarité qui continu d'exister qu'on peut assimiler à l'économie solidaire traditionnelle. Ces formes tirent leurs origines soit de la religion comme (**les biens habous et wakf**) soit de l'organisation familiale et tribal dans laquelle s'est façonnée la société algérienne traditionnelle comme (**touiza**)

Incarnant la puissance du lien social, les pratiques solidaires jouent en faveur d'un équilibre sociétal et visent à garantir l'équité entre les membres de la communauté ou du groupe. C'est aussi un instrument de régulation dans les processus de gestion des biens communs et des ressources, à l'exemple de l'eau. Cette organisation, qualifiée de segmentaire, garantie cohésion et cohérence à la société traditionnelle. Elle se fonde sur un mode de représentation qui dicte l'ensemble des équilibres sociétaux auxquels personne ne peut se soustraire et auxquels chacun doit contribuer.

Le maintien des équilibres généraux appelle des principes de réciprocité, de partage et de mutualité des ressources disponibles et ce quelques soient leur nature et leurs formes.

1-1- Touiza une forme de solidarité traditionnelle

Dans le cadre familial, villageois ou tribal, **la touiza ou tiwizi**, constitue la forme de coopération et de mutualisation la plus présente sur la base du principe de réciprocité, du jeu du don et du contre-don et de l'échange.

Cette pratique solidaire permet la mobilisation des ressources humaines disponibles et la mutualisation des moyens matériels pour la réalisation d'un travail au profit d'une famille, comme la récolte d'olives ou le labour. Elle a son corollaire en Kabylie par exemple que l'on désigne par le terme **tachemlit**, travaux collectifs, qui s'exerce dans le cadre villageois notamment sous la responsabilité de l'assemblée villageoise et qui implique toutes les forces vives du village pour l'exécution de travaux d'intérêt général (entretien des voies de circulation, entretien des sources et fontaines, des lieux publics, etc.)

Ou pour l'édification des structures ou ouvrages communautaires telles que : les mosquées, les écoles, les maisons, la voirie et l'assainissement, ainsi qu'à tous les travaux d'utilité communautaire : labours, semailles, moissons, etc.

1-2- Formes de solidarité religieuse

La deuxième forme de solidarité qui tire son origine des principes religieux, ces formes de solidarité, religieuse ou communautaire, concourent au renforcement des liens sociaux et à la lutte contre toutes formes d'exclusion, de précarité et de pauvreté. Cette solidarité, organique, est assise sur le caractère communautaire de la construction sociétale de l'Algérie depuis fort longtemps.

Comme exemple de produit de ces formes et pratiques de solidarité encore opérationnelles de nos jours, on peut citer les systèmes d'irrigation dans les différentes régions du nord du pays ou encore les systèmes de la *foggara* dans les régions du sud du pays.

- Dans le premier cas, citons **les biens habous** : c'est un acte juridique par lequel une personne, en vue d'être agréable à Dieu, se dépouille d'un ou plusieurs de ses biens, généralement immeubles, et les met hors du commerce, en les affectant à perpétuité à une œuvre pieuse, charitable ou sociale soit d'une manière absolue exclusive de toute restriction (habous public), soit en réservant la jouissance de ses biens à une ou plusieurs personnes déterminées (habous de famille). À l'extinction des bénéficiaires, le habous de famille devient habous public.
- **Les wakf**, ou biens de mainmorte (il s'agit d'un bien inaliénable conservé au sein d'une famille ; lorsque la lignée s'éteint, le bien est affecté à des œuvres charitables et devient un *habous public*) ;
- **La zakat**, ou aumône, troisième pilier de l'islam, et **l'achour**, sorte de dîme sur la récolte et les avoirs, la *zakat el fitre* la *sadaqa* contribuent considérablement aux mécanismes de consolidation de la solidarité et de la cohésion sociale.

Ces mécanismes s'appuient sur les initiatives citoyennes et les réseaux d'entraide et contribuent au développement local.

sont coordonnés par un organe central, la *djemaa* ou **tajmaat**, conseil de sages au niveau d'un village, d'un groupe ou d'une communauté, qui constitue non seulement une instance de concertation, d'arbitrage, de médiation dans les litiges ou de prise de décision mais aussi une instance de démocratie participative.

Cette forme de solidarité est ancrée dans l'ethos du peuple algérien. Elle persiste jusqu'à nos jours, même si elle a été partiellement reprise ou remodelée par l'État dès 1962, sous la bannière d'un développement socialiste et participatif et par endroits instrumentalisée et banalisée.³⁰

³⁰ AHMED-ZAID (M), TOUHAMI (A) et OULHAZI (Z), « L'économie sociale et solidaire au Maghreb : quelle réalité pour quelle avenir », rapport pour IPEMED, Novembre 2013.

Sous-section 02 : l'ESS en Algérie après l'indépendance

2-1-L'ESS 1962-1988³¹

La période 1962-1988 a été caractérisée par l'essor des associations, des coopératives et des mutuelles sous l'égide de l'Etat-providence. Cette économie sociale, qui s'articule entre un secteur public et un secteur marchand, a été un lieu essentiel d'apprentissage de l'esprit citoyen. Elle regroupe les coopératives, les mutuelles et les associations.

Cette première période s'étendant de 1962 jusqu'à l'année 1990 (ère du Parti unique), est caractérisée par l'ouverture, le multipartisme et la démocratie. Les associations ont remplacé en quelque sorte les formes traditionnelles de solidarité (djemaa, touiza, réseaux d'entraide, etc.). Leurs actions dépassaient souvent le niveau local, pour devenir de plus en plus spécialisées dans quelques secteurs d'activité et d'intervention en y retrouve notamment des associations de femmes, de personnes âgées ou handicapées, associations de volontaires (les Jeunes Travailleurs volontaires d'Algérie [JTVA] et l'Union maghrébine de l'action volontaire [UMAV], à titre d'exemple).

Cependant, ces actions du mouvement associatif étaient contrôlées par les pouvoirs publics ou canalisées selon l'idéologie officielle.

Des coopératives agricoles et industrielles ont été créées après l'Indépendance dans un enthousiasme partisan et patriotique pour sauver l'économie et la relancer suite au départ des colons. Notons au passage que les premières entreprises publiques sont nées du regroupement de ces coopératives, qui existaient dans tous les secteurs (bâtiments, travaux publics, agriculture et services de consommation). Ces coopératives ont ensuite été encadrées par l'Etat (exemple des domaines autogérés).

2-2-Période allant de 1990 à nos jours

Cependant et au cours de cette seconde période de l'évolution du mouvement associatif, la nouvelle constitution et la nouvelle loi d'association (loi du 4 décembre 1990) ont permis l'émergence d'un mouvement associatif d'un niveau qualitatif plus élevé et développé, les associations s'érigent en tant que groupe de pression, autonome par rapport à l'Etat et aux partis politiques. Leur éventail d'action s'élargit et leurs secteurs d'activité est de plus en plus variés (associations de consommateurs, de l'environnement, de cités, de quartier, de jeunes, de villages, etc.). Tous les domaines sont investis par ces associations.

³¹ AHMED-ZAID (M), TOUHAMI (A) et OULHAZI (Z), « L'économie sociale et solidaire au Maghreb : quelle réalité pour quelle avenir », rapport pour IPEMED, Novembre 2013

L'ordre communautaire traditionnel se transforme progressivement avec l'avènement d'un comportement citoyen, notamment avec la promulgation durant l'année 2012 de la loi relative aux associations (n°12-06 du 12 Janvier 2012), abrogeant la loi de 1990, cette nouvelle loi met en exergue de nouvelles mesures et dispositions ont été mises en place dans le but de réguler cette activité associative. De sa part la société civile se trouve contrainte d'évoluer pour sauvegarder ses acquis et défendre ses intérêts dans le tumulte du changement, ce qui l'amène à se mobiliser et à s'organiser, on assiste alors à la naissance d'une conscience sociale collective et solidaire.³²

Section 02 : L'institutionnalisation de l'ESS en Algérie

L'économie sociale sous sa forme institutionnalisée, est apparue en Algérie avec la création de l'agence de développement social (ADS), par décret exécutif n° 96 /232 du 29 juin 1996 et placée sous la tutelle du Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la condition de la femme et ce, dans le but de renforcer le dispositif institutionnel mis en place par l'Etat en matière d'intervention sociale, afin d'atténuer les retombées économiques et sociales engendrées par la mise en œuvre du plan d'ajustement structurel avec le FMI durant la décennie 1990.

Elle a pour missions statutaires, de promouvoir, de sélectionner, de choisir et de financer, totalement ou en partie, par voie de subvention ou tout autre moyen adéquat :

- Des actions et interventions en faveur des populations démunies ;
- Tout projet de travaux ou de services d'intérêt économique et social comportant une haute intensité de main d'œuvre, initié par toute collectivité, communauté ou entité publique ou privée, dans le but de promouvoir le développement de l'emploi ;
- La micro-entreprise.

Le processus de construction de cette économie sociale « par le haut » s'accompagne d'efforts pour impliquer la société civile, pour encourager la participation citoyenne dans la lutte contre la pauvreté et le chômage. « Initiative » et « solidarité » deviennent les maîtres-mots de la mise en place des différents dispositifs.

L'économie sociale et solidaire en Algérie, reste en grande partie alimentée par des fonds publics dont l'objectif, dans ces moments difficiles, est la recherche d'une paix sociale. Ces dispositifs constituent actuellement l'instrument central sur lequel s'appuie « la politique de l'économie solidaire et sociale » en Algérie.

³² M^rKERNOU cour : fondement de l'ESS, MASTER 2 : MTIP, UMMTO, 2016/2017

Sous-section 01 : les acteurs de l'ESS

L'institutionnalisation de l'action sociale en Algérie s'est concrétisée par la promulgation des lois et règlements régissant ce secteur qu'en peut présenter sous deux périodes importantes à savoir :

1.1) Les associations

Pour pouvoir désigner le rôle des associations dans la promotion de l'ESS en Algérie, on va faire un passage sur la genèse et le développement du mouvement associatif dans le pays. L'association en Algérie est une nouvelle forme d'organisation et un vecteur de mouvement social.

En Algérie comparativement à la loi n° 90-31 du 4 décembre 1990, la loi N° 12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations, apporte de nombreuses modifications et donne la définition suivante dans l'article 2 : « L'association est le regroupement de personnes physique et/ou de personne morale sur une base contractuelle à durée déterminée ou à durée indéterminée.

Ces personnes mettent en commun, bénévolement et dans un but non lucratif, leurs connaissances et leurs moyens pour promouvoir et encourager les activités dans les domaines, notamment, professionnel, sociale, scientifique, religieux, éducatif, culturel, sportif, environnemental, caritatif et humanitaire » comme il précise aussi, « l'objet de l'association doit être défini avec précision et sa dénomination doit exprimer le lien avec cet objet. Toutefois, l'objet et les buts de ses activités doivent s'inscrire dans l'intérêt général et ne pas être contraires aux constantes et aux valeurs nationales ainsi qu'à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux dispositions des lois et règlements en vigueur ».³³

³³ Loi n° 12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations. Journ N° 02 du 15 janvier 2012.

Partie I : L'économie Sociale et Solidaire : Cadre Conceptuel et théorique

En 2011, suite à la guerre civile dans le pays et dans les pays voisins, des nouvelles réformes ont été prise par le gouvernement. La loi 90-31 est abroger et remplacée par « la loi 12-06 » pour déterminer les conditions et modalité de constitution, d'organisation et de fonctionnement des associations et fixer son champ d'application.

La structure du champ associatif est donnée par cinq catégories d'associations qui sont par ordre d'importance les suivantes : comités de quartiers, associations religieuses, sports et éducation physique, parents d'élèves et art et culture.

L'économie sociale et solidaire est reconnue par les pouvoirs publics ainsi que la population civile, malgré le manque de l'implication de cette dernière. L'Algérie est arrivée à une phase de maturité ou elle s'adapte du côté réglementaire et institutionnelle qu'elles peuvent jouer ces associations dans la société.

- Présentation de l'enchaînement historique de la législation algérienne des d'associations :
- **1962** :L'Algérie hérite de la *loi française 1901* sur les associations.
- **1964 (mars)** : une circulaire donne à l'administration des prérogatives pour contrôler la création et le fonctionnement des associations.
- **3 décembre 1971** : l'ordonnance n°71-79 relative à la création d'associations abroge loi 1901. Elle soumet le champ associatif à des conditions d'agrément.
- **7 juin 1972** : une ordonnance modifie celle de décembre 1971 en autorisant la constitution d'associations culturelles, sportives, artistiques ou religieuses. Elle stipule (art.2) que la création d'une association passe par l'obtention d'un triple agrément (ministère du secteur d'activité concerné, ministère de l'intérieur, wali).
- **21 juillet 1987** : la loi 87-15 abroge l'ordonnance n°71-79. Elle élargit l'espace associatif limité jusque-là aux associations de parents d'élèves et caritatives.
- **4 décembre 1990** :la loi n°90-31 abroge la loi n°87-15. Elle promulguée dans le prolongement et l'esprit de la Constitution du 23 février 1989 qui consacre la liberté d'association en tant que liberté fondamentale : «Le droit de créer des associations est garanti. L'État encourage l'épanouissement du mouvement associatif.

La loi détermine les conditions et les modalités de création des associations" (art.43).

- **janvier 2012** : la promulgation de la loi n° 12-06 relative aux associations abroge *la loi n°90-31*.³⁴
- **Les comités de villages** : Reconnue auparavant comme étant des formes de solidarité traditionnelles, la *djemaa* ou *tajmaat* se structure, actuellement, en associations appelées,

³⁴ M^r KERNOU, cour de fondement de l'économie sociale et solidaire, MASTER 2 : MTIP, UMMTO, 2016/2017.

au niveau des villages « comités de villages » qui ont pour principales fonctions l'action sociale et l'aide sociale.

Ces derniers se présentent sous forme de secours financiers à la population démunie, d'aide en denrées alimentaires, tenues vestimentaires...etc.

Ces comités jouent un rôle important dans la vie quotidienne du village et continuent à y activer, entre autres la «Touiza» pour réaliser des projets d'utilité collective sans l'aide de l'État, à statuer dans les conflits qui opposent les villageois et ce, suivant «Lqanoun tadarth³⁵». (La loi du village) mais aussi à suppléer aux défaillances des autorités publiques locales pour la réalisation de certains services : revêtement de routes, électrification des villages, l'alimentation en eau potable et l'aide pour les habitants démunis. Ils arrivent à réaliser des activités sur la base du volontariat et des participations financières avancées par les membres du village.

Le rôle de cette organisation ne se limite pas donc dans les simples tâches, mais il les dépasse pour gérer les situations les plus compliquées et les plus délicates de communauté villageoise, pour entamer dans les rôles politique, juridique, économique et social de village.

En plus des associations et des comités de villages, des formes plus structurées d'entreprise et d'association de l'ESS se sont développées à partir des années 1990 notamment les coopératives et les mutuelles qu'on développera plus tard.

L'analyse de la réalité sociale locale en Algérie conduit à conclure que l'organisation sociale des entités locales dispose de beaucoup d'atouts qui peuvent contribuer à la construction d'une politique d'action sociale locale. L'obligation de la mise en œuvre de cette politique qui doit être intégrée, adaptée aux besoins locaux et répondant aux nécessités de participation doit permettre de réaliser, à la fois, des économies en matière de dépenses publiques ainsi une bonne qualité et efficacité de l'action.

1.2) Les mutuelles

Les mutuelles en Algérie sont liées à l'assurance sociale. Elles protègent contre les risques de la personne. Elles interviennent également dans le champ du risque relatif aux biens. Elles se comportent alors comme des assurances "dommages". En d'autres termes, les mutuelles appartenant au code de la mutualité assurent une fonction de protection sociale. Fondées sur une adhésion facultative, elles proposent la couverture d'une partie non remboursée par la sécurité sociale et la gestion de certains régimes complémentaires dans le domaine de la santé et des retraites.

³⁵ Une sorte de constitution non écrite, à laquelle sont soumis tous les villageois

A noter que les mutuelles ont leurs propres centres de soins ou de cures et offrent des services annexes aux mutualistes comme la caution en cas de prêt bancaire. Elles n'ont pas de but lucratif et appliquent un principe de solidarité simple.³⁶

Les mutuelles sociales étaient régies par la loi 90-31 relative aux associations et, depuis janvier 2012, par la loi 12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations notamment pour ce qui est de là l'agrément de la mutuelle sociale. Légalement, c'est au ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale qu'incombe le rôle de contrôler la bonne application de la législation sur les mutuelles sociales.

Les mutuelles sociales peuvent assurer à leurs membres ayant droit des prestations de type individuel ou de type collectif. Les prestations individuelles servies par la mutuelle sociale peuvent se décliner pour une ou plusieurs prestation suivantes : prestations en nature de l'assurance maladie, les indemnités journalière de l'assurance maladie, les majorations des pensions d'invalidité des assurances sociale, lorsque le titulaire n'exerce aucune activité professionnelle, majoration de rentes d'accidents de travail ou de maladie professionnelle, prestation sous forme d'aides, de secours ou prêts. Les prestations collectives servies par la mutuelle sont relative aux prestations complémentaires en matière de santé, aux actions sociales en faveur des membres ou ayants droit, aux activités culturelles, sportives ou récréative, aux actions en matière de logement.³⁷

Sauf que l'Algérie enregistre un grand retard dans le secteur mutualiste. Des défaillances et des lacunes dans la gestion et des retards sont constatés dans le remboursement des prestations médicales. Certains centres de soins ne disposent pas d'équipements adéquats pour une prise en charge médicale et mutualiste.

1.3) Les fondations

Les fondations sont considérées comme des associations à caractère spécifique, et sont régies par la loi 12-06 du 12 janvier 2012, particulièrement par ses articles 49 à 55 du chapitre 2.

La fondation est une institution à caractère privée créée à l'initiative d'une ou de plusieurs personnes physique ou morales par la dévolution d'un fond, de biens, ou de droits destinés à promouvoir une œuvre ou des activités spécifiquement définies. Elle peut également recevoir des dons et legs dans les conditions prévus par la législation vigueur.

³⁶ Chérif CHAKIB ANNOUAR et SIDI TARIK, « Economie solidaire et lutte contre l'exclusion : cas de l'Algérie », Actes du colloque international, gestion durable des territoires développement local et solidaire, regard croisée, les 28 et 29 octobre 2007, UMMTO

³⁷ BENBOUABDELLAH.A, Revue nationale n°5, de janvier jusqu'à avril 2014, revue éditée par le Conseil National des Assurances.

En Algérie quelques fondations (15 à 20) activent sur l'ensemble de territoire, dans divers domaines : social, politique, caritatif, de promotion de la citoyenneté, droit de l'homme, solidarité ou projets dans des zones défavorisées en vue de lutter contre la pauvreté.

1.4) Les coopératives

Dès l'indépendance de l'Algérie, des coopératives agricoles et industrielles, ont été créées, afin de sauver et de relancer et maintenir l'activité économique en compensant le manque de technicité du au départ des colons par l'union des ouvriers et la mise en commun de leurs connaissances.

À partir de 1965, date du lancement des plans de développement et de la création du secteur public, une grande partie de ces coopératives ont été regroupées pour créer les premières entreprises nationales algériennes. Le reste a continué d'évoluer parallèlement au secteur étatique et continue de se développer actuellement dans toutes les branches (bâtiments, travaux publics, maintenance, agriculture) et notamment les services (commerce) suite à la cession d'un très grand nombre d'entreprise locale aux travailleurs dans le cadre de la politique de privatisation des entreprises publiques locales.

En Algérie, il y a plusieurs types de coopératives : les coopératives agricoles, les coopératives immobilières, coopérative d'épargne et de crédit, des coopératives de consommation.

Sous-section 02 : Présentation de l'action sociale en Algérie : les divers dispositifs

L'action sociale en Algérie est principalement du ressort de l'État et les collectivités locales, qui se chargent de fournir des services et les redistribuer d'une manière équitable.

I- Instruments mis en œuvre par l'État

Approche par acteurs : Pour faire face à la situation de crise financière, économique et sociale qu'a connue l'Algérie au début des années 1990 et qui a engendré d'importants manques et problèmes économiques et sociaux au sein de la société, l'État a mis en œuvre un ensemble d'instruments, des institutions et des financements pour assurer la cohésion sociale³⁸. On peut les réunir comme suit :

1-1- Au niveau national

- Création d'institutions chargées de la prise en charge du chômage et de la pauvreté ou de la mise à niveau des institutions existantes, telles que la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAM) et l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANE).

³⁸ . AHMED ZAID (M), TOUHAMI (A), OULHAZI (Z), « l'économie sociale et solidaire au Maghreb : quelles réalités pour quel avenir », rapport pour IPEMED, Novembre 2013, P03

Partie I : L'économie Sociale et Solidaire : Cadre Conceptuel et théorique

La création, en 1964, de l'Agence de Développement Social (ADS) est l'une des actions majeures dans ce processus.

- Création d'un dispositif d'action sociale, notamment le filet social qui est le premier dispositif d'aide sociale initié en 1992. D'autres dispositifs ont été mis en place et se sont accentués à partir de 1998 avec l'amélioration de la situation économique du pays.
- Financement, par le budget public en direction des secteurs sociaux, d'un ensemble varié d'aides et de soutiens aux catégories démunies et défavorisées.
- Réhabilitation de la solidarité publique, par la création du ministère de la Solidarité nationale afin d'assurer la mise en œuvre de ces filets sociaux. À ceci, s'ajoute une forme d'appel à combiner l'effort de solidarité publique avec les autres formes de solidarité privée, afin d'assurer une forme de complémentarité et d'efficacité dans l'action.
- Prise en charge de la dimension sociale dans l'ensemble des programmes de développement : un Plan de Soutien à la Relance Économique (PSRE), un Programme de Proximité de Développement Rural (PPDR) et un Plan de Proximité de Développement Rural Intégré.

A. Le Budget Social de la Nation (BSN)

Le BSN est considéré comme l'instrument privilégié de l'action sociale de l'État. Il se compose de deux grandes parties : la première concerne les transferts monétaires et la deuxième les transferts non monétaires. Les dépenses sociales de l'Etat ont connu une progression positive de 1990 à 1992, une progression négative de 1992 à 1996 puis de 1997 à nos jours, on enregistre une évolution positive.

B. Le Ministère de la Solidarité Nationale

La principale réponse institutionnelle aux phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale était la création en 1997 d'un département ministériel visant à rétablir un système de solidarité publique. Chargé de la gestion des dispositifs de solidarité et d'action sociale ainsi l'étude de la programmation et de l'initiation de tout type d'action visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Ses missions consiste à :

- Évaluer les besoins prioritaires et proposer les mesures de leur prise en charges ;
- Initier les études prospectives de nature à déterminer les choix gouvernementaux, proposer les programmes de financement des actions et veiller sur la mise en œuvre ;
- Œuvrer pour le soutien des initiatives locales et des initiatives associatives destinées aux catégories sociales en difficultés ;

Partie I : L'économie Sociale et Solidaire : Cadre Conceptuel et théorique

- Proposer une stratégie nationale de protection et de promotion des personnes handicapées, de la famille, de la femme, des personnes âgées et des enfants démunis ou en difficulté sociale, dans un cadre intersectoriel ;
- Encourager et promouvoir le développement du mouvement associatif à caractère social et humanitaire ;
- Initier et soutenir des actions de solidarité nationale par le biais du comité de solidarité nationale et des comités locaux.³⁹
- Promouvoir les actions d'échanges et de partenariat entre le mouvement associatif national et les associations étrangères dans le domaine de la solidarité.⁴⁰

Les attributions de ce ministère sont, principalement, orientées vers la réalisation et le suivi des programmes et d'actions pour la cohésion sociale.

C. L'Agence de Développement Social

L'ADS a été créée en 1996, elle est une institution à caractère spécifique, sous tutelle du Premier ministre, puis est passée en 2008 sous la tutelle du ministère de la Solidarité nationale. Elle a pour missions statutaires (Décret exécutif N°96-232 du 29 juin 1996) de : promouvoir ; sélectionner ; choisir et financer totalement ou en partie ;

- Les actions et interventions en faveur des populations démunies et du développement communautaire ;
- Tout projet de travaux ou de services d'intérêt économique et social certain et comportant une haute intensité de main d'œuvre, initié par toute collectivité, communauté ou entité publique ou privée dans le but de promouvoir le développement de l'emploi ;
- Le développement de micros entreprises : Ceci était donc la réponse institutionnelle à la crise sociale de 1990. À la multiplicité de moyens et d'institutions créées s'ajoutent des dispositifs de protection sociale et d'aide pour l'amélioration des conditions de vie des populations démunies. Ces dispositifs ont été impulsés, à partir des années 1998-1999, grâce à l'amélioration progressive de la situation économique du pays due à l'augmentation des prix du pétrole.

1-2- Au niveau local

Au niveau local, l'action sociale est principalement le résultat de l'essor des Directions de Wilaya de l'Action Sociale qui regroupent tous les services déconcentrés chargés de l'action sociale de la Wilaya et les Bureaux Communaux de l'Action Sociale.

³⁹ Décret exécutif n° 08-45 du 03/02/2008, relatif au Comité National de Solidarité, JORA n° 07 du 10/02/2008, pp.16-19.

⁴⁰ Décret exécutif n°08-383 du 05/12/2007, fixant les attributions du Ministère de la Solidarité Nationale, JORA n° 77 du 09/12/2007, pp.11-12.

A. La Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité (DASS)

En 1996, il a été procédé à la création de Directions de Wilaya de l'Action Sociale (DAS) qui regroupent tous les services chargés de l'action sociale au niveau des Wilayas. Leur mission principale, est d'encadrer la mise en œuvre du dispositif d'action sociale sur le territoire de la Wilaya. Les services de l'action sociale développent et mettent en œuvre toute mesure de nature à encadrer les activités liées à l'action sociale et solidaire de l'Etat et à la formation du mouvement associatif à caractère social.

En avril 2010 avec le décret exécutif n°10-128, il a été procédé au réaménagement de l'organisation de la DAS et devenue Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité (DASS) qui est chargée de :

- Veiller à l'application de la législation et de la réglementation dans les domaines liés aux activités de l'action sociale et de mettre en place, en relation avec les autorités locales, le dispositif d'information relatif à l'évaluation des besoins en matière d'action sociale ;
- Veiller à l'application des mesures et programmes de protection, d'éducation et d'enseignement spécialisés et de prise en charge de toutes catégories de personnes handicapées ; de mettre en œuvre toutes mesures de nature à promouvoir et développer des activités d'insertion, d'intégration scolaire, sociale et professionnelle des personnes handicapées ;
- Encourager la participation du mouvement associatif dans les actions menées par le secteur dans le domaine social et humanitaire...etc.
- Veiller à la mise en œuvre de mesures d'urgence sociale, de post-urgence en direction des catégories sociales en situation de précarité ;
- Élaborer et actualiser la carte sociale de la wilaya, assurer le suivi, en coordination avec les institutions concernées, dans le cadre des procédures établies, des opérations planifiées en matière de réalisation, d'aménagement, d'équipement des projets et des structures relevant du secteur de la solidarité nationale ;
- Veiller à la mise en place des moyens nécessaires pour l'accueil et la prise en charge des enfants et adolescents en difficulté sociale et/ou en danger moral⁴¹...etc.

Les DASS ont été installées au fur et à mesure, à partir de 1998, composées de plusieurs services dont la majorité était auparavant dans la composante de la direction de santé et de la population. Ces directions sont des unités déconcentrées du Ministère de la solidarité.

⁴¹ Article 3 du décret exécutif N°96-471 du 18/12/1996 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des services de l'action sociale de la Wilaya, JORA n°83 du 25/12/1996, p17-18.

En plus de la mise en œuvre de l'action étatique, ces directions sont chargées de fournir une aide informationnelle à l'État, quant aux populations en besoin de protection sociale. Le seul aspect qui nous permet d'identifier une certaine forme de décentralisation, est celui de la possibilité donnée à ces directions, de prendre toute initiative au niveau local pour prendre en charge les populations dans le besoin. La DASS prend en charge les actions solidaires initiées par la Wilaya et financées par le budget décentralisé⁴².

Quant aux services de la DASS, ces derniers veilleront au renforcement du bon fonctionnement des opérations d'aide sociale gérées par le secteur de la solidarité nationale au profit des catégories vulnérables. La mise en place de tels services, est une poursuite des efforts consentis et visant à rendre l'action sociale mieux adaptée aux besoins des véritables personnes nécessiteuses⁴³.

B. Les Bureaux Communaux de l'Action Sociale

En 1998, le rôle des collectivités est devenu plus accru avec le nouveau dispositif national d'action sociale, la création des *bureaux communaux de l'action sociale (BCAS)*, sous l'autorité du président de l'assemblée populaire communale, et dont les activités s'inscrivent dans le cadre des missions générales de la commune, ce BCAS est chargé de :⁴⁴

- Procéder au recensement des personnes démunies, vulnérables et des personnes handicapées nécessitant une aide sociale de l'Etat ;
- Organiser et encadrer les activités des chantiers d'intérêt général ;
- Recueillir les demandes d'aide sociale des postulants résidant sur son territoire ;
- Procéder à des enquêtes et études sur les problèmes ponctuels d'action sociale ;
- Associer le mouvement associatif à caractère social pour développer l'expression de la solidarité locale et assurer la coordination de l'action sociale locale avec les cellules de proximité.

Les BCAS sont considérés comme un prolongement local de la DAS de la Wilaya, le contenu de ses missions et les relations qu'il entretient avec la DASS et l'ADS de type hiérarchique laissent le champ pour une considération que c'est un organe déconcentré plus qu'une entité décentralisée.

⁴² BENAMARA-SAIT (K), docs, « Contribution à l'étude de l'efficacité et de l'équité de l'action sociale des collectivités territoriales Algériennes : Application aux collectivités territoriales de la Wilaya de Tizi-Ouzou. »

⁴³ AHMED ZAID M., 2008, « Prédispositions sociales traditionnelles et limites des dispositifs institutionnels de l'action sociale territoriale en Algérie », Contribution au 27ème Congrès du CIRIEC, *Innovation and Management. The responses of public, social and cooperative economy enterprises to major challenges*, Séville, 27-29 septembre.

⁴⁴ . Arrêté interministériel du 29/09/1998 fixant les missions du bureau communal d'action sociale, JORA n° 78 du 21/10/1998, p.10 et 11

II- Instruments mis en œuvre par l'État : Approche par les dispositifs

À la multiplicité de moyens et d'institutions créées s'ajoutent des dispositifs de protection sociale et d'aide pour l'amélioration des conditions de vie des populations démunies. Ces dispositifs ont été impulsés, à partir des années 1998-1999, grâce à l'amélioration progressive de la situation économique du pays due à l'augmentation des prix du pétrole.⁴⁵ Cette amélioration des conditions économiques du pays s'est traduite par une évolution assez positive du PIB, soit un taux de 81,85% de 2000 à 2005, une réduction du taux de pauvreté, qui est passé de 22,6 % en 1995 à 6 % en 2005 et une baisse du taux de chômage qui est passé de 29,5% en 2000 à 13,2% en 2005.

2-1- L'aide sociale pour les catégories défavorisées

Les principaux programmes visant cet objectif sont :

- *L'Allocation Forfaitaire de Solidarité (AFS)*, destinée aux chefs de famille âgés de plus de 60 ans sans revenus, aux personnes âgées vivant seules et aux personnes dans l'incapacité physique de travailler. Le montant de cette allocation est de 1.000,00 DA par mois, avec une prise en charge de la couverture sociale et un complément de 120 DA par personne à charge, pour un maximum de trois personnes.
- *L'Indemnité pour Activité d'Intérêt Général (IAIG)*, octroyée aux personnes membres de familles sans revenu, d'âge actif et apte au travail, en contre partie de leur participation à des activités d'intérêt général organisées par les collectivités territoriales. Le montant de l'indemnité était de 2 200 DA en 1995. Elle est passée à 2 800 DA en 2001 puis à 3 000 DA, avec une indemnité de 4 250 DA pour les chefs de chantier.

Ces deux dispositifs (AFS et IAIG) sont constitutifs de ce qu'on appelle le *filet social*, initié depuis 1992 et ils sont gérés par l'ADS en collaboration avec les DAS et les BCAS. En plus de ces deux dispositifs importants, l'aide sociale comprend également des actions d'aides matérielles et financières, de couverture sociale et de prise en charge dans des établissements spécialisés pour les personnes handicapées. Une aide financière est aussi accordée aux familles accueillant un enfant privé de famille.⁴⁶

2-2- L'aide sociale pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens

Des programmes ont été mis en place dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie des populations résidant dans des zones pauvres et sans infrastructures de base afin de pallier aux insuffisances matérielles auxquelles font face ces catégories de population.

⁴⁵ AHMEDZAI(M), TOUHAMI(A), OULHAZI(Z), « *l'économie sociale et solidaire au Maghreb: quelles réalités pour quel avenir* », Op.cit. , P03.

⁴⁶ BENAMARA-SAIT (K), (2009) : « *Contribution à l'étude de l'efficacité et de l'équité de l'action sociale des collectivités territoriales algériennes : Application aux collectivités territoriales de la Wilaya de Tizi-Ouzou.* »

Nous citons :

- **Les programmes de développement communautaire** : initiés en 1998 qui soutiennent des initiatives en faveur des populations démunies, en collaborant au financement et à la réalisation de projets d'utilité économique et sociale avec la mobilisation des populations concernées, dans le secteur de l'AEP, de l'assainissement et de l'électricité. D'autres projets sont aussi destinés aux communes et aux zones classées défavorables par la carte de la pauvreté (ANAT-PNUD 2001).
- **Le programme d'aide au logement** : l'aide à l'habitat rural ou l'aide au logement social. C'est une aide financière qui est octroyée à une catégorie de population, dans l'objectif de construire une maison pour le premier cas, et d'acquérir un logement, pour le second cas.

2-3- Actions pour l'insertion et la création d'emplois⁴⁷

En raison de l'importance du taux de chômage en Algérie, un dispositif d'insertion et de lutte contre le chômage, a été mis en place dès 1992. La première mesure visait l'insertion et la création d'emplois temporaires dans le cadre des Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main-d'œuvre (TUP-HIMO), des Emplois Salariés à Initiative Locale (ESIL) ou des Contrats Pré-Emploi (CPE) qui ont été transformés, au début d'année 2008, en PAIS, ABC et PID.

Un autre ensemble de mesures visant la création d'emplois durables a été mise en place.

Il s'agit :

- **Le Micro crédit** : dispositif créé en 1999, géré par l'Agence de Gestion du Micro Crédit, il consiste à octroyer des crédits, pour des projets d'une valeur comprise entre 50.000DA et 400.000 DA avec bonification ou d'intérêt jusqu'à 90% de l'investissement.
- **La micro-entreprise** : dispositif géré par l'ANSEJ. C'est un ensemble d'aide et d'incitation à investir dans les projets de moins de 10 millions de DA avec un apport personnel de 10%.

Ces mesures visant à créer de l'emploi durable ont été renforcées en 2005 dans le cadre du PSRE par le programme de construction de locaux pour activité économique. Ces derniers sont destinés aux jeunes chômeurs pour la réalisation d'activités économiques de commerce et de production.

À la fin des années 1990, un nouveau type d'action sociale était en promotion en Algérie. Le dispositif *cellule de proximité* fut le programme phare de l'époque. Il visait une meilleure prise en charge de la question sociale en adaptant la réponse à chaque besoin par un

⁴⁷Idem.

traitement direct. Il prévoyait un recensement local de la demande sociale en matière d'éducation, de prévention sanitaire, d'insertion socioprofessionnelle, d'animation culturelle sportive, psychosociale, ainsi que toute aide et information.

Cette analyse de l'environnement social en Algérie à travers ces dispositifs et institutions mis en œuvre par l'État, nous montre que l'intervention sociale, en Algérie est menée de manière monopolistique par l'État qui se charge de la conception et de la mise en œuvre de programmes sociaux définis en relation étroite avec les conditions économiques du pays.

La mise en place d'un autre processus d'action sociale locale, fondée sur un partenariat entre les pouvoirs publics concernés et les organisations du secteur de l'ESS sera un appui important pour l'action publique à la fois sur le plan de la collecte d'information, de la recherche des moyens de financement et de la mise en œuvre de l'action. Il s'agit particulièrement des formes de solidarités locales connues en Algérie qui s'expriment dans des circuits d'entraide et de prise en charge commune des personnes nécessiteuses. Cette solidarité mariée, à la solidarité publique, au niveau territorial, donnerait lieu à des formes organisées d'action collective.⁴⁸

⁴⁸ . AHMED ZAID (M). & BENAMARA (K), « *Economie sociale et action sociale territoriale : les innovations des associations à caractère social en Kabylie (Algérie)* »

Conclusion du deuxième chapitre

De tous ce qui a été développé dans ce chapitre, on peut conclure que l'ESS est apte au développement sociale des territoires, puisqu'il s'adapte aux changements de la société pour avoir une repense innovante et efficace aux attentes de la population.

L'économie solidaire qui est un concept nouveau en Algérie a connu en tant que pratique économique et sociale deux périodes. Même si le concept est nouveau, l'économie solidaire entant que pratique économique et sociale en Algérie, a toujours existé dans sa forme traditionnelle et religieuse.

Les dispositifs mis en œuvre par l'ETAT leur buts c'est d'assurer un changement pour l'Algérie, pour un meilleur avenir sur le plan professionnel, économique, social, environnemental, puis garantir une meilleure cohésion sociale dans la société.

Les services de proximité peuvent contribuer à la création d'emploi, mais aussi à la cohésion sociale et une nouvelle citoyenneté.

Conclusion de la partie I

L'économie sociale et solidaire est par définition elle est innovatrice puisqu'elle tente habituellement de répondre à des besoins ou à des aspirations non satisfaits par le marché ou l'Etat. L'entreprise sociale a donc un grand potentiel d'innovation sociale, elle vise à répondre à de défis sociaux irrésolus aux niveaux global et national par de démarches novatrices.

Les organisations de l'économie sociale et solidaire, notamment les associations présentent une capacité à apporter des réponses innovantes aux défis économiques, sociaux, environnemental...etc.

En Algérie, l'émergence de l'économie sociale et solidaire, est venue pour remplir les vides laissés par les pouvoirs publics et favoriser un développement économique et social. Mais l'ESS en Algérie est un domaine peu investi, ces organisations existent mais sous leurs formes traditionnelle.

Conscient du potentiel du secteur, l'Etat tente d'impulser et de soutenir les dynamiques d'entrepreneuriat social, collectif et individuel via l'Agence de développement social (ADS).

Ceci dit, nous nous interrogeant dans la seconde partie, sur les réalités de secteur de l'ESS en Algérie et en particulier dans la wilaya de Tizi-Ouzou, à travers l'analyse des dispositifs de l'action sociale (DASS) en générale, et du dispositif « DEV-COM » en particulier, et puis nous allons voir les différents projets réaliser par des associations de la wilaya et leurs contributions au développement de ce territoire.

Chapitre II :

L'Economie sociale et solidaire en Algérie

Partie II :

*Le mouvement associatif un
acteur du
développement territorial*

Chapitre I :

*Les différents dispositifs de la DASS dans le cadre de la
lutte contre la pauvreté et l'exclusion*

Introduction

De nos jours, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) apparaît comme un modèle optimal de développement social territorial. En théorie, l'ancrage territorial des organisations de ce secteur de l'économie est porteur d'expériences innovantes en raison d'une prise en charge plus adéquate des besoins sociaux des personnes concernées que celles de l'intervention publique. Les premiers services qu'offrent généralement l'ESS sont des services d'assistance aux personnes dépendantes pour des raisons d'âge ou d'handicap.

Dans la plus part des cas, ces activités sont mal prises en charge par les pouvoirs publics et les entreprises marchandes faute de moyens humains et financiers ou du fait de leur faible rentabilité financière.

L'ESS contribue également à la création de nouvelles formes de services sociaux car les acteurs de l'ESS sont proches de la population ; ce qui leur permet de mettre en place des formes originales de services sociaux.

La question relative au rôle que pourrait jouer le mouvement associatif dans le développement territorial, est très pertinente eu égard des projets qu'il développe et aux actions qu'il réalise sur le territoire.

Ainsi, au niveau de la wilaya de T.O, les Pouvoirs Publics mènent des actions de solidarité à travers notamment, deux acteurs locaux :

- La Direction de l'Action Sociale et de Solidarité (DASS) ;
- Les Assemblées Populaires des Communes et de la Wilaya (APC,'APW).

C'est dans cette perspective qu'en consacre cette partie qui comporte deux chapitres, dans le premier nous allons examiner les différents dispositifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion mis en œuvre par la DASS de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Dans le second chapitre on tentera de mettre en exergue la contribution du mouvement associatif au processus de développement territorial à travers leurs propres projets et ceux réalisés dans le cadre du Programme de Développement Communautaire (DEV-COM) initié et encadré par la DASS.

Introduction

Au cœur de l'ESS on trouve les notions de solidarité, de lien social, de citoyenneté, de démocratie, de responsabilité, de transformation des formes institutionnelles et/ou organisationnelles, d'innovations sociales et de territoire.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale se fait en premier lieu par une forte présence et intervention de l'État, mais la crise économique et financière a réduit remarquablement les moyens de l'État pour faire face aux défis liés à la résorption du chômage, aux nouvelles formes de pauvreté et à la dégradation de l'environnement. Cette situation a favorisé l'émergence d'un secteur, autre que le secteur public et le secteur privé, qui essaye par ses actions de répondre aux besoins socio-économiques de la population.

Ainsi, dans la wilaya de Tizi-Ouzou, ce tiers secteur comprend des initiatives de l'économie sociale développées par des associations pour accompagner la DASS dans ses actions sociales et solidaires de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Ce chapitre comporte les résultats de recherches relatifs aux dispositifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion mis en œuvre par la DASS en collaboration avec les Bureaux communaux de l'Action Sociale et les initiatives sociales locales menées par les populations qui se traduisent par les comités de village, et le mouvement associatif.

Section 01 : Histoire de l'action sociale et de la solidarité au niveau de la wilaya de T.O

Les actions sociales et de solidarité menées dans la wilaya de Tizi-Ouzou se présentent sous deux mécanismes à savoir :

- Les actions de la direction de l'Action Sociale et de la Solidarité de la wilaya (DASS) ; à travers le programme sectoriel du Ministère de la solidarité nationale de la famille et de la cohésion de la femme,
- Les actions, initiées et/ou financées par les APC et l'APW.

Sous-section 01 : Présentation du territoire de la wilaya Tizi-Ouzou

Pour une meilleure compréhension des résultats de l'enquête de terrain, il est utile de procéder à une présentation des caractéristiques générales de l'action sociale puis les associations objet de notre étude.

1.1) Définition du terrain d'étude

Notre étude de terrain s'est focalisée sur les actions des associations et des comités de villages dans la wilaya de Tizi-Ouzou, qui contribuent de près ou de loin dans le processus de développement territorial.

1.1.1 Les caractéristiques de la wilaya de Tizi-Ouzou

Pour la connaissance du champ d'étude qui est la wilaya de T-O, on devait dans un premier temps présenter ses caractéristiques :

La wilaya de T.O se différencie des autres wilayas de l'Algérie par la particularité de son relief à dominance montagneuse et par la densité de sa population.

La wilaya de Tizi-Ouzou est parmi les 10 wilayas formant la région Nord Centre (Alger, Ain Defla, Béjaia, Blida, Bouira, Boumerdes, Chlef, Médéa, Tipaza et TiziOuzou). Située à l'Est d'Alger, Tizi-Ouzou est le second pôle démographique de la région. Elle est limitée par la mer méditerranée au Nord ; la Wilaya de Bouira au Sud ; la Wilaya de Boumerdes à l'Ouest et la Wilaya de Bejaia à l'Est. Elle présente un relief montagneux fortement accidenté qui s'étale sur une superficie ⁴⁹de **3 568 km²**. Elle comprend une chaîne côtière composée des Daïras de Tizgirt, Azzeffoun, et un massif central entre l'Oued Sebaou et la dépression de Drâa El Mizan, Ouadhias.

⁴⁹ HAMRANI (S), « Innovation sociale et développement social dans la wilaya de Tizi-Ouzou : caractérisation à travers deux études monographiques des Centres Médicopédagogiques d'Ath Oumalou et de Bouzeguene » master MTIP, UMMTO 2014.

Ce qui fait la particularité de cette wilaya est ce paradoxe entre un relief accentué dominé par les montagnes et une densité démographique des plus élevée du pays. La population totale de la wilaya est estimée à 1.127.166 habitants en 2008⁵⁰, soit une densité de 392 habitants par km² répartie sur 21 daïra, 67 communes et 1450 villages. Elle fait partie des wilayas qui comptent le plus grand nombre de communes et de villages à l'échelle nationale. Le nombre des agglomérations est estimé à 382 au dernier RGPH de 2008, donc une densité démographique importante au niveau du territoire national.

1.1.2 Données sociales de la wilaya de Tizi-Ouzou

Pour identifier les catégories de population qui ont besoin de la protection sociale ainsi que les localités géographiques ou poches de pauvreté on s'est appuyé sur les bilans d'activité de la DASS au cours des années **2016 et 2017** et qui se présente comme suit :

- **Les besoins exprimés par la population**
- **Aides et pensions :** les populations ayant besoins d'aide et de pension sont réparties comme suit :
 - **Filet social :** le nombre total d'handicapés sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou est de 25240. Selon les chiffres de la direction de l'action sociale, 9093 personnes handicapées à 100% ont bénéficié en 2016 d'une pension mensuelle de 4000 DA.
 - **La carte démunis :** 4 300 cartes de gratuité de soins ont été délivrées jusqu'au 2017 par la Direction de l'action sociale (DAS) dans la wilaya au profit des personnes démunies et non assurées à la Sécurité sociale.
- **Solidarité de l'État**

Concernant les besoins sont répartis comme suit :

 - **Solidarité Ramadhan :** Selon les services de la DASS 32 888 bénéficiaires ont été recensés selon un fichier de wilaya des nécessiteux et qui englobe quatre catégories à savoir les démunis non assurés sociaux, le personnel recruté dans le cadre des dispositifs d'aide à l'insertion sociale et professionnelle, les handicapés chefs de familles et les retraités à faible revenu.
 - **Solidarité Scolaire :** une enveloppe allouée pour venir en aide aux enfants scolarisés issus de familles défavorisées a été répartie à travers la subvention de la wilaya attribuée pour les communes qui est de l'ordre de 80 millions de DA et la contribution des communes qui est de plus de 17 millions de DA. Ces enveloppes

⁵⁰ Selon le RGPH 2008.

serviront à l'acquisition de 90 000 trousseaux scolaires. Dont 100036 enfants en besoins de trousseaux scolaires, recensés par la DASS.

- **Première poche de pauvreté :** Dans le but d'identifier les poches de pauvreté de la wilaya de T.O, on a exploité la carte sociale de la wilaya qui date de février 2007 et non actualisée.

Avec la prise en compte du nombre de familles démunies, la présence d'habitations précaires, l'absence de réseaux d'alimentation en eau potable ou la faiblesse du taux de raccordement, l'assainissement et l'électricité, l'enclavement de la zone et l'inexistence des infrastructures publiques de base à l'exemple des unités de soins et des écoles. Alors, les poches de pauvreté ont été identifiées dans 9 communes, selon le rapport de la direction de l'action sociale, alors qu'en 2009 ces poches de pauvreté étaient à 52 sites sur 11 communes.

La nouvelle carte sociale a pour objectif d'identifier les catégories sociales qui nécessitent une prise en charge, à savoir les handicapés, les démunis non assurés, les familles sans revenus, les SDF, les enfants en danger moral, les malades chroniques, les personnes âgées et les femmes veuves ou divorcées sans revenus et sans domicile fixe.

Elle permet également de cerner les besoins de ces franges de la société et d'aider les pouvoirs publics à arrêter les priorités. Les conclusions du recensement font ressortir que Tizi-Ouzou compte 24 117 handicapés, 22 053 familles sans revenus, 63 801 démunis non assurés sociaux, 13 262 malades chroniques et 7 144 personnes dans des situations difficiles.

Au total, 150 383 personnes se trouvent dans le besoin et nécessitent une aide, si ce n'est une prise en charge de la part des pouvoirs publics.

1.2) Étude de l'importance et efficacité de l'action sociale et solidaire de la wilaya de Tizi-Ouzou

Après avoir étudié ces quelques données concernant les caractéristiques sociales de la wilaya, nous procéderons à l'analyse et l'évaluation de certains dispositifs pris en charge par la DASS de la wilaya de T.O

Ainsi, nous allons présenter ci-dessous les données statistiques répondant à l'évolution de ces dispositifs de l'action sociale mis en œuvre par la DASS en collaboration avec les communes pour voir s'ils répondent parfaitement ou non aux besoins des populations bénéficiaires, et de voir aussi l'importance de cette action et par l'analyse de sa mise en œuvre, on fera ressortir les limites de l'action sociale au niveau local.

▪ Le dispositif « filet social »

Face à la pauvreté qui s'est emparée de nombreuses couches de la société, l'État a mis en place un dispositif de protection de cette catégorie de personnes en instituant le filet social qui consiste à fournir des tâches d'intérêt général en contrepartie d'une indemnité, mais Malheureusement le montant de cette aide financière reste très faible pour satisfaire les besoins même alimentaires des bénéficiaires.

Dans ce dispositif on trouve deux types d'aide : l'AFS et l'IAIG. Pour la wilaya de T.O, l'évolution de ce dispositif, en termes de nombre des bénéficiaires et de dépenses engagées se présentent comme suit :

Tableau N°02: évolution du filet social selon le nombre des bénéficiaires et des dépenses engagées entre (2012-2016).

Années	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de personnes					
AFS	20587	22220	22631	22457	21612
IAIG	5961	5159	4448	3904	3405

Source :bilan DASS de 2012 à 2016.

Concernant l'évolution annuelle des montants alloués à ce dispositif elle se présente comme suit :

Tableau N°03 : Evolution annuelles des dépenses du Filet social.

	2012	2013	2014	2015	2016
AFS (DA)	767 938 200	525 000 531	839 063 688	761 255 706	828 468 222
IAIG (DA)	356 727 874	384 896 743	310 663 824	304 389 575	274 464 630

SOURCE : bilan DASS de 2012 à 2016

À partir des données ci-dessus, on peut remarquer que le nombre des bénéficiaires est très important, mais par contre les augmentations des crédits ne sont pas importantes. On trouve même une diminution pour l'année 2014 (AFS) et 2016(IAIG).

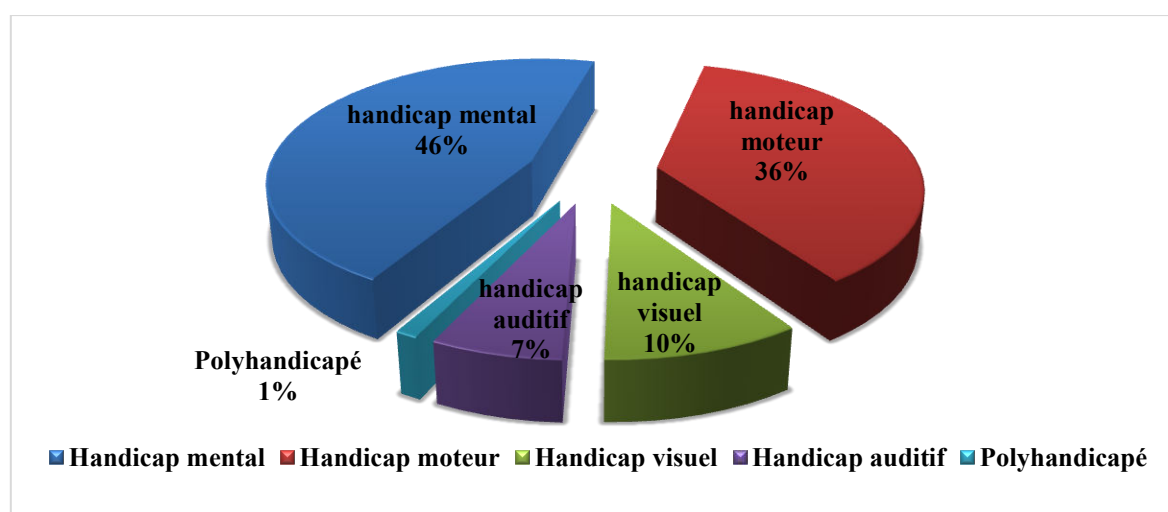
On peut dire que les crédits mobilisés pour ce dispositif sont très limités et ne répondent pas aux besoins des nécessiteux et des familles démunies.

▪ **Aides aux personnes handicapées : la catégorie des PBS** (personnes en besoin spécifique) bénéficient des aides sociales par l'État. Elles portent sur les actions suivantes :

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

- Attribution d'une allocation financière de 4000 DA/ mois aux handicapés à 100% sans revenus âgés de 18 ans et plus.
- Couverture sociale auprès de la CNAS pour les titulaires de carte d'handicapé.
- Accès au logement social locatif pour les handicapés à 100%.
- Autres aides indirecte telles que l'exonération des droits et taxes douanières dans le cadre de l'acquisition de véhicules aménagés et la gratuité des transports urbains pour ceux qui ont une carte d'handicapé.

Figure N° 01 : Le nombre de répartition de la population handicapée par type d'handicap en 2016.



Source : Données de la DASS 2016

Tableau N°04 : Évolution de la pension pour handicapés à 100% (2012-2016)

Années	Nombre de bénéficiaires	Crédits Consommés
2012	914	422 299 000
2013	1602	508 032 000
2014	5146*	499 056 000
2015	7675	430 000 000
2016	7733	452 880 000

Source : DASS

NB : Novembre 2014 lancement de l'opération de paiement par compte CCP

À partir des données du tableau, nous remarquons une baisse dans le nombre des bénéficiaires par rapport à l'année de base (2012). Concernant l'aide c'est un montant faible qui ne peut satisfaire les besoins des personnes handicapées à 100%.



1. $\frac{1}{2}$ 2. $\frac{1}{2}$ 3. $\frac{1}{2}$ 4. $\frac{1}{2}$ 5. $\frac{1}{2}$ 6. $\frac{1}{2}$ 7. $\frac{1}{2}$ 8. $\frac{1}{2}$ 9. $\frac{1}{2}$ 10. $\frac{1}{2}$

Journal of Management Inquiry 18(6) 709–724

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

inadaptés mentaux 10 608 handicapés moteurs, 2 271 handicapés visuels, 1262 handicapés auditifs et 252,4 polyhandicapés le nombre est donc en augmentation chaque année les aides restent relativement faibles.

Tableau N°05 : Situation de la Prise en charge dans les établissements spécialisés Etatiques :

Établissements spécialisés de prise en charge	Capacité d'accueil théorique	Effectif pris en charge au 19.09.2017	Catégorie de population concernée
École pour enfant handicapés visuel (boukhalfa)	220	93	Enfants sourds-muets et non-voyants 6 à 18 ans
Centre psychopédagogique pour enfants handicapés mentaux	Boukhalfa : 100	112	Enfants handicapés mentaux 6 à 18 ans
	Ouaguenoun : 120	137	
	Tadmait : 120	65	
Foyer pour personnes âgées (boukhalfa)	80	84	Personnes âgées plus de 65 ans
Foyer pour enfants assistés (boukhalfa)	48	24	Enfants privés de famille (0 à 18 ans)
Centre spécialisé de rééducation	120	40	Mineurs en danger moral
Total	808	534	

Source : Bilan de las DASS de T.O

Nous remarquons à travers le total de wilaya la faible capacité de prise en charge des handicapés. Si le nombre d'handicapés que compte la Wilaya en 2017 est de 25 240 contre une capacité d'accueil des structures de 808 places, un nombre qui reste théorique car au 19/09/2017 ces établissements n'ont plus accueillir que 534 de places, un déficit énorme devant le nombre d'handicapés recensés au niveau de toute la wilaya.

Ceci est pratiquement dû à la localisation de ces structures dans leur totalité au niveau du chef-lieu de la Wilaya, donc le déplacement des handicapés des autres localités vers le centre est difficile notamment les handicapés moteurs ou physiques, aussi les moyens matériels et financiers inhérents au fonctionnement de ces structures.

La mesure de l'impact de ces établissements répond dans un premier temps à :

- La prise en charge de l'enfant abandonné ;
- La scolarisation d'enfants sourd-muet et aveugles ;
- Scolarisation des enfants inadaptés mentaux.

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

▪ Les dispositifs d'insertion et de promotion de l'emploi :

Dans ce cas notre analyse va se porter sur l'étude des différents dispositifs de promotion à l'emploi et l'évolution des emplois créés et le nombre des bénéficiaires.

▪ Dispositif d'Activité d'Insertion Sociale (DAIS) :

Il s'agit d'un dispositif qui vise à l'insertion sociale des personnes sans revenus en situation de précarité sociale âgées entre 18 et 59 ans, issues des déperditions scolaires, dans des activités d'utilité publique et sociale avec une indemnité mensuelle de 6000 DA, avec une couverture sociale auprès de la CNAS, ces postes sont affectés aux différents secteurs et services de la wilaya ou des communes. Ce dispositif a remplacé l'ancien dispositif l'IAIG en 2008.

Tableau N°06 : Nombre de bénéficiaires du programme DAIS

Programme 2016	Nombre de personnes Inscrites.	Quotas	Nombres de bénéficiaires	
			Femmes	Hommes
Total	18150	218	155	63

Source : bilan de la DASS de la wilaya de T.O 2016.

Le dispositif DAIS est le dispositif qui crée plus de l'emploi par rapport aux autres dispositifs, dont les limites de DAIS se trouvent dans les quotas, d'un autre côté les retards dans le renouvellement des contrats des bénéficiaires.

▪ Les travaux d'utilité publique à haute intensité de Main d'œuvre (TUP-HIMO)

Ce dispositif a pour objectif la création massive d'emplois temporaires, la promotion du tâcheronnat et l'émergence de micro-entreprise à travers l'exécution des travaux d'utilité publique à impact social. Les tacherons bénéficiaires des projets de la TUP-HIMO ont permis d'avoir leurs premières expériences dans le domaine de la création des entreprises.

Pour l'évolution des emplois créés par ce dispositif dans les dernières six années (à partir de l'année 2012 à nos jours), elle se présente dans le tableau suivant comme suit :

Tableau N°07 : Évolution du nombre d'emploi créés dans le cadre du dispositif TUP-HIMO au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou

Années	Nombre de projets lancés	Nombre de postes d'emplois créés	Montant total des projets
2012	44	649	64 758 148,07
2013	64	939	95 041 935,00
2014	Néant		
2015	149	2198	234 657 570,83
2016	Néant		
2017	34	664	69 000 000,00

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

Source : Bilan de la DASS T.O : 2012 à 2017.

À partir de notre analyse sur ce dispositif, on constate qu'il est très important en matière de nombre de projets lancés et créés par les tacherons et aussi dans le nombre d'emploi créés notamment au cours de l'année 2015 où est enregistré le nombre le plus grand de projets et d'emplois créés., mais qui connaît un ralentissement important aussi dû à la crise financière que traverse le pays actuellement allant de 2016 dont aucun projet n'a été enregistré ni d'emploi créé.

Les secteurs qui ont été les plus touchés par ce programme dans la wilaya de Tizi-Ouzou sont : l'entretien des routes, travaux d'hydraulique ainsi qu'à l'entretien de l'espace environnementale en général.

Selon le projet réaliser Le montant de démarrage est très important, et il est mobilisé par le tâcheron, ce qui donne l'absence de problèmes, sauf les problèmes rencontrés par les porteurs de projet concernant les délais de recevoir de leur paiement par les tacherons, l'absence dans l'accompagnement des tacherons par la DASS, et aussi le retard dans les versements des montant par l'ADS.

Les programmes de « Blanche-Algérie » dans la wilaya de Tizi-Ouzou:

Tableau N°08 : poste d'emplois créés par le dispositif Blanche-Algérie

Années	Nombre de communes	Nombre de projets lancés	Cout global en DA	postes d'emplois créés
Programme 2011/2012/ 2014	67	208	719967500,00	1505
2015	25	30	340 000 000,00	/
2016	/	30	340 000 000,00	/

Source : bilan de la DASS de T.O 2011, 2012, 2014, 2015,2016.

L'Algérie vit une crise écologique sévère. Déforestation, prolifération des déchets urbains et industriels, détérioration du cadre de vie, dépérissement du patrimoine archéologique et historique, accroissement notable des pollutions dont les indicateurs sont au rouge. Ils incitent à des actions rapides. C'est dans ce souci que les pouvoirs publics ont mis en place une nouvelle politique visant à faire adhérer tout le monde au respect et à l'entretien du milieu dans lequel nous évoluons. Un problème qui sera pris en charge par les collectivités locales dans le cadre de l'opération "Blanche Algérie", dont l'action du dispositif consiste en la création de micro-entreprises dans un domaine environnemental et écologique au bénéfice des chômeurs.

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

Tizi-Ouzou, arrive à réaliser la création de plus que 3500 postes d'emplois, et plus de 35 micros entreprises créées. Ces emplois ne sont pas permanents puisque les contrats sont établis pour une période de trois mois renouvelable dans la limite d'une année. Cette opération lancée en juillet 2005 a abouti à l'installation de 40 comités locaux.

Au début de lancement de ce programme, il n'a pas connu un grand succès à cause des contraintes liées au financement et le règlement des cotisations CNAS et CASNOS avant l'achèvement des travaux et leur facturation.

Par contre ces dernières années se trouve une augmentation dans le nombre des projets lancés et ainsi que les réponses des chômeurs qui acceptent facilement de devenir des tacherons. On peut observer quelques problèmes rencontrés qui sont les mêmes que ceux du TUP-HIMO.

Depuis 2011, les résultats enregistrés par ce Programme sont comme suit :

- Nombre de projets réalisés : 268 projets.
- Plus de 3000 postes d'emplois créés ;
- 37 micro-entreprises ;
- Contribution du dispositif à l'entretien des chemins communaux par le curage et nettoyage des fossés, caniveaux, avaloirs et regards.

▪ Primes d'Insertion des Diplômés (PID)

L'ancrage juridique : décret exécutif n° 08-127 du 30 avril 2008 portant la mise en place du dispositif de prime d'insertion des diplômés (PID) en remplacement du dispositif des contrats de pré-emplois (CPE) lancé en 1998. Le programme des primes d'insertion des diplômés est destiné aux jeunes primo-demandeurs d'emplois diplômés de l'enseignement supérieur et technicien supérieurs issus des instituts nationaux de formations.

Les primes d'insertion des diplômés sont basés sur des mesures incitatives pour les entreprises afin d'ouvrir des débouchés pour les jeunes diplômés. les diplômés retenus sont mis en situation d'insertion auprès d'employeurs des secteurs publics ou privés pour une période initiale de 12 mois renouvelable une seule fois par une durée de six (06) mois dans le secteur économique et 12 mois dans le secteur administratif à la demande de l'employeur.

Tableau N°9 : point de situation chiffré des bénéficiaires du dispositif PID par programme :

Programmes	Montants alloués	QUOTAS		TOTAL
		UNIV	TS	
2011	383 659 200 ,00	1190	510	1700

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

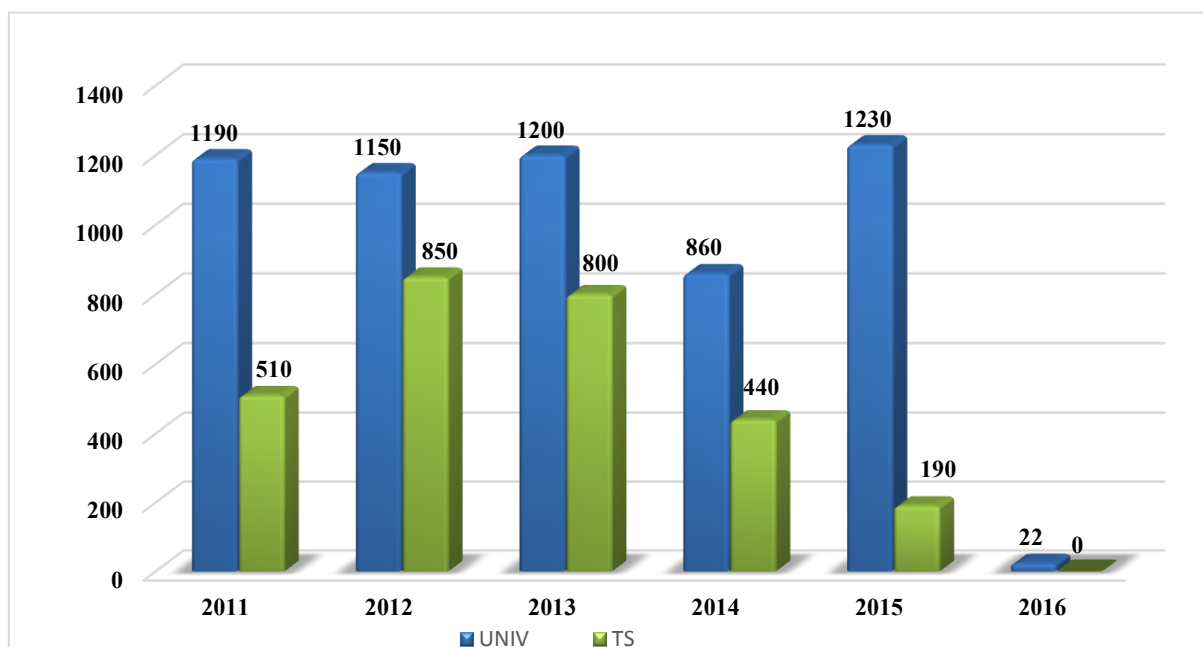
2012	196 452 000,00	1150	850	2000
2013	236 256 000,00	1200	800	2000
2014	155 620 800,00	860	440	1300
2015	177 448 800,00	1230	190	1420
2016	2 824 800,00	22	0	22
TOTAL	1 152 261 600,00	5652	2790	8442

Source : Bilan DASS Tizi-Ouzou de 2011 jusqu'à 2016.

Les problèmes rencontrés par ce dispositif sont :

- Manque des filières techniques : les jeunes diplômés de filière technique et des études supérieures ne sont pas intéressés par ce dispositif d'insertion à cause notamment de la faible rémunération qui ne dépasse pas 10 000 DA brut.
- Manque ou absence de sexe masculin, vus l'obligation d'avoir la carte militaire.
- L'indisponibilité des postes budgétaires pour pouvoir régulariser ces jeunes, notamment dans le secteur public.

Figure N° 2 : Nombre de bénéficiaires du programme PID par nature du diplôme (universitaire ou TS)



Source : Bilan DASS Tizi-Ouzou de 2011 jusqu'à 2016.

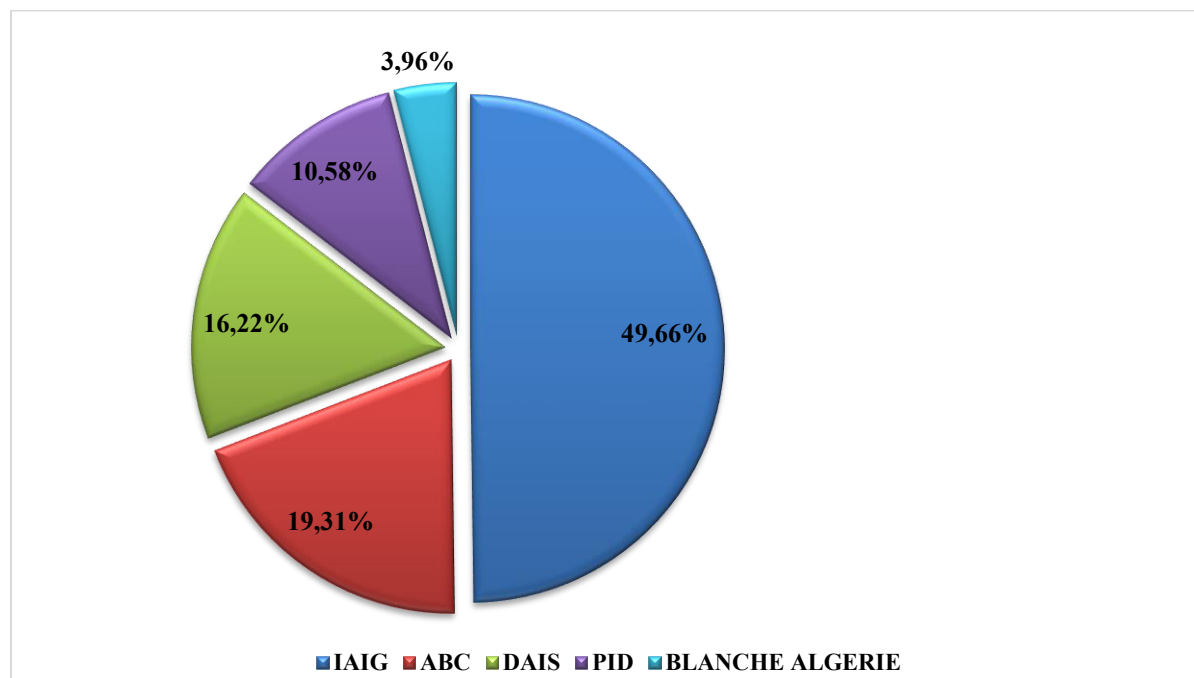
À partir de ce graphe qui montre la différence des bénéficiaires du dispositif PID par diplôme soit universitaire ou techniciens supérieurs, à partir de ces données nous constatons

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

que la majorité des bénéficiaires relève des jeunes diplômés de l'université qui emportent sur les techniciens supérieurs.

Par rapport aux statistiques faites en 2010, les dispositifs gérés par la DASS ont contribué dans le développement social par la création d'emploi, dont ils participent au moyen dans la création de 4378 postes d'emplois chaque année. Le dispositif d'IAIG c'est lui qui participe le plus dans la création de l'emploi dont il représente 49,66% du total des emplois créés, suivi par le dispositif ABC avec 19,31%, puis les autres dispositifs dont : DAIS avec 16,22%, PID : 10,58%, et Blanche Algérie avec 3,96%, une situation qu'en peut représenter suivant le secteur suivant :

Figure N°03 : Les emplois créés dans le cadre du dispositif PID



▪ **Source :** Bilan DASS Tizi-Ouzou de 2011 jusqu'à 2016.

▪ **Autres formes d'action sociale déconcentrées**

On trouve au niveau local d'autres formes de solidarité et d'action sociale, ainsi que : l'aide à l'enfance en danger moral, placement des enfants sans famille (KAFALA), solidarité du mois de ramadhan...etc., mais leurs cout n'est pas aussi important par rapport aux autres dispositifs présentés dans les points précédents.

▪ **Enfants privés de familles :** à titre d'exemple « Établissement Pour Enfant Assistés EEA » : le centre prend en charge les enfants abandonnés dès leur naissance à 18 ans, en vue

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

de leur placement en KAFALA. La direction de l'action sociale et de solidarité a enregistré 25 enfants présents.

- **Enfants en danger moral :** il s'agit d'enfants dont la santé, la sécurité, l'éducation ou les conditions de vie sont compromises. Ils sont placés par voie judiciaire pour être suivis, selon le cas en milieu fermé ou ouvert.
- **Placement en milieu fermé et en milieu ouvert :** le placement en milieu fermé consiste en la prise en charge au niveau du centre spécialisé de rééducation comme CSR de Boukhalfa qui compte 24 enfants âgés de 8 à 18 ans qui ont été pris en charge, qui bénéficient : des cours de soutien pour les enfants scolarisés, des cours d'initiation en informatique, l'organisation des activités manuelles et sportives.

D'un autre coté le placement en milieu ouvert, consiste en la prise en charge des mineurs au niveau de service d'observation et d'éducation en milieu ouvert tout en les gardant dans leur milieu naturel comme le service **SOEMO**⁵¹ : 104 mineurs sont pris en charge par ce service.

- **Femmes en détresse :** ce sont les femmes en difficulté sociales (24 femmes), des femmes victimes de violence (18 femmes), donc 42 femmes sont prises en charge au sein du Foyer pour Personnes Âgées.
- **Cellules de proximité :** on trouve cinq cellules installées au niveau des localités suivantes : Azazga, Béni Douala, Azfoun, M'kira, Mizrana, leur missions principales est l'intervention rapide auprès des populations (travail de proximité) pour recenser leurs besoins et leurs préoccupations. Néanmoins, leurs nombres est très insuffisant pour répondre à ces besoins dans une wilaya qui comprend 67 Communes.
- **Les limites de l'action sociale sectorielle au niveau de la wilaya T.O :**

L'analyse de l'action sociale sectorielle dans la wilaya de T.O, souligne la limitation de la portée de l'action. Les différents dispositifs sociaux portés par la DASS de la wilaya n'arrivent toujours pas à répondre à tous les besoins de la population en difficulté, ni à la création de postes d'emplois suffisant, ni la prise en charge des personnes défavorisées et donc un développement sociale relativement faible sur ce territoire.

Les dispositifs de la DASS, ont contribué en moyenne à la création d'emplois chaque année, dont les dispositifs qui participent à la création d'emplois sont bien : l'IAIG, DAIS, PID et Blanche Algérie ; bien qu'ils n'arrivent pas à satisfaire le nombre important de demandeurs d'emplois au niveau local. L'amélioration de la situation de l'emploi ne peut être

⁵¹ Service de l'Observation En Milieu Ouvert.

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

envisagée à court terme en l'absence de grands projets économiques, ce qui va encore aggraver les déficits existants en matière d'offre d'emplois en vue de la croissance sans cesse des jeunes demandeurs qui arrivent sur le marché du travail.

Notre analyse sur l'action sociale dans la wilaya de T.O, a montré que l'existence de plusieurs mécanismes institutionnels de soutien à l'emploi qui sont apportés par la DASS de la wilaya de Tizi-Ouzou comme TUP-HIMO, Blanche Algérie, des dispositifs qui restent inaccessibles à ces bords en difficulté qui en ont pourtant le plus besoins, les aides aux handicapés sont très limitées et il n'y'a pas une couverture totale des handicapés par l'ensemble des communes, dont on trouve une limitation des moyens accessibles pour cette catégorie de citoyens.

Le décret n° 96-417, qui fixe les règles d'organisation et de fonctionnement des services de l'action sociale de la wilaya et l'arrêté interministériel du 29/09/1998, ont consacré la nécessité de promouvoir le partenariat entre l'administration et les autres partenaires locaux d'action sociale, qui peuvent se présenter sous forme : d'associations à caractère sociale, d'associations à caractère religieux, individus, entreprises et comités de village.

Cette participation qui se fait par des entretiens et des consultations occasionnelles pour étudier les moyens de réponses à des besoins d'urgences, se fait aussi pour traiter des questions liées au développement du territoire et l'amélioration des conditions de vie de la population. Ce mouvement, constituant une action sociale et solidaire, se traduit par des mouvements de groupement de la population sous formes d'entrepreneuriat, d'associations et de comité de villages.

Sous-section 02 : l'Économie Sociale et Solidaire dans la wilaya de Tizi-Ouzou

La solidarité communautaire, les relations familiales personnelles, la précaution et la mutualisation des ressources ainsi que le capital symbolique et l'honneur sont autant de principes voire de logiques, parmi bien d'autres, qui structurent et animent les pratiques socioéconomiques et financières non institutionnalisées sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou.

L'économie sociale et solidaire en Algérie, et particulièrement en Kabylie, repose sur deux formes, (traditionnelle et religieuse) et (la forme institutionnalisée ou moderne). Dans la société traditionnelle, les liens reposent sur la proximité dans des communautés de petite

taille, la ressemblance, le partage d'une histoire et de valeurs communes. Alors que dans les sociétés modernes, les liens entre les individus reposent sur la division du travail car les individus deviennent dépendant les uns des autres et complémentaires face à la spécialisation des tâches.

L'organisation sociale traditionnelle, en Kabylie se base sur la solidarité familiale qui se présente comme un ferment social. Celle-ci n'a pas disparu avec les mutations qu'a connues la société moderne, au contraire elle procède même à une refondation s'apparentant à des formes d'innovation sociale s'inscrivant dans des innovations organisationnelles exprimées principalement à travers « les comités de villages » mais aussi l'ancrage social et territorial de certaines associations⁵².

2.1) Les formes traditionnelles et religieuses

Comme nous l'avons déjà définie dans l'avant chapitre, ces formes tirent leurs origines soient de la région comme les biens habous et wakf, soit de l'organisation familiale et tribale dont s'est façonnée la société traditionnelle.

La plupart des villages kabyles se dotaient d'une caisse villageoise qui a pour but la réalisation de projets d'intérêt général, la redistribution des revenus et la réduction de la pauvreté par le biais des cotisations des habitants et des immigrés, de l'impôt islamique (la *Zakat*) et l'aumône volontaire (l'*Achur*).⁵³ Nous pouvons citer à titre d'exemple :

- Caisses du village Achallam (AZAZGA) ont même financé des activités génératrices de revenus comme : la création d'une Entreprise de transport.
- Le village Bouzeguene: plusieurs infrastructures réalisées par la caisse de village.

Ces deux pratiques traditionnelles et religieuses sont dirigées par une instance délibérative à savoir l'assemblée générale du village, appelée en kabyle **TAJMAAT** qui exerce à son tour le pouvoir administratif, judiciaire et joue aussi le rôle d'autorité morale et **un système de valeurs démocratiques et éthiques** qui est façonné dans les structures sociopolitiques du village et que tout citoyen doit respecter.

⁵²AHMED ZAID (M) & BENAMARA (K), « *Economie sociale et action sociale territoriale : les innovations des associations à caractère social en Kabylie (Algérie)* », Op.cit, P02.

⁵³AHMED ZAID M., 2007, « *L'intercommunalité : un instrument de coopération et de solidarité nécessaire pour une approche du développement local durable fondée sur une logique territoriale. Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou* ». Colloque international *Gestion durable des territoires, Développement local et solidaire : Regards croisés*, HCFAUR n°2005-18/UHA-UMMTO, 28-29 octobre.

2.2) Les formes institutionnalisées

C'est une solidarité inscrite dans les canaux et réglementaires définies par le législateur, sous formes d'associations, de groupes d'intérêts et d'organisation de l'économie solidaire, mais qui trouvent leur origines dans l'organisation sociale traditionnelle, notamment pour les comités de village.

▪ **Comités de village :** Les villages kabyles sont organisés grâce aux comités de village, ces derniers organisent les relations sociales et collectives, et de planifier les travaux et devoirs collectifs (aménagement des routes, raccordement au réseau d'eau potable, nettoyage des places publiques, aides aux pauvres, organisation des funérailles, etc.), les comités de village gèrent aussi les relations extérieures avec les autorités publiques et les autres villages ou groupes de villages (tribus). Comme ils jouent un rôle important dans l'expression des besoins locaux et la mise en place des PCD⁵⁴.

Les comités de village représentent les structures associatives qui conjuguent les forces citoyennes par des délibérations collectives pour un développement social et solidaire.⁵⁵

Section 02 : Le mouvement associatif dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Le mouvement associatif communautaire traditionnel est relativement actif et il a connu un grand développement, dont de nombreuses associations activent dans l'intérêt public et s'investissent de plus en plus dans de nombreux domaines relevant des différents aspects du développement de la société, notamment dans le domaine culturel, social, environnemental, politique, scientifique, technique, sportif et religieux. Dans cette section nous allons nous intéresser à la présentation du mouvement, son évolution et son apport en termes de solidarité au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

➤ Evolution du mouvement associatif au niveau de la Wilaya de T.O

Concernant la wilaya de Tizi-Ouzou, les associations agréées sont globalement plus de 6000 associations locales en 2017 alors que leur nombre était de 5010 associations.⁵⁶ en 2012, le tableau suivant nous retrace l'évolution du nombre de ces associations créées au niveau de la Wilaya depuis l'année 2011 jusqu'à 2016, suivant les données de la DASS de Tizi-Ouzou.

⁵⁴ Plan Communaux de Développement.

⁵⁵ AHMED ZAID.M, « prédisposition culturelles et mécanisme actuels de l'économie sociale et solidaire en Algérie », 2005, op.cit.

⁵⁶ Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou en 2012-2017. DRAG

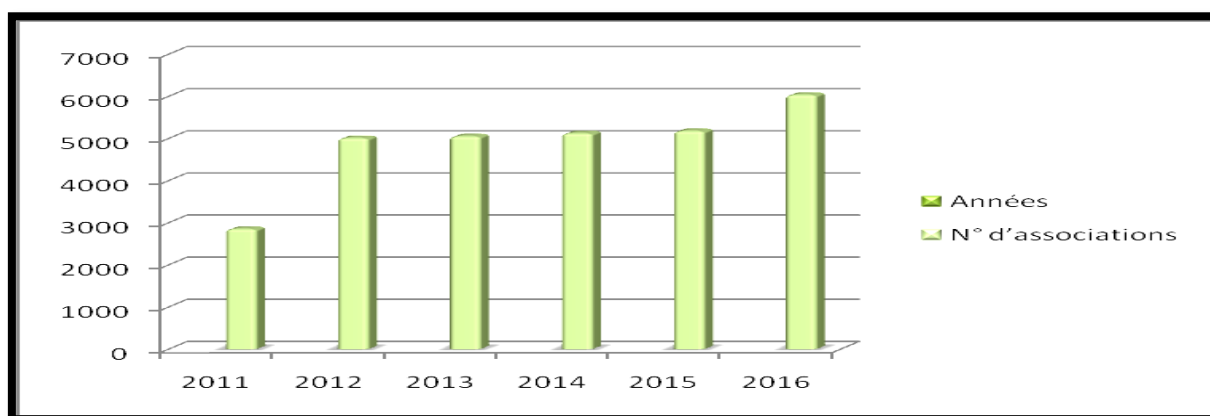
Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

Tableau N°11 : Évolution du nombre d'association dans la wilaya T.O

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Associations	2853	5010	5052	5123	5178	6036

Source : annuaire statistique DRAG Tizi-Ouzou 2016.

Figure n°4: Graphique représentant l'évolution du nombre d'associations à la wilaya de T.O



Source : annuaire statistique DRAG Tizi-Ouzou 2016.

Cet histogramme nous montre l'évolution importante que connaissent les associations dans la wilaya de 2011 à 2016, marquée par une faible évolution entre 2011 et 2013, par contre de 2013 à nos jours le nombre commence à augmenter rapidement pour atteindre 6036 associations en 2016.

- Cette évolution est accompagnée aussi par un dispositif de financement mobilisé par les collectivités territoriales à savoir la wilaya et les communes, notamment le tableau suivant retrace le nombre des associations ayant bénéficié d'un financement par voie de subvention attribuées par l'APW de Tizi-Ouzou au titre de l'exercice 2017, qui peut traduire l'intérêt porté à ce genre de groupement communautaire et dans le but de promouvoir toutes actions visant à contribuer au développement territorial et social.

Tableau N°10 : Nombre d'association ayant bénéficié de subventions pour l'année 2017

Caractère Associations	Nombres	Montants
Culturelles	150	25 000 000
Sociales	88	4 500 000
Sports	272	53 500 000
Le fond artistique	41	5 000 000
Associations d'environnement et artisanat	36	10 000 000

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

Source : P/APW Tizi-Ouzou 2017.

Le tableau montre donc que les associations activant dans le volet sportif sont les plus bénéficiaires de subventions qui ont atteint 53 500 000,00 DA avec 272 associations pour 2017 ce qui explique l'intérêt porté aux initiatives et activités sportives de la jeunesse au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou, par la suite vient le volet culturel et environnemental et artisanal plus au moins financés.

Sous-section 02 : association à caractère social au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou

Le mouvement associatif de Tizi-Ouzou à caractère social a connu un développement important. Plusieurs associations activent dans l'intérêt public et notamment l'aide et le soutien social aux populations démunies.

1.1) Association à caractère social

Parmi les associations qui existent au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, on trouve les associations à caractère social qui s'organisent principalement autour de la prise en charge des personnes pauvres, personnes handicapées, personnes souffrants de maladies chroniques et à un degré moindre. On peut présenter leur consistance, leurs activités et actions à travers les données suivantes : plus de 340 associations à caractère social sont agréées, et ayant bénéficié de l'aide de l'Etat (Ministère) et de la Wilaya (APW) sont réparties par champ d'action, suivant le tableau ci-dessous :

Tableau N°12 : Les associations à caractère social et leurs champs d'action à la wilaya T.O

Population prise en charge	Nombre d'associations	Aides de la wilaya	Aides du Ministère
Population démunies	167	8 600 000,00DA	9 000 000,00 DA
Handicapés	98		
Enfant et femmes en difficulté	64		
Malades chroniques	12		
TOTAL	341		

Source : Bilan de la DASS de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Sur les 341 associations, 167 activent au profit de la population démunies, et uniquement 12 qui activent au profit des malades chroniques, selon la DASS 62 activent

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

régulièrement en partenariat avec ses services. Le nombre d'adhérents aux associations est de 30245 adhérents.

Tableau N°13 : Évolution du nombre d'associations sociales sur la wilaya T.O

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Le nombre d'associations sociales	253	269	358	398	414	441

Source : annuaires statistiques de la wilaya Tizi-Ouzou de 2012-2017

L'évolution du nombre des associations sociales n'est pas négligeable, avec une légère augmentation d'une année à une autre allant de 253 associations en 2012 jusqu'à 441 associations au cours de 2017, avec un taux de croissance considérable de 74,30 %.

1.2) Apport financier du milieu associatif à l'action sociale

On résume l'importance du mouvement associatif à caractère sociale par rapport au nombre de projets créés, des fonds de solidarité accordés pour la prise en charge des activités d'aide et d'assistance, ou dans les activités d'insertion des personnes ayant des besoins et leurs formations.

1.2.1) Action et apport des associations à caractère social et leurs actions de solidarité

Le but est de venir en aide aux familles démunies par exemple durant le mois de ramadhan, synonyme de bénédiction et de bonne foi pour rendre le sourire aux pères de familles nécessiteuses, les associations à caractère social offrent des couffins qui contiennent les denrées alimentaires de base, bien aussi on trouve l'ouverture des restaurants RAHMA. Dont les membres de ces associations travaillent bénévolement durant ce mois pour venir en aide à ces familles.

On trouve aussi d'autres opérations durant ce mois comme l'organisation d'un concours de citation du noble coran, cette initiative menée des fois en collaboration avec les commissions religieuses...etc. Pour ces associations, leurs actions de solidarité activent grâce au soutien des bienfaiteurs.

En plus les activités de mois de ramadhan, les associations à caractère social, visitent les hôpitaux afin de rendre le sourire aux malades et surtout aux enfants hospitalisés, avec l'offre de jouets et d'autres objets et instruments répondant à leurs besoins.

Par exemple : l'association **EL FAJR** d'aide aux personnes atteintes de cancer qui se situe à la commune de Tizi-Ouzou ; qui est une association à caractère social et humanitaire, sa

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

mission : apporte aux malades l'assistance morale et matérielle dans les différentes phases de lutte contre le cancer. Ses objectifs se résument comme suit :

- Défense des intérêts matériels et moraux des malades ;
- Amélioration des conditions de prise en charge des malades, avec l'aide en médicaments, aides financière alimentaire et vestimentaire...etc.
- Organiser des cellules d'accueil en vue de venir en aide aux familles nécessiteuses ;
- Aider le malade après traitement, à la réinsertion sociale et professionnelle...etc.

1.2.2. La prise en charge des nécessiteux dans les établissements spécialisés associatifs

La vision globale et l'objectif premier du secteur de l'action sociale est la prise en charge des catégories sociales dites particulières (handicapés, enfance abandonnée, enfants et jeunes en danger moral, personnes âgées, démunis...etc.)

L'action la plus importante c'est l'innovation principale qui est la prise en charge par le mouvement associatif au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, et celle de la gestion des établissements spécialisés dans l'insertion et la formation des personnes handicapés et démunies, le tableau suivant nous montre ces établissements spécialisés qui sont gérés par des associations :

Tableau N°14 : Les établissements spécialisés gérés par les associations à caractère social

Type d'établissement	Association	Localisation	Capacité d'accueil
Centre psycho pédagogique pour enfants handicapés mentaux (ccp)	Association des parents d'enfants inadaptés mentaux de la wilaya de Tizi-Ouzou (Ecole ZEMIRLI).	Tizi-Ouzou	86
	Association des enfants inadaptés mentaux de la wilaya de Tizi-Ouzou	Larbaa-NathIrathen	91
	Association d'aide aux inadaptés mentaux.	Boghni	91
	Association ASSIREM du village Ait Ailem.	Ain-El-Hammam	66
	Association des handicapés et leurs amis	Bouzeguene	90
	Association des parents d'aide aux enfants inadaptés mentaux de la wilaya de Tizi-Ouzou.	DBK	65
	Association d'aide et d'accompagnement des enfants inadaptés mentaux de la wilaya de Tizi-Ouzou (les 7 Merveilles)	Tizi-Ouzou	22

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

TOTAL	509
--------------	------------

Source : bilan de la DASS Tizi-Ouzou 2017

Ce tableau nous renseigne sur les différents centres associatifs de proximité créés et gérés par des associations à caractère social dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Ces centres :Tizi-Ouzou, Zemirli, Boghni, DBK, Bouzeguene, Ait ailem et Ath Oumalou qui disposent d'une capacité d'accueil global de plus que 500 places, relèvent une action importante et une innovation principale de ces associations pour satisfaire les exigences de plus de 1500 Enfants en Situation d'handicap Mental (ESHM) dans la wilaya de Tizi-Ouzou. On peut citer à titre d'exemple : le **CPP de Zemirli Ali** où l'association a pensé apprendre aux inadaptés mentaux un métier qui leur contribuerait à leur insertion professionnelle pour avoir une petite rentrée financière et renforcer leurs capacités et les rendre utiles ; c'est une activité artisanale, qui consiste à créer des objets de vannerie, des tabourets, des corbeilles, des veilleuses et autres objets de décoration.

Ces associations sont donc très bien placées pour détecter les besoins nouveaux et leur apporter des réponses, surtout par leur proximité avec la population et leur connaissance de tous ces besoins.

1.2.3. Les limites de l'action sociale associative

Si l'action associative a réalisé des avancées considérables au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, des lacunes sont, tout de même, enregistrées.

On remarque notamment que la tranche de la population, qui bénéficie de l'action, reste limitée pour des raisons multiples, relatives particulièrement à l'éloignement géographique des centres urbains en sachant que la plupart des associations activent dans le milieu urbain à proximité du chef-lieu de la wilaya. Celles qui activent dans les autres communes, sont installées au niveau des chefs lieu de daïra ou de communes, donc elles ne touchent pas facilement les populations des villages demeurant particulièrement enclavés.

Sous-section02 : Les subventions de l'APW pour les associations à caractères social

Comme les associations sociales luttent pour un meilleur cadre de vie des citoyens, l'État (ministère de solidarité, APW, APC) ouvre ses portes et soutient les initiatives qui viennent de leurs parts, mais par contre il existe d'autres associations même si elles sont actives mais elles ne trouvent pas ce genre de subventions donc elles continuent leurs activités grâce aux aides des bienfaiteurs.

2.1) Le dossier à fournir pour avoir les subventions APW

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

Les subventions constituent l'une des ressources des associations, elles ne sont octroyées que sur la base de la conclusion d'un contrat programme en adéquation avec les objectifs poursuivis par l'association.

Pour avoir une subvention donc, l'association doit suivre des règles et faire quelques pièces telles que :

- Une demande adressée pour le P/APW ;
- Accusé du trésor ;
- Agrément. ;
- Chèque au nom de l'association ;
- Rapport d'audit de la commission ;
- PV de désignation du commissaire au compte ;
- Lettre d'acceptation ;
- Bilan moral sur l'association ;
- Plan ou programme d'action.

Pour l'année 2017, l'APW de Tizi-Ouzou a réparti les subventions destinées aux mouvements associatifs dans le cadre des budgets primitif et supplémentaire, mais qui ont été revus à la baisse par rapport aux années précédentes à cause de la crise économique et financière actuelle. L'APW avait répartie la somme de 7,7 milliard de centimes sur 526 associations dont 88 associations à caractère social qui ont bénéficié de 4 500 000 DA.

2.2) Le budget alloué aux associations à caractère social de la wilaya de Tizi-Ouzou par l'APW

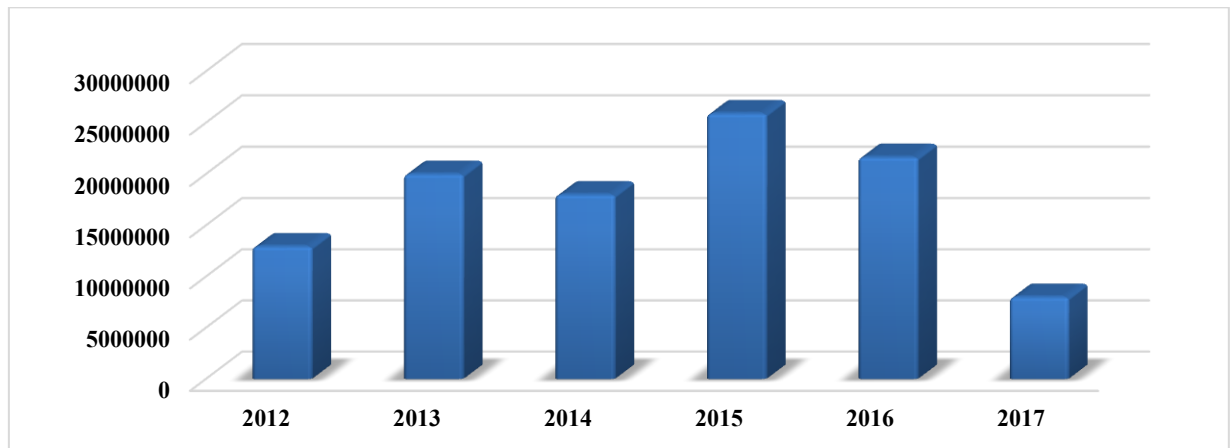
L'APW est l'un des bailleurs de fond des associations. À Tizi-Ouzou les associations à caractère social bénéficient de ces subventions chaque année, la somme est octroyée par rapport au budget primitif et supplémentaire de l'État. Pour les années de 2012 à 2017 ces associations ont bénéficié des sommes représentées dans le tableau suivant :

Tableau N°15 : subventions allouées par l'APW aux associations à caractère social dans la wilaya T.O

Années	Montants de la subvention
2012	12 950 000,00
2013	20 000 000, 00
2014	18 000 000,00
2015	25 900 000,00
2016	21 650 000,00
2017	8 000 000,00

Source : DAL de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Figure N°05 : L'évolution des subventions attribuées aux associations sociales 2012-2017



Source : établie par nous même

A travers ce graphe on peut déduire que la part des subventions octroyées pour les associations à caractère social était en croissance pour la période de (2012-2015), mais qui a été suivi par une décroissance pour la période allant de 2015 à 2017 qui atteint l'ordre de 8 000 000,00 DA en 2017, cela est dû essentiellement à la crise économique et financière que traverse notre pays qui s'est traduit par la rationalisation des dépenses publiques de l'Etat notamment les subventions octroyées aux associations.

Conclusion

En conclusion de ce chapitre, on peut dire que l'action sociale et solidaire dans la wilaya de Tizi-Ouzou n'est pas récente du fait de l'existence de ce mouvement bien avant des siècles connus sous forme de Thadjemaath et comité de villages traditionnels, institutionnalisés par la suite, sous forme de comité de village agréés et d'associations. Ces groupements de personnes visaient principalement à répondre aux besoins de la communauté, de réduire les exclusions sociales et la pauvreté ainsi que l'amélioration des conditions de vie de la population.

Le développement du mouvement associatif ; au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou, a permis de réaliser des résultats plus au moins satisfaisant vis-à-vis des objectifs prévus par ces entités, particulièrement dans le volet social, par la réponse apportée aux personnes handicapées, aux personnes démunies et toutes les catégories défavorisées dans la société, ce mouvement est très actif donc dans ce secteur, où le nombre d'associations créées a atteint 341 associations sociales en 2017, avec une répartition moyenne de 5 associations dans chaque commune parmi les 67 communes de la wilaya.

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

Néanmoins cette répartition n'est pas si homogène quelle soit sur terrain car l'ensemble de ces associations se localise au niveau des chefs lieux de wilaya et de Daïra, ce qui réduit son champs d'intervention vers les catégories les plus vulnérables notamment les villages éloignés, surtout avec le nombre important des communes au niveau de la Wilaya.

Aussi, des carences d'un autre étalon, celui des lourdeurs administratives et de la centralisation des décisions, vue que ces associations activent sous la responsabilité d'une seule Direction de l'Action Sociale et de Solidarité (DASS) et d'un seul bureau ADS au niveau de toute la Wilaya, avec le peu ou l'inexistence des cellules de proximité, ce qui rend la tâche de ces services très encombrée, voir pénible vis-à-vis du fonctionnement des associations qui continuent de subir des lenteurs et des lourdeurs administratives empêchant la réalisation de leurs objectifs. D'autres limites émergent celles liées au financement ;dont la diminution considérable des crédits alloués par l'Etat (APW) pour le fonctionnement de ces associations, suite à la crise économique et financière que traverse le pays durant ces trois dernières années.

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

Introduction

Les dispositifs de l'action sociale et les associations contribuent à l'évolution de la société.

Le développement communautaire (DEV-COM) mené par des comités de villages, des associations, ou des regroupements spontanés de citoyens, se présente comme l'une des nouvelles composantes de l'action sociale et solidaire, elle vise essentiellement l'amélioration du cadre de vie collectif.

En Algérie le mouvement associatif a connu un important essor notamment, depuis la constitution de 1989.

Le mouvement associatif dans la wilaya de Tizi-Ouzou, s'organise principalement autour d'aide pour les jeunes à la création de micro-entreprise, de la prise en charge des personnes ayant des besoins (personnes handicapées et les personnes pauvres...etc).

Dans ce chapitre, on va voir et répondre à la question de la contribution du mouvement associatif au développement territorial par les différents projets réalisés par ces derniers, et les projets menés à travers le dispositif de la DASS, appelé le Développement communautaire (DEV-COM).

Section 01 : Les projets de développement communautaire (DEV-COM)

Le dispositif DEV-COM, initié par l'ADS en 1998 a pour objectif l'amélioration des conditions de vie de la population, et ceux par la réalisation de différents types de projets socio-économiques. Par rapport aux autres dispositifs d'actions sociales, les projets de DEV-COM présentent un caractère très positif qui réside dans le rôle donné aux communautés bénéficiaires dans le choix des projets. Les projets sont donc définis par ces bénéficiaires, puis sont soumis à l'étude de l'administration afin de déterminer l'éligibilité ou non de ces projets. Les projets éligibles doivent profiter à un maximum de personnes de la communauté pour l'amélioration de leur bien être quotidien tel que :

- La réalisation des bâtisses à vocation sociale (EXP : centres, foyer pour handicapés...etc.)
- Réalisation d'assainissement pour les foyers ;
- Projet AEP : assainissement (captage de sources, réalisation des châteaux d'eau,
- Dallage des pistes et ruelles ;
- L'éclairage public et la réalisation ou la réhabilitation de petites infrastructures socio-éducatives...etc.

Sous-section 01 : Les procédures du projet DEV-COM

1.1) Procédures de financement du projet

Le dispositif DEV-COM est géré par l'agence de développement social (A.D.S), en sa qualité de maître d'ouvrage initial, et la direction de l'action sociale et de solidarité au niveau chaque wilaya, en sa qualité de maître de l'ouvrage délégué. Les projets doivent être parrainés et présentés par des associations ou par les communes sur la base des aspirations des populations. Le montant du projet plafonné à 4 000 000, 00 DA avec (90%) financé par l'A.D.S, et les 10% restant c'est une quote-part qui sera prise en charge soit par le comité de village, l'APC, ou bien une association agréée par l'État.

1.2) Dossier à fournir pour l'obtention de financement d'un projet DEV-COM

1. Fiche technique de projet d'un montant qui ne doit pas dépasser les 4 millions de dinars, établie par les services techniques de l'APC ;
2. Lettre d'engagement pour la prise en charge de quote-part financière de 10% ;
3. Fiche d'identification du projet (contenant une étude d'impact et but du projet) établie par la cellule de proximité (elle est chargée pour faire des enquêtes sur le projet).

▪ Procédures de validation, attribution et lancement du projet

Le projet va passer par le Comité AD-HOC composé de :

- Les services de la DASS
- Les services de l'ADS
- Les cellules de proximités
- La communauté bénéficiaire
- Le secteur concerné par le suivi du projet (Hydraulique, travaux publics, ...)

Ce comité, présidé par le Directeur de l'Action Sociale, est chargé de l'étude de l'éligibilité du projet, à savoir la conformité du dossier fourni aux procédures du dispositif,

- Une fois les projets étudiés sont éligibles au programme seront transmis à l'A.D.S pour une éventuelle notification.
- Une fois le choix de projet a été notifié par les services de l'ADS, les services de la DASS notifie de leur part le projet accordé à la communauté bénéficiaire et ce pour procéder par ces derniers au versement de leur quote- part de 10% effectué.
- Une fois l'attestation de virement de 10 % transmise par la communauté bénéficiaire au niveau de la DASS, cette dernière procède au lancement des procédures du choix de l'entreprise pour la réalisation du projet
- Une fois le choix de l'entreprise effectué les services de la DASS en collaboration avec les différents intervenants (ADS, entreprise, le chargé du suivi et la communauté bénéficiaire) pour la mise en œuvre du projet, la Directeur de l'Action sociale notifie un ODS à l'entreprise pour le démarrage des travaux du projet.
- Pour le paiement, des situations (factures) devant être contre signées, contre signées par l'entreprise réalisatrice et le BET, sont transmises au Directeur Régional pour règlement. Pour être payée la 1^{ère} situation doit justifier de 30% du taux d'avancement du projet.

1.3) Les contraintes techniques des projets de DEV-COM

On résume les limites que présente ce type d'action, comme suit :

- L'objet de ces projets est le même que celui des projets communaux de développement et des projets de développement sectoriel. Ils concernent l'alimentation en eau potable, l'assainissement et l'éclairage public ;
- Les projets de DEV-COM doivent être orientés dans une perspective de mise en place d'infrastructure sociale (centre de soins, foyer pour personnes âgées et/ou sans

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

domicile fixe,...etc.) et non pas d'équipement collectifs, pris en charge par différents secteurs ;

- L'accord de l'A.D.S pour le financement de ses projets n'est pas facile à avoir. les enveloppes budgétaires allouées pour le cofinancement de ces projets, sont très restreintes.

C'est ainsi que le taux des projets accordés est faible par rapport au nombre de projets désignés au niveau de la wilaya.

- Le seuil de **04** millions de dinars est insuffisant concernant les étapes de mise en œuvre du projet notamment pour couvrir les différentes prestations.
- Le taux de **04 %** alloué pour étude et suivi des bureaux d'études est largement insuffisant, eu égard aux frais et prestations engagés.
- La faible adhésion des citoyens au programme de développement communautaire due aux manques d'informations et de sensibilisation.
- On peut rajouter un autre problème qui est soulevé à l'efficacité de la mise en œuvre de ces projets ; il réside dans la centralisation des procédures de gestion du programme, induisant un retard considérable dans l'exécution des projets : pour avoir l'accord, la DASS met 6 à 8 mois pour notifier la réponse, et le règlement des factures ne se fit pas au niveau de la DASS mais au niveau de l'A.D.S.

Sous-section 02 : projets réalisés dans le cadre du DEV-COM

Malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics pour ce programme, les projets réalisés dans ce cadre, sont très limités.

2.1) Situation des projets DEV-COM de 1998 à nos jours

Tableau N°16 : La situation du programme DEV-COM pour la période 1998 jusqu'à 2014

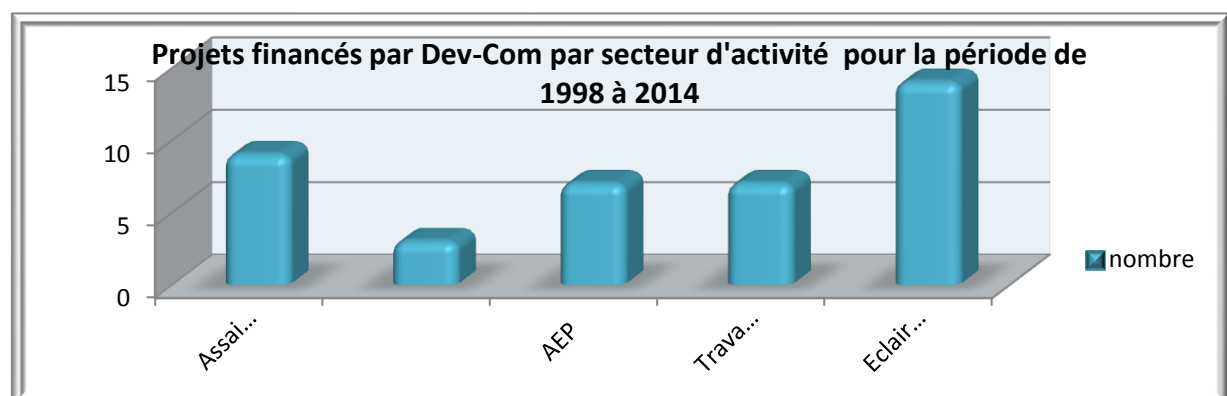
Période 1998 jusqu'à 2014	Nbr de projet identifiés et exprimés par les communautés locales	Nbre de projet inscrits et retenus par les services de l'A.D.S	Nbr de projets réalisés : 60 projets dont :					Cout global des projets réalisés
			Assainissement	Travaux d'étanchéité chété	AFP	Travaux publics	Eclairage publics	
nombre de projet créés	316	75	9	3	7	7	14	191 856 464.53 DA

Source : Bilan de las DASS de T.O

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

Depuis sa mise en place, le programme a permis selon les statistiques de la DASS, la création de 60 projets réalisés durant la période de 1998 à 2014 avec un cout globale qui est de 191 856 464.53 DA. On peut constater que le nombre de projets réalisés dans ce cadre sont très limités par rapport au nombre de projets identifiés et exprimés par les communautés locales. Ces résultats peuvent être représenté dans le polygone suivant :

Figure n°06 : Graphe représentant le nombre de projets financés par DEV-Com



Source : Bilan de las DASS de T.O

Ce graphe représentant les projets retenus et financés par l'ADS, répartis par secteur d'activité, montre que les secteurs les plus financés sont les travaux d'éclairage publics et d'assainissement, avec 14 et 09 projets réalisés respectivement, par rapport aux autres secteurs qui sont faiblement accordés à savoir celui des travaux d'étanchéité, AEP et travaux publics.

Tableau N° 17 : Situation du programme DEV-COM arrêté en 2017

Communes bénéficiaire	Nbr de projets	Enveloppe allouée	Etat d'avancement du projet
Azzefoun	22	6 896 658.6 DA	-Instruction émanant de l'ADS portant surseoir toutes démarches concernant l'opération du 1 ^{er} projet ; -le dossier est soumis à la direction générale pour une éventuelle dérogation
Aghrib	11	2 437 246.89 DA	Une instruction émanant des services de l'ADS portant surseoir toutes démarche concernant cette opération
Ait khelilli	11	3 704 337.00 DA	Projet en cour de réalisation dont, son état d'avancement est de 50%
Yakouren	11	3 597 750.00 DA	Projet non lancé, proposition de remplacement du projet par un autre.
M'kira	11	3 882 888.95 DA	Projet non lancé : la non possibilité à la concrétisation de la quote-part financière pour manque d'arrêt et de décision officielle qui justifié cette dépense.
Beni Douala	22	7 882 803.05 DA	Les 2 projet non lancé, a cause de la situation complexe dont, le montant alloué est insuffisant pour la réalisation de ce projet et le retard de versement de la quote-part financière.

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

Totale	28 401 684.49 DA
---------------	-------------------------

Les projets qui sont en cour de réalisation durant la période 2015 suivent leurs avancement dans les années 2016 et 2017, donc pour les deux dernières années il ya une absence des projets à réaliser à cause de la crise financière.

Tableau N°18 : Évolution des projets DEV-COM (2012-2015)

Années	Projet proposé par les communes	Nombre de projet réalisés	Communes bénéficiaires	Enveloppe allouée
2012	26	3	3 projets pour La commune Boukhalfa	10 533 314.96 DA
2013	14	3	M'kits, Azzefoune, Ait mahmoud	8 652 536.10 DA
2014	9	4	Azzefoun, Aghribs, Yakouren, Ait khelilli	13 825 547.89 DA
2015	16	4	4 projets pour la commune Yattafen	6 649 413.90 DA

Source : Bilan de las DASS de T.O.

NB : les projets indiqués dans le tableau sont en situation de gèle et ceux en application de l'instruction ministérielle N°645 du 24/07/2016, se rapportant sur l'annulation et le gel des projets jusqu'à un nouvel ordre.

- L'analyse des deux tableaux nous montre que l'évolution des programmes de développement communautaire ne répond pas à la totalité des besoins exprimés, voir le taux de projet proposé par les communes et le taux de projet accorder par le service de l'A.D.S.
- Le seuil limité qui est de 4 million DA réservé à la réalisation de projet est insuffisant, et l'incapacité financière des communautés bénéficiaires à prendre en charge la quote-part restante de 10%.

Le dispositif permet la promotion de nouveaux entrepreneurs dans la prise en charge des projets dans leur collectivité, et améliore les conditions de vie des populations dans leur milieu naturel en leur offrant le minimum de moyens pour accommoder leur quotidien.

2-2- Propositions et recommandations pour contourner les contraintes du dispositif DEV-COM

Revoir la nature de participation soit par :

- L'annulation ou l'exonération de cette quote-part participative (**10 %**) pour les communes classées très pauvre.

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

- Réduction du taux de **10% à 5%**.
- En main –d’œuvre ou en nature.
 - Créer un fond d’appui inscrit sur l’indicatif du budget de la wilaya, afin de couvrir les frais de contribution des communautés bénéficiaires pauvres.
 - Alléger la procédure d’inscription des projets communautaires en question
 - Réviser à la hausse le seuil du coût des projets.
 - Révision du taux des honoraires concernant les BET.
 - Impliquer davantage les cellules de proximité dans l’identification des projets par la formation et le renforcement du nombre de cellules implantées dans chaque daïra.
 - Exonérer les projets destinés aux établissements gérés par le mouvement associatif des quotes-parts participatives au même titre que les établissements spécialisés.
 - Etablir des conventions intersectorielles définissant les domaines d’intervention de chaque secteur dans le cadre des PDL.
 - Il serait souhaitable que le programme du développement solidaire proposé par les cellules de proximité (PDL), soit approuvé et chapeauté par le wali de la wilaya.
 - Le développement solidaire durable n’est possible que grâce à l’implication des différents acteurs concernés dans le but de la création des richesses et des emplois durables.
 - Le passage du financement actuel (DEV-COM) vers le financement plus incitatif nécessiterait de préférence la participation de : ANGEM, ANSEJ et la CNAC, ainsi que l’implication de la caisse ZAKAT pour le financement des projets proposés par les associations de la catégorie particulière et le généraliser à l’échelle national.
 - Création de coopératives de production au bénéfice de la population se trouvant en situation de précarité sociale, notamment les personnes handicapées et les faire accompagner et les orienter vers les activités en adéquation en tenant compte de leur capacité et potentialité.
 - Il est nécessaire de soutenir les Ateliers d’aide par le travail (CAT) initiés par les associations et les ériger en coopératives rentières dont le bénéfice profitera aux associations et aux personnes handicapées.
 - Soutien et financement des activités génératrices de revenu.⁵⁷

⁵⁷ Regroupement régional (centre) sur développement solidaire T.O les 28-29 novembre 2011

Section 02 : Les projets initiés par les associations dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Le développement territorial ne peut être étudié sans référence à l'implication d'un système d'acteurs et à sa volonté de bâtir un projet de développement.

Les partenaires de ce développement sont des acteurs incontournables dans la dynamique locale. Nous abordons dans cette section la question du rôle de l'acteur social dans le développement territorial. Il cible plus particulièrement l'intervention des associations dans le processus de développement par le bas, les considérant comme une cheville ouvrière des dynamiques locales. On insistera sur leurs modalités d'intervention, les moyens utilisés, les visions du développement territorial et les limites rencontrées dans ce cadre.

L'intérêt de cette étude est de centrer l'acteur associatif dans la wilaya de Tizi-Ouzou et sur sa contribution effective au processus de développement territorial. Ceci nous semble intéressant et pertinent notamment à l'heure du débat sur l'économie sociale et solidaire et la considération de la communauté civile comme acteur indissociable d'intervention et de changement social dans un processus de développement par le bas.

Sous-section 01 : Les associations de la wilaya de Tizi-Ouzou

Le mouvement associatif au niveau de la wilaya de T.O enregistre une dynamique remarquable du fait du nombre important des associations existante qui avoisine plus que 5000 associations. Notre enquête de terrain a été menée au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou auprès des associations abritant différents domaines d'activité.

Pour des raisons pratiques liées à la concentration du nombre d'associations activant dans le domaine sociale et culturel au niveau de la wilaya, et la difficulté de trouver des associations qui répondent à notre thème de recherche, nous avons choisi volontairement de limiter notre recherche sur un échantillon de dix (10) associations représentatives, dont notre analyse se portera sur les projets réalisés par ces dernières et leur contribution au processus de développement territorial de la wilaya de Tizi-Ouzou.

1.1) Présentation de l'échantillon d'enquête

Notre échantillon contient des associations de différents types, elles activent dans les domaines, culturel, économique, sociale, l'agriculture et la santé (humanitaire), sa structure est représentée comme suit, dans le tableau suivant :

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

Tableau N° 19 : Présentation des associations locales enquêtées

Nom de l'association	Domaines d'activité	Date de création	Nombre d'adhérents
AMUSNAW	Culturel et social	10-08-1991	76
ADELS (Association de Développement Local Solidaire)	Culturel et Social	21-11-2011	42
AJIE (association pour la jeunesse innovatrice et l'environnement)	Environnemental	26-10-1999	70
ASEFRU (association des Femmes Rurales)	Agriculture	22-01-2003	80
ALMA VERT	Environnementale	05-08-2010	114
EPI (Espace promotion des investissements)	Economique/Social	17-10-2006	282
AHLA (Association des Handicapés et Leurs Amis)	Sociale (santé)	03-02-2001	76
Iselqam N'tala8t d'Ait-kheir, Ait-Khelili	Culturel	1993	324
Association de Tourisme de Djurdjura	Environnemental et touristique	02-09-2012	100
Assirem thighzert	Culturel et environnemental	23-06-2000	86

Source : établi à partir des données de l'enquête auprès des associations locales (Tizi-Ouzou) 2017

On peut remarquer que les associations visées par notre échantillon sont des associations matures, elles ont au minimum 06 ans d'existence, elles rassemblent des nombres importants d'adhérents ce qui est significatif de l'intérêt porté au domaine d'activité de l'association par la société civile. Ces associations sont majoritairement gérées par des représentants formés ou instruits ce qui traduit leur conscience aux principes du développement territorial et ceux de l'Economie Sociale et Solidaire.

1.2) La perception des associations de la wilaya de Tizi-Ouzou vis-à-vis du concept de développement territoriale

Dans le but de répondre à nos questionnements de départ et d'apporter des éléments de réponse à nos hypothèses nous avons procédé en deux étapes ; dans un premier temps, nous avons essayé de mettre en lumière, la perception qu'ont les représentants des associations de la notion du développement territorial et ce, à travers leurs définition du concept, sa signification et ses domaines prioritaires.

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

Dans un second temps, nous avons tenté d'analyser le poids de ses associations dans la dynamique territoriale ; nous avons alors questionné le rôle que pourrait jouer chaque association dans le développement socioéconomique de son territoire d'activité en partenariat avec les autres acteurs publics et privés à travers l'analyse de plusieurs facteurs déterminant tel que :

- La capacité de l'association à prendre en charge les conditions de développement ;
- Ses actions de mobilisation, de solidarité et de valorisation des ressources ;
- Et enfin, ses actions de coordination avec les autres acteurs du territoire.

L'étude de la perception nous renvoie à plusieurs définitions qui nous sont données par les enquêtées. La première consiste à définir le développement territorial comme «la réalisation de diverses activités qui prennent en charge les besoins de la jeunesse. En effet, le développement territorial tout simplement définit par le développement urbain sans se soucier des besoins des citoyens en matière d'animation, d'activité attractives de bon vivre et la prise en charge des franges marginalisées. Néanmoins, afin d'atteindre ce développement économique, il est nécessaire de le revitaliser par la fluidité administrative qui par son absence freine les dynamiques de développement.

Donc le développement territorial signifie la prise en charge des besoins des jeunes et des classes isolées par des activités qui répondent à leurs besoins, soit en équipement à l'exemple d'un développement local qui tient compte de la construction des maisons de jeunes ou de quartiers, des centres de prise en charge des personnes vulnérables tels que les handicapés, les femmes et les enfants victimes de violence ou en situation de précarité, la facilitation de l'accès à la pratique de la politique des femmes, la facilitation à la formation et à l'emploi des citoyens en situation de difficulté...etc. »⁵⁸.

Une autre définition qui s'accorde aussi à considérer le développement territorial comme « l'investissement à la création et la valorisation de matière première pour l'utiliser dans plusieurs domaines de l'économie et génératrice de revenu. Le développement territorial c'est une roue économique, un engrenage complexe et condensé qui renforcera l'économie locale ensuite wilayale puis nationale, dans plusieurs domaines ». ⁵⁹

On retient enfin une autre définition plus large qui est alors : « La notion de développement territorial enrichit celle de développement local par l'intégration de trois dimensions essentielles : les territoires, leurs parties prenantes et les usages des sols.

⁵⁸ Définition élaborée à partir des données de l'enquête auprès des associations.

⁵⁹ Définition élaborée à partir des données de l'enquête auprès des associations

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

Productions collectives, résultant des actions d'un groupe humain, avec ses citoyens, ses dispositifs de gouvernance et son organisation, les territoires ne sont pas seulement des entités géographiques. Il renvoie à des relations organisées, des groupes ou des populations particulières qui se reconnaissent dans des projets communs. Le mécanisme de territorialisation repose sur le principe de spécification des actifs, c'est-à-dire la recherche de la ressource propre au territoire qui lui permet de se différencier de son voisin plutôt que d'être en concurrence sur des productions standards ». ⁶⁰

De là, on aboutit donc à des définitions assez claires du concept de développement territorial que l'on va essayer de confronter à la réalité du terrain par l'analyse des actions de ces associations.

Sous-section 02 : actions des associations de la wilaya de Tizi-Ouzou et leurs objectifs

Les associations intègrent une diversité de public et développent une variété d'activité dans le cadre desquels elles peuvent déployer des partenariats et de mettre en place des réseaux. Autant d'éléments pouvant contribuer à des échanges entre les associations et autres partenaires en faveur de la construction de liens et de la solidarité. Le rôle effectif de l'acteur associatif dans l'intervention dans le développement territorial à la wilaya de Tizi-Ouzou et son niveau d'implication, sera l'objet d'étude dans ce qui suit :

1- actions spécifiques à l'association pour le développement territorial

L'association a pour but principal, la réalisation des actions de volontariat au bénéfice de la collectivité, de formation et de soutien de projet individuel, s'inscrivant dans des processus d'insertion sociale et/ou professionnelle. Elle peut également offrir aux jeunes un soutien social individualisé.

En vue de traiter les actions des associations en terme de participation au processus de développement territorial étant considéré aujourd'hui, dans les pays développés ou en voie de développement, l'un des principaux acteurs les plus contributeurs à l'intervention et au changement social vers une meilleure qualité de vie de la communauté locale, on a rassemblé les réponses des associations enquêtées par leurs domaine d'activité. Ainsi on a regroupé : (4) associations culturelles, (3) associations environnementales, (1) association économique, (1) associations sociale et enfin, (1) association à caractère agricole. Ce traitement par domaine va nous permettre d'avoir une vision générale des interventions des différentes associations chacune dans son domaine respectif :

⁶⁰ Définition élaborée à partir des données de l'enquête auprès des associations.

1-1- Dans les secteurs de la culture et du social

Présentes dans le champ de l'aide sociale bien avant que l'État ne s'y engage, les associations y sont toujours majoritaires parmi les structures gestionnaires. Elles jouent un rôle médiateur en exprimant les besoins des populations qu'elles représentent et en élaborant des problématiques sociales. Dans le domaine social, les actions se diffèrent d'une association à une autre visant à affirmer la place de l'acteur associatif dans la vie sociale. Donc l'association est considérée comme un appui à la société elle est une cellule d'écoute pour les différentes catégories de personnes vivant dans la société (familles, femmes, enfants, jeunes...) et surtout les victimes de violences (viol, pédophilie, inceste...etc.). L'association donc constitue un centre de communication, d'écoute, d'information et d'accompagnement.

- A ce titre, on cite l'exemple de l'association **AMUSNAW** qui a réalisé des projets dans divers domaines pour venir en aide à la jeunesse, aux femmes et aux enfants. L'association a réalisé divers projets sociaux tels que : le projet **Bus des Droits Humain** (2007-2011), dont l'objectif est de sillonner 3 wilayas de la région Kabylie (Tizi-Ouzou, Bejaia et Boumerdes) en menant une campagne de sensibilisation contre les violences faites aux femmes, avec une équipe de psychologues et de juristes.

L'association **AMUSNAW** a organisé de diverses expositions, conférence débat et projection de film avec débat sur les questions liées à la violence faite aux femmes. Ainsi, elle joue un rôle important dans le développement territorial tend qu'elle est : acteur social dont elle apporte un changement au quotidien des citoyens par des actions en faveur du développement ; aussi elle est partenaire vu qu'elle apporte l'aide (matériel, humain et savoir-faire) pour les organisations sociales telles que les comités de village ou de quartier ou pour une administration. L'association elle s'oppose à des projets jugés non prioritaires ou bien qui nuisent à l'environnement comme : le passage d'une autoroute dans une forêt ou l'implantation d'une usine dans un quartier d'habitation, l'installation de commerce dans des espaces verts...etc.

AMUSNAW a réalisé divers projets dans le cadre de développement local comme : la formation de cadres associatifs, l'alphabétisation des femmes, la production audio-visuelle comme les films (Dawal kan, Ddigh d yirarfiq...etc.), projet cellule d'écoute pour femmes et enfants victimes de violences ;

- En septembre 2004, l'association **AMUSNAW** a ouvert une médiathèque au centre de la ville de Tizi-Ouzou, ce projet est réalisé en coopération avec l'Union Européenne qui a contribué à son financement, et représente un espace multimédia où des cours et des formations en informatique (bureautique, Internet, Photoshop, montage vidéo...)

sont dispensés par des enseignants, et pour la promotion de la lecture publique un espace bibliothèque qui dispose des ouvrages et manuels pour enfants inexistants ou inaccessibles sur le marché.

- Pour valoriser la richesse culturelle et environnementale de la Kabylie, **AMUSNAW**, en collaboration avec le collectif des femmes du printemps noir, s'est lancé dans le projet « **Tourisme Solidaire** » pour développer des activités touristiques dans la région. Ce projet, réfléchi en collaboration du Forum Femme Méditerranée Marseille (FFMM) est financé par l'ambassade de France en Algérie.

Dans le cadre de cette dynamique territoriale, et concernant les populations chargées de l'accueil dans ce projet de tourisme solidaire, qui génère directement 200 emplois repartis à travers 11 villages et 35 familles d'accueil.

Sur les 200 personnes concernées par le projet, 50% de personnes sont chargées de l'accueil (hébergement + nourriture), 25 % chargées d'accompagner des touristes dans ces activités (animation, visite guidée). 20 % chargées de la logistique, (accueil, transport, formalités administratives) et 5 % chargées de la communication pour faciliter l'accès à l'information sur le projet.

Indirectement le projet s'étend sur 3 Wilaya Tizi-Ouzou, Bouira et Béjaia, et touche à toutes les populations des villages et villes de ces wilaya.

- Pour l'association **ADELS**, celle-ci est peut aussi être considérée comme un moyen de préservation du patrimoine local. Elle réalise plusieurs activités dans le cadre du développement local et durable par la préservation de l'artisanat traditionnel, ainsi que d'autres projets comme : projet collecte et transformation artisanale des sachets en plastiques usés par des AGR dans le but de développement et lutte contre le chômage au milieu rural. Aussi un autre projet qui est la préservation et valorisation de l'artisanat traditionnel dans la région de Boghni.
- **ADELS partenaire local du projet CODESOL** : afin de valoriser les savoir-faire CODESOL vise à développer à un niveau local des opportunités de création d'activités artisanales génératrices de revenus. Ces micro-activités sont financées par des prêts d'honneur, permettant à l'artisan inscrit dans le projet de se procurer le matériel, les équipements et les matières premières nécessaires au lancement de son activité. Par la suite le remboursement de ces prêts permettra la constitution d'un fonds solidaire, qui servira à son tour au financement d'autres projets d'artisanat.

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

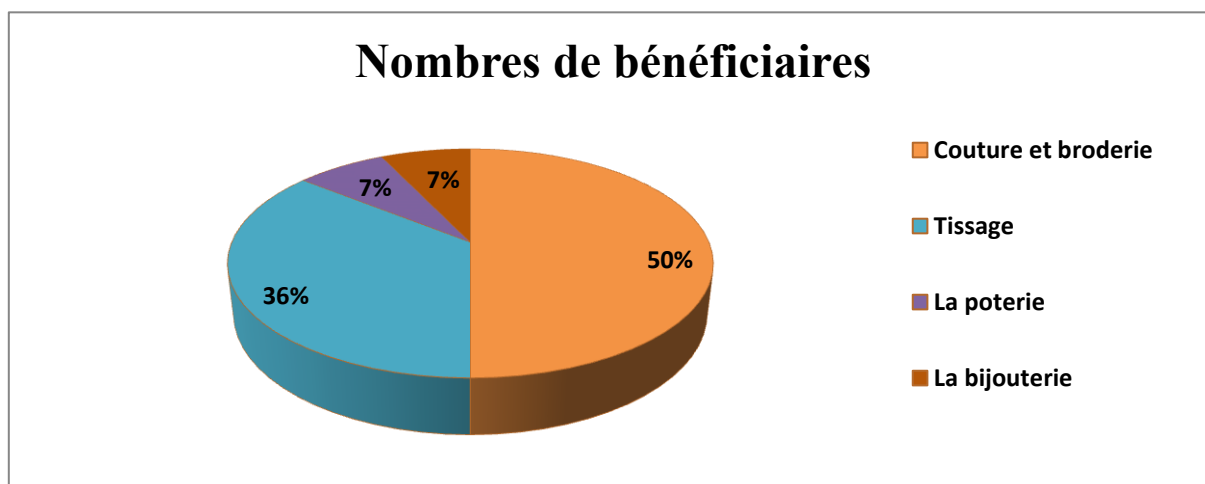
Depuis le lancement du projet, ADELS comme partenaire local, cette association accompagne régulièrement les artisans dans le processus de création de leurs micro-entreprises dans des activités artisanales comme le montre le tableau suivant :

Tableau N° 20 : Répartition des artisans bénéficiaires du projet CODESOL selon le type d'activités exercées

Activités	Nombres de bénéficiaires
Couture et broderie	7 artisanes
Tissage	5 artisanes
La poterie	Une (1) artisane
La bijouterie	Un (1) artisan

Source : élaborée à partir des données de l'enquête auprès de l'association ADELS.

Figure n°07 : Graphe représentant le nombre des artisans bénéficiaires du projet CODESOL.



Source : élaborée à partir des données de l'enquête auprès de l'association ADELS.

Ce graphe nous montre que les activités de coutures et broderies et le tissage sont les plus demandées au financement dans le cadre du projet CODESOL avec un taux de financement de 50%, il génère 7 emplois (artisanes) par la suite c'est le tissage avec un taux de 36% il génère 5 emplois, ces activités féminines reflètent la volonté de la femme kabyle d'entreprendre les activités artisanales traditionnelles de les revitaliser et de les insérer dans l'économie de marché, dans le but de les rentabiliser.

- Les associations culturel *Assirem thighzert*, et l'association Iselqam N'tala8t, elles activent dans le but de :
 - Promouvoir la culture berbère surtout pour la génération future ;
 - Préserver les principes et les traditions de la culture berbère et ses principes d'entre aide et de solidarité ;

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

- Sauvegarde de la poterie et la valorisation des produits locaux dans le but de développement territorial ;
- Des actions humanitaires et sociales dans les villages kabyles ;
- Soutien scolaire des enfants de toutes catégories et des actions pour promouvoir l'esprit éducatif au sein des enfants (cours de soutiens, remises des prix aux lauréats et sorties pédagogiques) ;
- **Assirem thighzert** en matière de développement territorial a participé dans l'aménagement des placettes du village Aith Aissi de la Daïra de Beni Douala, ainsi que les places publiques comme elle a planté plus de 150 arbres, placement des bacs à ordures au niveau de village, comme elle a un autre projet en cours de réalisation d'arcades pour chaque entrée de quartier.
- L'association **Isselqam N'tala8t**, d'Ait-Kheir de la commune d'AIT-KHELILI, avec ses 324 adhérents, dont la majorité sont les artisans de cette activité ancestrale connue en Kabylie en générale et au village d'Ait-Kheir en particulier, l'objectif principal de cette association est de préserver, de promouvoir et de rentabiliser cette activité artisanale au profit des artisans du village et de la commune.
 - Pour ce faire, et s'inscrivant dans une dynamique de développement territorial et durable, l'association organise des salons annuels et des fêtes de la poterie, pour permettre aux artisans du village, des femmes et des familles entières, exposent leur produits en vente, le 1^{er} salon organisé en 2016 a réuni 38 exposants du village et 50 exposants étrangers à la commune, le 2^{ème} salon de la poterie d'ait-kheir inauguré le 18 juillet 2017, a réuni la participation de 50 exposants du village et 70 étrangers à la commune,
 - Ces derniers ouvrent accès à l'exposition suite au partenariat fait entre les communes limitrophes (Souama, Mekla et d'autres). Ce salon a permis aux produits d'ait-kheir de traverser les frontières, puisqu'il a permis aux exposants de vendre près de 45 000 objets, d'attirer plus 50 000 touristes, ce qui fait bénéficier aux artisans de réaliser des bénéfices nets, et une clientèle plus large, de manière à ce positionner sur le marché national , grâce aux actions de l'association des commerçants nationaux font des commandes de gros auprès de ces artisans, l'association joue aussi le rôle d'intermédiaire entre des artisans nationaux du sud, de l'Est et de l'Ouest de l'Algérie.
 - Dans le but de développer cette activité traditionnelle, l'association **Iselqam N'tala8t**, a lancé un projet de réalisation d'une maison de la poterie, en coopération avec la commune d'Ait-Khelili qui met à sa dispositions l'assiette de terrain devant

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

abriter le projet, d'un montant d'environ 20.000 000,00 DA, financé par une subvention de Wilaya la première tranche fut réceptionnée et l'étude du projet est entamée. Le but principal du projet est de sauvegarder cette activité et de faire bénéficier ces artisans tout au long de l'année, en dehors des salons, avec la mise en place des locaux et d'un centre de formation pour la nouvelle génération, et ce avec le partenariat avec l'ambassade de France.

- L'association travaille en coopération avec plusieurs organismes, notamment l'APC d'Ait-Khelili les communes de la même Daïra Souama et Mekla, la Direction de la culture, la chambre des métiers, la chambre de l'artisanat, l'APW de Tizi-Ouzou, des associations locales et hors wilaya (d'Adrar et Bechar, Saida,...).
- C'est par cette démarche que l'association d'Ait-Kheir contribue au développement durable puisque la matière première utilisée est purement naturelle avec une main d'œuvre artisanale et locale, économique quand elle rentabilise cette production artisanale au niveau local, et crée de l'emploi.
- L'association social AHLA à son tour, joue un rôle important avec ses actions sociales, dont elle est engagée dans une démarche d'accompagnement et soutien de plus de 2000 enfants, adolescents et adultes en déficience mentale, physique et/ou sensorielle. L'appui de l'association aux personnes handicapées et à leurs familles se faisait de plusieurs manières comme l'aide dans les démarches administratives, soutien psychologique, secours aux plus démunis, éducation des enfants en situation de handicap mental...etc.
- Active depuis plus de 14 ans, l'Association des handicapés et leurs amis(AHLA) de Bouzeguene, à sa création elle se bat pour la reconnaissance des droits des handicapés et pour leur meilleure intégration scolaire et professionnelle, par la suite elle gère le centre psychopédagogique des handicapés à Bouzeguene depuis 2008.

Actuellement, plus 24 personnes travaillent de manière permanente à l'association, Elle dispose d'une équipe mobile d'appui à la scolarisation des enfants handicapés, qui traverse 16 écoles et touche 118 enfants. Son centre psychopédagogique, ouvert en 2008, accueille 65 personnes handicapées et compte des éducateurs, un psychologue et un orthophoniste.

L'association assure la gestion d'un centre Médico-pédagogique créé grâce à l'appui financier de la Communauté Européenne et de l'Agence de Développement Social, via l'ONG, projet d'appui aux associations algériennes. Aujourd'hui, ce centre accueille 86 enfants issus des Daïras de Bouzeguene et d'Azazga pour une prise en charge éducative

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

et/ou thérapeutique (orthophonique, psychologique et psychomotricienne). Leurs familles, également, bénéficient d'un appui. À cette occasion, elles sont informées des techniques et méthodes de prise en charge de leurs enfants.

- Dans le cadre de son activité, et grâce à la concertation locale internationale et à son action auprès des écoles primaires et des familles, l'association accueille ces enfants mineurs à capacité réduite, et après un cycle de formation adapté, et une fois atteint l'âge de 17 ou 18 ans ces handicapés sont orientés vers une formation professionnelle, à ce titre l'association prévoit créer un Centre d'Aide pour le Travail (CAT),

Environ 10 emplois sont déjà créés donnant le fruit de cette formation, notamment des artisans dans la bijouterie, dans la couture, dans la cordonnerie, et le jardinage. AHLA est accompagnée par Handicap International dans son engagement en faveur de l'éducation des enfants handicapés. Néanmoins l'association est confrontée à des contraintes liées au manque de formateurs et d'encadreurs pour cette nouvelle dynamique de développement territorial.

Toutes ces actions montrent l'importance de l'acteur associatif dans la sensibilisation, la formation, l'accès à la culture et aux loisirs et la valorisation des spécificités locales.

1-2- Dans le secteur de l'environnement

L'environnement est aussi l'une des préoccupations de l'association à travers sa participation à l'aménagement des espaces verts et au reboisement au moyen de la sensibilisation et de l'implication des jeunes dans la gestion de la cité et donc de leur territoire, ce qui implique la préservation d'un cadre de vie sain.

L'association environnementale **AJIE, ALMA VETRT et l'association de tourisme de montagne de djurdjura** qui activent au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, leurs objectifs est de contribuer à l'éducation et la sensibilisation de la population aux problèmes environnementaux et au développement durable.

Les trois associations aident et accompagnent les jeunes à la création des micro-entreprises génératrices de l'emploi, dans le cadre du développement durable...etc.

- **Les projets menés par l'AJIE**
 - Dans le cadre de l'éducation à la protection de l'environnement, en partenariat avec l'ONG un projet a été mis en place, il est intitulé « éducation à l'écocitoyenneté » dans la ville de T.O, pendant les 2 années 2004 et 2005.
 - En 2010 et 2011 en partenariat avec l'ambassade de France appelé « espace vert » pour l'éducation environnementale a été conclu. Ce partenariat se traduit sous forme de pièces

théâtrales sensibilisatrices, de maquette, de revus édités, de dessins et d'herbiers dans des écoles.

En outre le Projet-pilote de développement durable autour du barrage de Taksebt à Tizi-Ouzou.

Ce projet, qui s'inscrit dans une optique de protection de l'environnement et de cet ouvrage hydraulique a pour but de réaliser un développement économique local durable de la wilaya de Tizi-Ouzou au profit des communes situées aux alentours du barrage de Taksebt et de la daïra de Boghni par le financement de nouvelles micro-entreprises dans les domaines de l'agriculture, du tourisme, de l'artisanat et des services de proximité, et par des sessions de formation pour les acteurs du développement local.

▪ Projets menés par Alma Vert

Dans le village d'*Iguersafen*, l'association *Alma Vert* a pris en charge le ramassage et le traitement des ordures ménagères et a adopté le système de tri sélectif, une première en Algérie.

Faute de décharge publique, un problème récurrent dans les petits villages de la région, un système de compostage des déchets organiques avec des bacs installés dans tous les quartiers a été mis en œuvre en même temps qu'une campagne de vulgarisation en direction des villageois. Le compost fabriqué est par la suite utilisé dans les potagers et l'agriculture locale alors que des volontaires font tourner un **centre de tri** qui canalise le recyclage.

Les déchets plastiques sont revendus, le village prospecte pour la récupération du papier, et les revenus sont investis dans le **reboisement et une pépinière** pour réparer les dégâts occasionnés par de décennies de chauffage au bois. Un modèle économique qui fait son chemin. La pépinière, gérée par l'association Alma vert a été financée par les moyens du village comme la majorité des centaines d'actions et projets lancés par la communauté.

▪ L'association de **tourisme de montagne de djurdjura** à son tour réalise des projets environnementaux dans le but d'attirer le tourisme :

- Projet de ramassage des ordures et de recyclage ;
- Projet de nettoyage au niveau de montagne de djurdjura ;
- Plantation d'arbres ;
- Cours de sensibilisation à l'environnement au niveau des écoles.

1-3- Dans le secteur de l'agriculture

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

L'agriculture est un domaine indéniable dans tout processus de développement. Nous avons voulu par cette étude démontrer le rôle de l'association *ASEFRU* des agricultrices femmes rurales dans la promotion des activités agricoles et para agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou, et aussi la réhabilitation des métiers de l'artisanat. L'association organise des formations de réhabilitation de la vannerie fine, et une formation de savon à la base de l'huile déclassée, la confiture, conserve, teinture végétale...etc.

Les principaux projets réalisés par l'association sont :

- Formation sur la transformation de la laine brute en file avec un nouveau matériel ;
- Formation en teinte végétale sur raphia et laine ;
- Formation sur la vannerie fine et sur le savon artisanale...etc.

1-4- Le secteur économique

L'association économique/social EPI a pour objectif principal la promotion de l'investissement et de préserver l'activité artisanale dans la wilaya de Tizi-Ouzou. L'EPI accompagne, forme, conseille, et oriente des jeunes investisseurs pour la réussite de leurs projets. Elle participe au développement et la promotion des projets dans tous les domaines.

À cet effet l'association depuis sa création à réaliser plusieurs actions et projets (Forum, colloque...etc.)

▪ Les projets menés par l'EPI

- En 2008 l'association EPI a organisé un forum sur l'investissement et le développement local (FIDEL 2008) : le FORUM en lui-même constitue la réalisation de son premier objectif qui est : de réunir des centaines d'hommes et de femmes autour du même but : l'investissement et le développement local dans la wilaya de T.O.
- Organisation d'un colloque sur le bâtiment, travaux publics et hydraulique « BTPH » en 2013 qui est organisé en partenariat avec la chambre de commerce et de l'industrie « Djurdjura »
- Un deuxième colloque fait en 2015 sur : l'économie de montagne et développement local durable en Kabylie.
- L'EPI se prépare pour la réalisation d'un autre colloque, son objectif s'inscrit dans le cadre de la promotion des produits artisanaux particulièrement la robe kabyle accompagnée de (bijoux, vannerie, poterie tapis...etc.). Le projet tend aussi vers la création d'une coopérative qui se chargera des approvisionnements en matières premières pour réduire les coûts de production et encourager ainsi la commercialisation des produits finis à l'échelle locale, nationale et internationale, ce qui aura pour effet la promotion de l'exportation des créations relatives au patrimoine. Selon les statistiques

faites par l'EPI, le nombre d'artisans est de 12900 et le nombre d'emploi induit par ce secteur est de 25800 au minimum.

Le but de ce travail est d'encourager ce secteur pour mieux améliorer la performance et la qualité du produit artisanal par un soutien effectif de toutes les institutions publiques de la wilaya de Tizi-Ouzou.

2- La question de la coordination entre les associations et les autres acteurs

L'étude de la coordination entre les associations vers associations et les autres partenaires locaux, nous a montré que les associations enquêtées entretiennent des relations principalement avec les entreprises et avec l'administration locale. À travers ces relations, l'association cherche à échanger de l'information et à trouver des solutions possibles aux problèmes communs.

Le travail en partenariat, c'est un système de relations entre différents acteurs, basé sur la confiance pour renforcer et rapprocher les acteurs, et créer entre eux une complicité grâce à laquelle ils sont beaucoup plus forts que s'ils étaient isolés.

En revanche, ces relations de coordination entre les associations enquêtées sont faiblement nourries à cause du manque de cadre de concertation entre les acteurs locaux, soit 3/10 des associations de l'échantillon entretiennent des relations avec les autres associations du même ou différent domaine et avec les autres institutions locales et même hors la wilaya de Tizi-Ouzou sous forme de partenariat afin de développer des investissements communs. On prend ainsi l'exemple de partenariat de l'association AHLA avec d'autres associations :

Le projet d'insertion des enfants handicapés de l'association AHLA par exemple, s'est fait dans 3 ans et mené en partenariat avec Handicap International, l'association des parents d'enfants infirmes moteurs d'origine cérébrale APIMC de Sétif, l'Association National de Soutien aux Personnes Handicapées, El Baraka d'Ain Taya.

On peut dire donc que, ces relations et l'échange entre les associations restent insuffisants pour engager une dynamique territoriale, donc il faut avoir plus de contact et relations d'échange entre ces associations pour permettre le développement d'un label local et d'arriver à trouver des solutions aux problèmes qui touchent notre territoire...etc.

Ce blocage pourrait être justifié, par une autarcie de la part des acteurs locaux, ou bien la complexité des démarches et procédures administrative,...etc.

L'activité associative à la wilaya de Tizi-Ouzou, rencontre des obstacles qui sont la cause de retard ou de non réalisation de ces projets. Le manque ou l'absence des ressources financières et le plus grand obstacle qui rencontre les associations, dont elles ne reçoivent pas les subventions suffisantes pour gérer ses actions et projets.

3- Objectifs et finalités de l'association

Dans ce point, nous avons voulu mettre en lumière le rôle dévolu aux associations impliquées dans le développement socioéconomique du territoire via l'analyse de leurs finalités, leurs visions et leur niveau d'implication. En effet, les associations cherchent à travers leurs projets à renforcer leur niveau d'intervention et leur degré d'interaction.

Conscientes de leur poids dans l'évolution de la société qui ne serait effectif que si elles s'imposent sur le champ d'action. Ce qui implique la nécessité d'appuyer les finalités et les visions des associations par des enjeux et projets structurants touchant aux problèmes de la communauté.

Parmi ces visions et enjeux des associations, on mentionnera :

- Sensibilisation de la population et des pouvoirs publics ;
- Implication de la société civile ;
- Création des réseaux associatifs pour des actions communes et concrètes ;
- Elargir la concertation avec le mouvement associatif national et international permettant le transfert de compétences ;
- Mise en valeur du patrimoine culturel de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Ces objectifs sont ambitieux et porteurs de potentiel de développement territorial néanmoins, il faut aller au-delà des enjeux individuels. Il est nécessaire de valoriser les actions collectives et de travailler en commun afin de développer des partenariats qui incitent et permettent la participation des acteurs locaux à la conception de la stratégie de développement et à sa mise en œuvre, et la recherche d'une maîtrise des conditions et des effets du développement par les populations concernées.

Conclusion

A titre de conclusion on peut dire que, le dispositif DEV-COM géré par la DASS est un projet de développement communal et sectoriel, mais le nombre de projets accordés est faible par rapport au nombre de projets identifiés par les cellules de proximité et exprimés par les populations. Il s'agit d'un dispositif de développement territorial participatif bénéfique mais qui doit être consolidé davantage et répondre au maximum aux besoins des populations de la wilaya.

Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial

Par ailleurs, l'étude des activités et des actions des associations de la wilaya de Tizi-Ouzou, nous a montré qu'elles contribuent beaucoup dans le développement socio-économique. Leurs actions telles que la prise en charge psychopédagogique des handicapées, la création de micro-entreprises, la promotion du développement durable et solidaire par la réalisation de projets. Néanmoins, ces actions et initiatives des associations doivent être renforcées et soutenues par les pouvoirs publics à travers l'innovation en matière d'idées de projets, la mise en place de nouveaux mécanismes de financement, la formation continue, la promotion du partenariat entre associations, l'assouplissement des formalités administratives.

Le dispositif DEV-COM et les associations, participent d'une manière directe ou indirecte dans le développement territorial et cela par la réalisation de différents projets sociaux-économiques sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou. Par conséquent, ce dispositif est trop centralisé et ses lourdeurs administratives engendrent une perte de temps depuis l'identification des besoins des populations jusqu'au lancement des projets.

Une décentralisation effective du dispositif (le traitement administratif des dossiers et le paiement des situations au niveau de la wilaya) serait plus pertinente.

Conclusion de la partie II

L'économie sociale et solidaire représente une véritable opportunité en faveur du développement économique et social en Algérie. Elle a longtemps peiné à trouver sa place en raison du rôle prépondérant de l'Etat dans l'économie et de la faible culture entrepreneuriale. Sur le territoire de Tizi-Ouzou, l'organisation sociale traditionnelle repose sur la solidarité familiale, se présentant comme une forme sociale. Celle-ci est loin d'avoir disparu avec les mutations qu'a connu la société moderne, elle procède même à une refondation s'apparentant à des formes d'innovation sociale s'inscrivant dans des innovations organisationnelles expliquées principalement à travers « les comités de village » mais aussi l'encrage social et territorial de certaines associations, ce réseau associatif opérant dans différents domaines mais toujours soucieux d'une amélioration du bien-être social.

La Direction de l'action sociale et de solidarité de la wilaya de Tizi-Ouzou comme les autres Directions de l'action sociale et de solidarité des 47 Wilaya du pays sont chargées de la mise en œuvre du programme social et de solidarité du Gouvernement au niveau local. Cette mise en œuvre serait facilitée et efficiente par l'implication directe des associations qui travailleront en synergie avec les cellules de proximité dont le nombre est à démultiplier, les Bureaux de l'action sociale des Communes à réhabiliter, l'administration locale, l'université, les Centres de recherches et les autres partenaires

Il est à noter que les résultats de l'enquête n'est pas satisfaisante et les dispositifs répondent à peine aux besoins exprimés par la population, ces carences sont liées principalement à différents critères commençant du nombre important des communes au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou, qui sont confrontées à un seul bureau ADS et une DASS qui est responsable du recensement avec le peu ou l'inexistence de cellules de proximité.

Ces critères accentués par l'inefficacité des bureaux communaux chargés des affaires sociales, qui continuent de remplir une action de transmission des demandes et des déclarations de création des associations à la Direction DASS de la Wilaya, cette centralisation des décisions ne fait qu'engendrer d'énorme entrave pour la fluidité du fonctionnement de ce secteur combien important, et qui se traduit par des lourdeurs administratives et des lenteurs accrues dans le lancement des projets de développement.

Par conséquent, et partant d'une logique de développement territorial, ces micro-entreprises créées dans le cadre de l'ADS et les emplois créés par le dispositif TUP-HIMO et Blanche Algérie, en collaboration avec le mouvement associatif sous ses différentes formes, constituent des cellules de bases pour se rapprocher de la territorialité, donc il est opportun de revenir sur cette démarche et sur les mécanismes de son fonctionnement de sorte à réduire les délais et de pouvoir satisfaire les besoins exprimés par les villages et la communauté, des solutions efficaces doivent être pensées pour une répartition équitables des tâches et des responsabilités, pour pouvoir en fin libérer ce secteur créateur de richesses et d'emplois.

Chapitre II :

L'apport du mouvement associatif au développement territorial de la wilaya de Tizi-Ouzou : les projets réalisés par le dispositif DEV-COM et les associations.

Conclusion générale

En termes de conclusion, nous rappelons que notre ambition de départ était de voir si le mouvement associatif constituait réellement un outil de développement territorial. Pour cela nous avons d'abord interrogé différentes disciplines dont l'Économie Sociale et Solidaire et divers acteurs notamment les associations.

Parmi les différents rôles que remplit l'Économie Sociale et Solidaire sont sans doute ceux d'identifier et d'exprimer les besoins de la collectivité, voir même des besoins nouveaux, dont les collectivités sont souvent peu conscientes. Cependant, de ce point de vue, les entreprises de l'économie sociale se distinguent des autres entrepreneurs, ceux-ci profitent d'une demande, l'économie sociale fait apparaître un besoin.

L'ESS agit comme une base pour le lancement de nouveaux projets et pour l'établissement de partenariats avec l'acteur public. Elle procure aussi aux acteurs la possibilité de réaliser diverses activités qui renforcent l'identité et le lien social en milieu local. Elle inscrit son action dans le long terme et permet d'intégrer durablement les personnes les plus en difficultés au sein de la société, contribuant ainsi à la cohésion sociale du pays.

Elle est un levier essentiel de la lutte contre la pauvreté, où le secteur privé est très peu présent, la plupart des actions sont en effet menées par des acteurs de l'ESS.

Nous arrivons au terme de ce travail, tout en souhaitant avoir au moins répondu à certaines de nos interrogations évoquées précédemment dans l'introduction générale.

Comme réponse à notre problématique, nous pensons que les éléments de réponses contenus dans ce travail donnent un jugement assez valide.

Il convient de souligner que les organisations d'Economie Sociale et Solidaire en Algérie ne définissent pas nécessairement comme faisant partie du secteur économique, puisque la majorité prend en charge le secteur social. De manière très profonde la situation des entreprises d'économie sociale apparaît souffrir de plusieurs contraintes surtout du côté de financement. Cependant, nos analyses, ont indiqué que les réponses apportées aux besoins des personnes par les pouvoirs publics, via les dispositifs de l'action sociale sont limitées et n'assurent pas la prise en charge de l'ensemble des demandes.

Concernant le projet de Développement Communautaire DEV-COM qui vient principalement pour assurer un développement communal et sectoriel au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou, il se trouve que ce dernier présente lui aussi des contraintes concernant :

- Le nombre des projets réalisés dans ce cadre sont très limités par rapport au nombre de projets identifiés et exprimés par les communautés locales.
- L'accord de l'A.D.S pour le financement de ses projets n'est pas facile à avoir.
- Les enveloppes budgétaires allouées pour le cofinancement de ces projets, sont très restreintes.

Donc les financements des projets réalisés par le dispositif DEV-COM restent limités et ne répond pas aux besoins des comités de village, mais si l'Etat met sa main dans les mains des organisations de l'économie sociale, il peut développer son action et elles peuvent ensemble être la base d'une stratégie multiple pour répondre efficacement aux problèmes sociaux et aux nouveaux besoins qui continuent d'émerger. Ces éléments développés, soutiennent donc la première hypothèse de départ de la centralisation des décisions et de financement continue de peser lourdement sur la mise en exécution des projets de développement des comités de village.

L'analyse de l'action sectorielle dans la Wilaya de Tizi-Ouzou que nous avons mené en particulier, ne répond pas aux problèmes sociaux. Les dispositifs à l'action sociale de la DASS, dont bénéficient les catégories fragiles de la société sont limités, soit en matière de financement ou de nombre des personnes prises en charge.

L'analyse sur les associations et l'étude de terrain qu'on a mené auprès des dix (10) associations tels que : ADELS, AJIE, FEMMES RURALES, AMUSNAW, Alma Vert, AHLA, EPI, Iselqam N'talaßt, Association de Tourisme de Djurdjura et Assirem thighzert nous a montré d'une part, le manque de soutien et l'aide de la part des pouvoirs publiques qui conduisent à une faible production de ce secteur.

Malgré le grand développement que connaissent ces associations au niveau de la Wilaya, et l'éveil de la population a créé et conduire des entités sociales et solidaires dans un objectif d'apporter des améliorations aux conditions de vie de la population, tel que le cas des comités de village au niveau de la Wilaya, ces derniers se trouvent souvent confronter aux lourdeurs des procédures administratives, pour que leurs projets voient le jour.

En effet, le dispositif DEV-COM reste complètement centralisé vu que l'ADS est le seul organe décisionnel pouvant se prononcer sur l'accord définitif ou non du projet proposé par le comité de village, et les délais de soumissions de ces projets restent longs et la possibilité d'attribution de la subvention est très réduite notant à ce titre pour la période allant de 1998 à 2014, sur 316 projets proposés et identifiés par la communauté seulement 75 projets ont été retenus par l'ADS, cette question pourra répondre d'une manière à la première hypothèse de ce travail liée à la centralisation des décisions du dispositif.

Aussi et au cours de nos entretiens, quelques associations nous ont confirmé que leur ressources viennent essentiellement de la part des adhérons et les bienfaiteurs, une situation qui nous confirme aussi que sur le terrain existent des associations activant sur la base de leurs groupement et la coopération de leurs adhérons à titre bénévole, tout en restant loin de figurer sur la liste des bénéficiaires de la quote-part annuelle accordée par les APC ou les APW aux profits des associations activant sur leur territoires.

Les activités de ces associations se limitent à des prises en charge des formations des personnes en besoins au lieu de développer une approche par l'emploi qui est un levier important pour le développement humain et social, et surtout territorial. Ces éléments traités soutiennent aussi notre deuxième hypothèse donnée sur la problématique de financement des projets des associations dans le secteur social qui reste limité et qui proviennent des dons et participations des adhérons.

Les associations entretiennent des relations avec d'autres associations ou bien avec les entreprises et avec l'administration locale dans le but de chercher des informations et pour trouver des solutions aux problèmes communautaires. Ces relations sont basées sur la confiance pour améliorer le travail des deux parties pour le bien de leur environnement et pour arriver à un développement territorial plus efficace.

Pour les associations enquêtées, on a trouvé que les relations de coordinations entre elles sont relativement faibles et ce vu le manque et parfois l'absence d'un cadre de concertation entre ces entités, néanmoins une coordination remarquable lie certaines associations à des services publics de l'Etat (Directions de Wilaya) et ce selon le secteur de l'activité et le domaine de l'intervention de l'association notamment secteur social, culturel et environnemental, néanmoins cette coordination n'est pas répartie d'une manière équitable puisque y a des associations qui activent par leurs propres moyens et les initiatives de leurs adhérons en l'absence de l'intervention de l'Etat.

Les relations et l'échange entre les associations permet d'engendrer une dynamique territoriale, pour cela il faut avoir plus de coordination et de relations d'échange entre elles. Ces éléments soutiennent notre troisième hypothèse.

Les associations voient travailler dans plusieurs actions variées et des initiatives qui touchent à plusieurs secteurs non seulement l'asphère sociale, mais cela reste des perspectives d'avenir et elles n'ont pas encore trouvé de climat favorable pour s'y concrétiser.

En effet, face à la rareté des sources de financement, les associations doivent aujourd'hui diversifier leurs activités, et étendre leur champs d'intervention vers des activités nouvelles créatrices de richesses et d'emplois, et ce pour pouvoir subvenir aux besoins financiers de l'association et de répondre efficacement aux objectifs sociaux et économiques attendus, ces actions mutualisées avec ses moyens pourront garantir la viabilité de leur projets associatifs et de leur organisations. Pour assurer des services durables aux populations, les associations doivent disposer des ressources humaines ayant une bonne maîtrise des questions de développement.

Quant à l'Etat et les collectivités territoriales, ils doivent renforcer leurs aides matériels par des contributions financières et immatériels par la multiplication des dispositifs de soutien, de facilitations et d'accompagnement des actions de ces initiatives associatives, afin de leur permettre une insertion effective sur les territoires tout en réduisant la lenteur des procédures administratives et leur assouplissement.

En somme, on dira que l'action associative au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou reste relativement faible notamment celles penchées vers des activités économiques et de création d'emplois, puisque notre analyse a montré que la majorité des associations actives, relève du secteur social, de ce fait, elles restent loin d'être en mesure de traduire les besoins économiques de la population locale. Il convient d'ajouter, que le changement social reste un objectif à atteindre, mais qui nécessite d'ores et déjà la conjugaison des efforts de tous les acteurs vivant sur le territoire avec la combinaison des efforts de l'Etat pour promouvoir ce tiers secteur clé du développement territorial.

Table des matières

Introduction générale	1
Partie I : l'Economie Sociale et Solidaire : cadre conceptuel et théorique	
Introduction	7
Chapitre I : Fondements de l'économie sociale et solidaire	
Introduction	8
Section 01 : Fondements et évolution de l'économie sociale et solidaire.....	9
Sous-section 01 : l'économie sociale et solidaire : éléments théoriques	8
1.1) Historique de l'ESS.....	8
1.2) Chronologie de l'ESS.....	9
1.3) Définition de l'ESS.....	11
Sous-section 02: la différence entre l'économie sociale et l'économie solidaire	12
2.1) L'économie sociale.....	12
2.2) L'économie solidaire.....	14
Section 02 : l'Économie sociale et solidaire face à entrepreneuriat social : Deux concepts d'divergence	18
Sous-section 01 : Les principaux mécanismes opérationnels de l'économie sociale et solidaire	
1.1) les spécificités et particularité de l'ESS.....	17
1.2) L'économie sociale et solidaire porteuse du développement territorial	23
Sous-section 02 : l'entrepreneuriat sociale	24
2.1) L'entrepreneuriat au sens large.....	24
2.2) L'entrepreneuriat social et son émergence.....	26
2.3) Le rôle de l'entrepreneuriat social sur le développement territorial.....	27
Conclusion du premier chapitre	29

Chapitre II : Economie sociale et solidaire en Algérie	
Introduction	35
Section 01 : Aperçu historique de l'ESS en Algérie	36
Sous-section 01 : L'ESS avant l'indépendance de l'Algérie	34
1.1) Les formes de solidarité traditionnelle.....	34
1.2) Formes de solidarité religieuse	35
Sous-section 02 : l'ESS en Algérie après l'indépendance	36
2-1) L'ESS 1962-1988.....	36
2-2) Période allant de 1990 à nos jours.....	36
Section 02 : L'innovation sociale : une nécessité pour répondre aux besoins sociaux.....	40
Sous-section 01 : Les acteurs de l'ESS	38
1.1) Les associations.....	38
1.2) Les mutuelles.....	40
1.3) Les fondations.....	41
1.4) Les coopératives.....	42
Sous-section 02 : Présentation de l'action sociale en Algérie : les divers dispositifs.....	42
2.1) Instruments mis en œuvre par l'État : Approche par acteurs.....	42
2.2) Instruments mis en œuvre par l'État : Approche par les dispositifs.....	47
Conclusion du deuxième chapitre	53
Conclusion de la partie I	54
Partie II : Le mouvement associatif un acteur du développement territorial	
Introduction	55
Chapitre I : les différents dispositifs de la DASS dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion	
Introduction	56
Section 01 : l'histoire de l'action sociale de la solidarité au niveau de la wilaya de T.O....	57
Sous-section 01: présentation du territoire de la wilaya Tizi-Ouzou	55
1.1) Définition du terrain d'étude.....	55
1.2) Étude de l'importance et efficacité de l'action sociale et solidaire de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	57
Sous-section 02 : l'économie sociale et solidaire dans la wilaya de T-O.....	68
2.1) les formes traditionnelles et religieuses.	69

2.2) les formes institutionnalisées.....	69
Section 02 : Le mouvement associatif dans la wilaya de T-O	72
Sous-section 01: association à caractère social au niveau de la Wilaya de TO	71
1.1) Association à caractère social.....	71
1.2) Apport financier du milieu associatif à l'action sociale	72
Sous-section 02 : les subventions de l'APW pour les associations à caractères social	75
2.1) Le dossier à fournir pour avoir les subventions APW	75
2.2) Le budget alloué aux associations à caractère social de la wilaya de Tizi-Ouzou par l'APW	76
Conclusion du premier chapitre	79
Chapitre II : L'apport du mouvement associatif au développement territorial de la wilaya de Tizi-Ouzou : les projets réalisés par le dispositif DEV-COM et les associations sociales	
Introduction.....	81
Section 01 : les projets de développement communautaire (DEV-COM).....	82
Sous-section 01 Les procédures du projet DEV-COM.....	79
1.1) Procédures de financement du projet	79
1.2) Dossier à fournir pour l'obtention de financement d'un projet DEV-COM.....	79
1.3) Les contraintes techniques des projets de DEV-COM	80
Sous-section 02 : projets réalisés dans le cadre du DEV-COM.....	81
2.1) Situation des projets DEV-COM de 1998 à nos jours	81
2.2) Propositions et recommandations pour contourner les contraintes du dispositif DEV- COM.....	83
Section 2 : les projets initiés par les associations dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	88
Sous-section 01: les associations de la wilaya de Tizi-Ouzou	85
1.1) Présentation de l'échantillon d'enquête.....	85
1.2) La perception des associations de la wilaya de Tizi-Ouzou vis-à-vis du concept de développement territoriale.....	86
Sous-section 02 :actions des associations de la wilaya de Tizi-Ouzou et leurs objectifs...88	
2.1) actions spécifiques à l'association pour le développement territorial.....	88
2.2) La question de la coordination entre les associations et les autres acteurs.....	97
Conclusion du deuxième chapitre	101
Conclusion de la partie II	103
Conclusion générale.....	105

Table des matières

Références bibliographiques

Annexes

Liste des illustrations

Bibliographie

Ouvrages

- BARTHELEMY (A) & SLITINE (R), « *Entrepreneuriat social : innover au service de l'intérêt général* » Définition de l'OCDE, éd Vuibert, Avril 2001, p. 15.
- BOUTET (A), « *Economie sociale et solidaire et collectivités locales* », Éd, le centre de ressources du développement territorial, Avril 2013.
- BOUTILLER (S), « *L'entrepreneur social, un entrepreneur socialisé dans une société entrepreneuriale ?* »
- Christine Collette et Benoît Pigé, « *ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, gouvernance et contrôle* », Ed, DUNOD, Paris, 2008, p 07.
- FLAHAULT (E), NOGUËS (H) & SCHIEB-BIENFAIT (N), « *l'économie sociale et solidaire : nouvelles pratiques et dynamiques territoriales* », édition : Economie et société, 2011.
- Pierre-antoine Landel, Bernard Pecqueur : « le développement territorial : une voie innovante pour les collectivités locales », HAL id : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/> du 20oct, consulté le 1 mars 2018.

Textes juridiques

- Loi n° 12-06 du 12 janvier 2012 *relative aux associations*, JORF N° 02 du 15 janvier 2012.
- Décret exécutif n° 08-45 du 03/02/2008, *relatif au Comité National de Solidarité*, JORF n° 07 du 10/02/2008, pp.16-19.
- Décret exécutif n°08-383 du 05/12/2007, *fixant les attributions du Ministère de la Solidarité Nationale*, JORF n° 77 du 09/12/2007, pp.11-12.
- Article 3 du décret exécutif N°96-471 du 18/12/1996 *fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des services de l'action sociale de la Wilaya*, JORF n°83 du 25/12/1996, p17-18.
- Arrêté interministériel du 29/09/1998 *fixant les missions du bureau communal d'action sociale*, JORF n° 78 du 21/10/1998, p.10 et 11.
- loi française N° 47-1775 du 10 septembre 1947 *sur les coopératives*.

Revus et articles

- AHMED-ZAID (M), TOUHAMI (A) et OULHAZI (Z), « *L'économie sociale et solidaire au Maghreb : quelle réalité pour quelle avenir* », rapport pour IPAMED, Novembre 2013.
- AHMED ZAID (M). & BENAMARA (K), « *Economie sociale et action sociale territoriale : les innovations des associations à caractère social en Kabylie (Algérie)* »
- AHMED ZAID M., 2008, « *Prédispositions sociales traditionnelles et limites des dispositifs institutionnels de l'action sociale territoriale en Algérie* », Contribution au 27ème Congrès du CIRIEC, Innovation and Management. The responses of public, social and cooperative economy enterprises to major challenges, Séville, 27-29 septembre.
- BENBOUABDELLAH.A, *Revue nationale n°5 de janvier jusqu'à avril 2014*, revue éditée par le Conseil National des Assurances.
- Dossier de profils n° 92, « *Les valeurs et les acteurs de l'économie sociale et solidaire : une culture de réseaux pour développer le tiers secteur* », Insee Nord-Pas-de-Calais, Octobre 2008.
- CEFAL (D) : « *La politique de l'association : engagement public et économie solidaire* », discussion de l'ouvrage de Jean-François LAVILLE (politique de l'association) édition du seuil 2010, <http://sociologie.revues.org>.
- Ahmed ADDA et Imad ASSARRAJ, *PME et Systèmes productif localisés (SPL)*, Actes du colloque international, « gestion durable des territoires développement local et solidaire, regard croisée », les 28 et 29 octobre 2007 UMMTO.
- Chérif CHAKIB ANNOUAR et SIDI TARIK, « *Economie solidaire et lutte contre l'exclusion : cas de l'Algérie* », Actes du colloque international, gestion durable des territoires développement local et solidaire, regard croisée, les 28 et 29 octobre 2007, UMMTO.

- Pierre-Noel Danieuil : Développement social, local et territorial : repère thématique et bibliographique sur le cas français, ed :Boeck supérieur publié sur Cairn.info : 2001/2007, consulté le 1 mars 2018.

Thèses et mémoires

- BENAMARA-SAIT (K), docs, « *Contribution à l'étude de l'efficacité et de l'équité de l'action sociale des collectivités territoriales Algériennes : Application aux collectivités territoriales de la Wilaya de Tizi-Ouzou.* » mémoire de Magister sous la direction du pr AHMED ZAID Malika, Redyl-UMMTO.
- JULIE ROGEON, « *l'économie sociale en France* », mémoire de recherches appliquées, PARIS.BORDEAUX, 2010/2011.
- HAMRANI (S), « *Innovation social et développement social dans la wilaya de Tizi-Ouzou : caractérisation à travers deux études monographique des Centres Médicopédagogiques d'Ath Oumalou et de Bouzeguene* » master MTIP, UMMTO 2014.

Rapport et divers

- Bilan des activités de la Direction d'Action Sociale et Solidaire de la wilaya de Tizi-Ouzou 2012-2017.
- M^r KERNOU cour : *fondement de l'ESS*, MASTER 2 : MTIP, UMMTO, 2016/2017.
- Annuaire statistique *des handicapés* de la wilaya de Tizi-Ouzou

Webographie

- www.RECMA.org
- <http://www.cairn.info>

- <http://ess-education.org>
- <http://base.socioeco.org>
- <https://www.economie.gouv.fr>

Liste des illustrations

Liste des tableaux :

Tableau N°01 : Présentation des acteurs de l'ESS	21
Tableau N°02 : évolution de filet social selon le nombre des bénéficiaires et de dépenses engagées (2012-2016)	60
Tableau N°03 : évolution annuelles des dépenses du filet social.....	60
Tableau N°04 : Évolution de la pension pour handicapés 100% (2012-2016)	61
Tableau N°05 : la Prise en charge dans les établissements spécialisés étatique	63
Tableau N°06 : nombre de bénéficiaires du programme DAIS	64
Tableau N°07: Évolution du nombre d'emploi créés dans le cadre du dispositif YUP-HIMO au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou	64
Tableau N°08 : poste d'emploi crée par le dispositif Blanche-Algérie.....	65
Tableau N°9 : point de situation chiffre des bénéficiaires du dispositif PID par programme.....	66
Tableau N°10 : Évolution du nombre d'association dans la wilaya T.O	73
Tableau N°11 : Nombre d'association ayant bénéficié de subvention pour l'année 2017	73
Tableau N°12 : Les associations à caractère social et leurs champs d'action à la wilaya T.O	74
Tableau N°13 : Évolution de nombre d'associations sociales dans la wilaya T.O.....	75
Tableau N°14 : les établissements spécialisés gérés par les associations à caractère social	76
Tableau N°15 : subventions allouées par l'APW aux associations à caractère social dans la wilaya T.O.....	78
Tableau N°16 : La situation du programme DEV-COM pour la période 1998 jusqu'à 2014.....	84
Tableau N° 17 : Situation du programme DEV-COM arrêté en 2017	85
Tableau N°18 : Évolution des projets DEV-COM (2012-2015).....	86
Tableau N° 19 : présentation des associations locales enquêtées.....	89

Tableau N° 20 : Répartition des artisans bénéficiaires du projet CODESOL selon le type d'activités exercées	94
--	-----------

Liste des figures :

Figure N° 01 : le nombre de répartition de la population handicapée par type d'handicap en 2016	61
Figure N° 02 : Nombre de bénéficiaires du programme PID par nature du diplôme (universitaire ou TS).....	67
Figure N°03 : les emplois créer les dispositifs PID.....	68
Figure N°04 : Graphe représentant l'évolution du nombre d'association au niveau de la Wilaya de T.O.....	73
Figure N°05 : l'évolution des subventions attribuées aux associations sociales 2012-2017.....	79
Figure N°06 ; projet financés par DEV-COM par secteur d'activité pour la période de 1998-2014.....	85
Figure N°07 Graphe représentant l'évolution le nombre des artisans bénéficiaires du projet CODESOL	94

Carte :

Carte N° 1 : Répartition de la population handicapée et bénéficiaires de l'aide de l'Etat par commune.....	62
---	-----------

Annexe 03 : Echanges entre les artisanes du projet CODESOL et les intervenantes d'Ile-de-France et l'association ADELS.



Source : association ADELS, octobre 2017.

Annexe 04 : LE CENTRE DE TRI SELECTIF dans le village d'IGUERSAFEN



Source : association ALMA VERT, décembre 2017.

Annexe05 : barrage TAKSEBT.



Source : association AJIE, septembre 2017.

Annexe 02 : Questionnaire adressé aux associations de la wilaya de Tizi-Ouzou.

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES
Laboratoire Réformes Économique et Dynamique Locales REDYL

Spécialité : management territoriale et ingénierie de projet

Enquête sur : les projets réalisées par les associations et leurs contribution au développement territoriale.

-ce questionnaire s'inscrit dans le cadre d'une enquête servant à la réalisation d'un mémoire de master intitulé : « contribution du mouvement associatif dans le processus de développement territoriale »

À cet effet, nous vous prions bien vouloir y répondre de manière complète.

Questionnaire :

1- Généralités :

- 1.1. Nom de l'association :.....
- 1.2. Date de création :.....
- 1.3. Siège :.....
- 1.4. Effectif actuels : adhérents :.....
- 1.5. A quelle échelle agit principalement l'association ?.....
- 1.6. Quels sont les objectifs inscrits dans les statuts de l'association ?.....

2- La signification du concept de développement territoriale pour l'association ?

- 2.1. Quel définition du développement territorial ? (Sa signification, son/ses domaines prioritaires ses acteurs)

3- Actions de l'association en matière de développement territoriale

- 3.1. Le rôle que pourrait jouer l'association dans le développement territoriale ?
- 3.2. Dans quelle mesure l'association participe dans la réalisation des projets locaux qui permet la création d'emploi et de la richesse ?
- 3.3. Nature des projets inscrits par l'association en faveur du développement locale ?

3.4. Quelles sont les modalités et actions d'intervention ?

4- Les relations de coordination de l'association avec les autres intervenants.

4.1. L'association entretient-elle des relations de coordination ?

4.2. Avec qui ?

4.3. Sous quelles formes ?

4.4. Pour quels objectifs ?

4.5. Sinon, qu'est-ce qui freine le développement de ces relations ?

5- Les obstacles pesant les activités de l'association ?

5.1. Quels sont les types d'entraves rencontrées ?

5.2. Qu'est-ce qu'il faut dépasser pour que le territoire ait un niveau de développement meilleur ?

5.3. Qu'en est-il de l'environnement de l'association ? Est-il favorable ou défavorable ?

6- Objectifs et finalités de l'association

6.1. Quelle est la Finalité de l'association ?

6.2. Quelles sont les visions et attentes de l'association ?

7- La réglementation sur les associations :

7.1. Comment voyez-vous la loi sur les associations ?

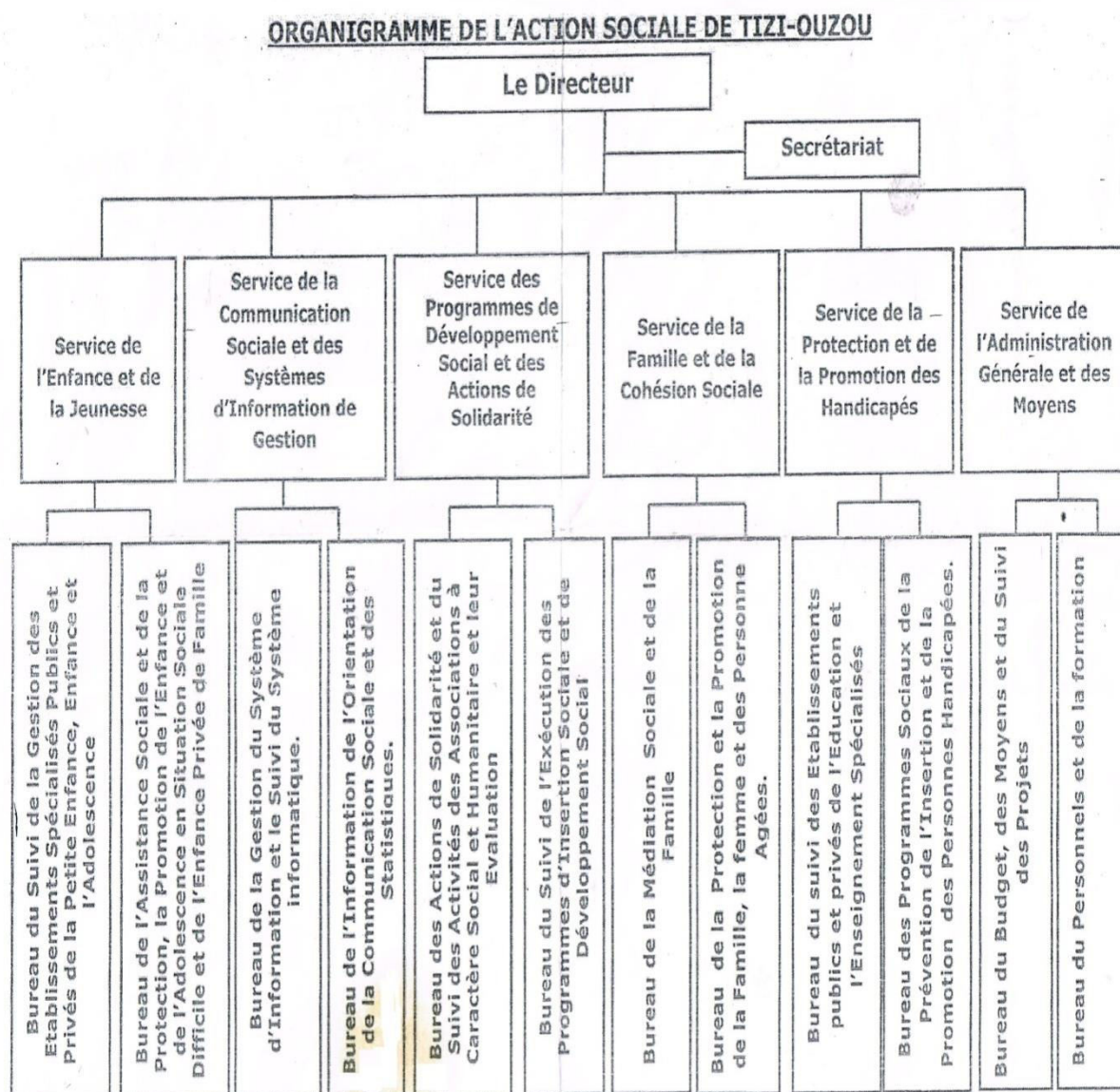
7.2. Quelles sont les obstacles de cette loi ?

7.3. Comment est votre relation avec l'ETAT ?

7.4. Quelles sont vos attentes auprès des autorités publiques ?

7.5. Quelles sont vos difficultés ?

Annexe 01:



Source : DASS Tizi-Ouzou 2017